

2026-2031

**Procès-verbal n° 4 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 21 septembre 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: Jean-Noël Gex

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 69/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusés-es (10): Léo Bulliard, Gérald Collaud, Charles de Reyff, Sonja Gerber, Camille Goy, Robin Jolissaint, Marika Liaudat, Monica Mendez, Jean-Daniel Schumacher et Jean-Thomas Vacher.

Absents-es (1): Raphaël Fessler.

Scrutateurs-rices: Margot Chauderna, Béa Cheda, Vanessa Cojocar, Margaret Collaud, Sophie Delaloye, Johan Dick et Océane Gex.

Secrétariat: David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: Stéphane Burlot, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, Mme la vice-syndique, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 3^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, plus particulièrement aujourd'hui, M. Julien Woessner, nouvel architecte de Ville, chef du Service d'urbanisme et d'architecture, que je prie de se lever pour se présenter. (Applaudissements). Bienvenue également au public et aux représentants-es de la presse.

Je constate que la convocation du 31 août 2026 vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG.

Le Bureau a été saisi d'une requête concernant une modification de l'ordre du jour.

Moussa Elias, syndic. Le Conseil communal formule une requête, effectivement. Il vous prie de bien vouloir retirer le message n° 2 de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Cette décision donne suite à une information obtenue il y a quelques jours concernant l'entreprise auprès de laquelle nous souhaitions nous fournir du camion qui est présenté dans ce message. Cette entreprise a annoncé une réorientation stratégique et l'arrêt de la commercialisation de ses camions électriques. Le camion prévu ne peut donc plus être acquis dans les conditions initialement envisagées. Plutôt que de maintenir une demande de crédit auprès du Conseil général qui ne correspond plus à une possibilité d'achat concrète, le Conseil communal préfère vous demander d'accepter le fait de retirer le message et réévaluer le dossier en fonction des solutions qui pourront être disponibles sur le marché et dans la temporalité souhaitée. Les besoins de renouveler le véhicule actuel restent bien entendu d'actualité.

Le président. J'ouvre la discussion sur cette modification. La parole n'est pas demandée.

Avez-vous d'autres remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas.

Conformément à l'article 52 du RCG, nous devons voter sur les propositions de modification de l'ordre du jour.

Vote sur la proposition de modification de l'ordre du jour

La proposition du Conseil communal de retirer le point n° 4 de l'ordre du jour, tel que présenté sur la convocation, est acceptée par 63 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la modification de l'ordre du jour: 63 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Cojocarut Vanessa (DAS · WAS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert·e·s), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubschi Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert·e·s), Sauter Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Ont voté contre la modification de l'ordre du jour: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (pca)

L'ordre du jour est ainsi approuvé avec la suppression du point n° 4. Il se présente comme suit:

1. Communications du président;
2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil général du 30 juin 2026;
3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Loïc Gauch;

- ~~4. Remplacement d'un camion-grue et de son équipement hivernal – message n° 2;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Marine Jordan, directrice du Génie civil, de
l'environnement et de l'énergie~~
4. Arcia Région culturelle: validation d'une 2^{ème} version des statuts suite au refus de la
Commune de Bois-d'Amont d'y adhérer – message n° 3;
Représentante du Conseil communal: Mirjam Ballmer, directrice de la Culture
5. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats:
- n° 126 (2021-2026) de Christoph Allenspach (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Benoît Dietrich (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant de reconsidérer le concept de livraison par camions dans la Vieille-Ville et les quartiers voisins;
 - n° 140 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Jérémie Stöckli (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un concept de logistique du premier/dernier kilomètre à vélo;
 - n° 164 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers en vélo en ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 163 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 (2021-2026) de Gérald Collaud (CG), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place ou de tester le défi des 31 jours sans voiture";
8. Décision quant à la transmission:
- des propositions
 - n° 2 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Margot Chauderna (Vert·e·s), Liliane Galley (Vert·e·s), Camille Goy (Vert·e·s), François Ingold (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Léo Sapia (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'un règlement de portée générale sur la transparence du financement de la vie politique communale";
 - n° 3 (2026-2031) de Thomas Gremaud (PS), Léo Tinguely (PS), Sonja Gerber (PS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Samuel Jordan (PS) et Célestine Waeber (DAS · WAS) intitulé: "Adapter la contribution immobilière aux défis d'aujourd'hui";
 - des postulats
 - n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)";
 - n° 5 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé "Création d'un boulodrome à Fribourg";

- n° 6 (2026-2031) de Léo Tinguely (PS), Neuza Ferreira (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Développer et étendre le plan canicule";
- n° 7 (2026-2031) de Christel Berset (PS), Thomas Gremaud (PS), Samuel Jordan (PS), François Miche (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Etudier la possibilité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public";
- n° 8 (2026-2031) de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Emma Dietsche (PS) et Ludivine Tissot (PS) intitulé: "Demande pour étudier des mesures visant à garantir un espace racinaire suffisant pour des arbres urbains sains et résilients face au changement climatique";

9. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 9 (2026-2031) de Sébastien Peiry Folly (DAS·WAS) relative au rapport d'activités de SINEF SA;
 - n° 20 (2026-2031) d'Immaculée Mosoba (PS), Sophie Delaloye (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la sécurité des enfants à l'arrêt de bus Stadtberg;
 - n° 21 (2026-2031) de Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la végétalisation et la désimperméabilisation des sols lors de la pose de conduites souterraines;
 - n° 22 (2026-2031) de Florian Müller (PS) relative au soutien financier de la Ville au journal "La Motta";
 - n° 24 (2026-2031) von Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (die Mitte/GLP) bezüglich der Änderung der Vortrittsregelung an der Kreuzung zwischen der Avenue Général-Guisan und dem Sentier du Nord;
 - n° 28 (2026-2031) de François Miche (PS) relative aux directives pour les artistes de rue;
 - n° 30 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative aux mesures mises en place par la Ville pour aider la population fribourgeoise à survivre à la canicule;
 - n° 31 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative au renforcement des classes germanophones de la ville de Fribourg / bezüglich der Stärkung der deutschsprachigen Klassen in der Stadt Freiburg;
 - n° 32 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des services de l'administration communale;

- n° 34 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la surveillance des manifestant·e·x·s, à la reconnaissance faciale, aux liens potentiels avec l'extrême droite et à la formation de la Police locale;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Jean-Thomas Vacher est absent pour une très bonne raison, il nous a annoncé la naissance d'un petit Léon le samedi 19 septembre 2026. Félicitations à lui et à son épouse. (Applaudissements).
- B. À la suite de la démission de Simon Zurich, avec effet au 17 août 2026, Tania Sauter a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine en date du 14 septembre 2026. Je lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat et l'invite à se lever pour se présenter à ses pairs. (Applaudissements).
- C. Conformément à l'article 55 du RCG, le temps de parole est fixé comme suit:
 - 2 minutes pour la présentation des candidats·es à l'élection figurant à l'ordre du jour;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le message à l'ordre du jour;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals et les réponses aux questions;
 - 3 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
Sont exemptées de ces limitations, les interventions du Conseil communal.
- D. Je rappelle également que, conformément à l'article 13 du RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de signaler cet intérêt au préalable.
- E. Avant de passer au point 2, je me permets de rappeler que les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exigent leur fonction, qu'ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance et qu'ils évitent toute prise à partie personnelle.
- F. Afin de planifier au mieux cette séance, je vous invite aussi à déposer le titre de vos objets parlementaires auprès du Secrétaire. En fonction du nombre de questions, on envisagera éventuellement de faire une pause aux alentours de 21.00 heures. Toutefois, si je vois qu'il y a 30 questions, on supprimera la pause. Je peux déjà vous annoncer que nous terminerons l'ordre du jour ce soir. Il n'y aura dès lors pas de séance de relevée demain soir.

2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil général du 30 juin 2026

Le président. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? À l'affirmative, je vous demande de nous indiquer la page et le paragraphe concerné.

La parole n'est pas demandée, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que Mmes Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi-Bürgy.

3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Loïc Gauch

Le président. Je rappelle que le Conseil général a décidé le 4 mai 2026, par 68 voix contre 1 et 3 abstentions, qu'une candidature hors groupe pour les commissions du Conseil général est irrecevable.

Pauchard Marc (UDC). Je me permets de présenter notre candidat en quelques mots. Alban Kolly, 37 ans, est titulaire d'un Master en sciences de la Terre de l'EPFZ, il occupe le poste de chef du Département direction des travaux au sein d'une entreprise d'ingénierie. Etant absent lors de la séance constitutive, c'est aujourd'hui que nous vous soumettons sa candidature. Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Alban Kolly est proclamé élu sans scrutin. Je vous félicite pour votre élection. (Applaudissements).

4. Arcia Région culturelle: validation d'une 2^{ème} version des statuts suite au refus de la Commune de Bois-d'Amont d'y adhérer – message n° 3

Le président. Il convient ici de vous informer que la Commission financière n'a pas été saisie de ce message étant donné que sa nature est la même que celle du message n° 63 de la législature précédente, qu'elle avait déjà préavisé.

Je rappelle aussi que le vote porte sur le projet d'arrêté en page 9 et qu'il n'est pas possible d'amender les statuts.

Ballmer Mirjam, directrice de la Culture. Je vais faire assez court, étant donné que vous avez vu et lu les raisons pour lesquelles nous devons vous soumettre une deuxième fois les statuts d'Arcia Région culturelle.

Vous avez accepté les statuts permettant la création de la nouvelle région culturelle nommée Arcia - le 31 mars de cette année (la date mentionnée dans le message était la date du premier message et pas du vote).

Comme vous l'avez compris, le message qui vous est soumis aujourd'hui contient une modification: c'est le retrait du nom de la commune de Bois-d'Amont dont l'assemblée communale a refusé de faire partie de cette nouvelle association de communes. Cela est regrettable mais ne pose pas de problème particulier pour la création et le fonctionnement de la nouvelle région culturelle. Cependant, les statuts doivent être acceptés dans leur forme actualisée. Le Conseil communal reste convaincu que la création de la région culturelle est une démarche nécessaire et importante pour la culture dans notre région, dans laquelle la Ville joue un rôle essentiel. Il n'y a pas d'autres modifications.

Ich gebe Ihnen eine kurze Information zu den laufenden Arbeiten. Da es nicht möglich war, die Statuten wie vorgesehen in Kraft zu setzen, hat die Präfektur eine Regionalkonferenz einberufen, die im August einen Steuerungsausschuss eingesetzt hat. Dieser Steuerungsausschuss hat inzwischen eine Kulturkommission und eine Infrastrukturkommission eingesetzt – beide als vorläufige Gremien, die später bestätigt werden können. Über das Budget 2027, die Rahmenbedingungen für die Kulturförderung und die Fördermittel werden in der nächsten Sitzung der Regionalkonferenz entschieden. Der Übergang von der Agglomeration zu Arcia ist also trotz der Verzögerung gewährleistet.

Jusqu'au 15 décembre, toutes les communes souhaitant faire partie d'Arcia devront faire revoter les statuts. À l'heure actuelle et selon mes informations, uniquement la commune de Matran a déjà pu adopter les nouveaux statuts, avec 133 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

Je suis convaincue que la Ville de Fribourg peut s'inscrire ce soir dans cette nouvelle dynamique qui permettra de poursuivre les étapes nécessaires pour la création de notre nouvelle région culturelle et de faire rayonner notre région et notre ville, riches en offre culturelle. Je vous remercie pour votre soutien que j'espère aussi clair que lors du premier passage où le message a été accepté unanimement par votre Conseil.

Discussion générale et d'entrée en matière

Müller Florian (PS). Juste une brève prise de parole pour vous informer que l'ensemble des groupes ont convenu de ne pas reprendre la parole au sujet de ce message. Les statuts restent inchangés à l'exception d'un retrait d'une commune. On a dit tout ce qu'il y avait à dire sur ce message lors de notre séance du mois de mars. Les statuts avaient alors été acceptés à l'unanimité. Cette unanimité constitue un signal fort en faveur de la culture dans notre région. L'ensemble des groupes souhaite, aujourd'hui, réaffirmer ce soutien lors du vote. Tous les groupes recommandent donc d'accepter les statuts.

Ballmer Mirjam, directrice de la Culture. Je souhaite tout simplement dire un grand merci pour cette coordination et ce travail efficace.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 3.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 66 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 3 du 14 juillet 2026,

Arrête:

Article premier

Les statuts de la Région culturelle Arcia sont adoptés.

Article 2

L'adoption des statuts de la Région culturelle n'est pas sujette à référendum, conformément aux articles 52 et 123 de la loi sur les communes, a contrario.

Arrêté à Fribourg, le 21 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Le secrétaire de Ville adjoint

Jean-Noël GEX

Mathieu MARIDOR"

Ont voté Oui: 66 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa

(Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert·e·s), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert·e·s), Sauteur Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

5. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats:

- **n° 126 (2021-2026) de Christoph Allenspach (PS), Denise Cardoso de Matos- Berger (PS), Benoît Dietrich (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant de reconsidérer le concept de livraison par camions dans la Vieille-Ville et les quartiers voisins;**
- **n° 140 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Jérémie Stöckli (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un concept de logistique du premier/dernier kilomètre à vélo;**
- **n° 164 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers en vélo en ville de Fribourg**

Le président. Pour la forme, chacun·e des postulants·es aura droit à son temps de parole pour l'expression de sa satisfaction ou insatisfaction en lien avec le rapport final.

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a décidé de traiter conjointement les postulats n° 126, 140 et 164 car ils traitent de la même problématique, celle de la logistique urbaine. Une question pertinente pour une ville comme Fribourg, compte tenu de sa vie commerciale, de son territoire contraint, de son patrimoine historique et de sa topographie.

Je me permets de résumer en quelques points le rapport du Conseil communal. Ce résumé sera quand même un tout petit peu long, étant donné que l'on parle de trois postulats, et non simplement par mimétisme.

Premier point, c'est un constat. La problématique est réelle, mais nous manquons encore de données précises sur le trafic de livraison. Les comptages montrent une baisse générale du trafic motorisé et pas d'augmentation des poids lourds, mais probablement plutôt une

progression des camionnettes et véhicules utilitaires légers. Ces comptages restent toutefois partiels compte tenu du développement des outils de comptage et doivent encore être approfondis. J'en profite pour faire un peu de publicité pour celles et ceux qui sont curieux, vous pouvez désormais accéder aux comptages qui sont effectués en ville de Fribourg sur internet sous "comptages-villefr.ch".

Deuxième constat du Conseil communal: la Ville de Fribourg n'est pas inactive. Plusieurs solutions sont déjà proposées:

- Cabamobil à disposition gratuitement de toute la population pour livrer les courses à domicile;
- Sept vélos-cargo sont également à disposition sur le territoire communal;
- La Ville soutient activement la coopérative La Météore pour le développement de la cyclomessagerie;
- Et enfin, l'administration elle-même développe sa flotte de vélos et décarbone également ses véhicules.

Le Conseil communal est convaincu que la livraison à vélo a un potentiel important pour les petits colis et va donc poursuivre dans cette direction incitative et pragmatique: soutenir directement les courses effectuées par des acteurs locaux comme La Météore, sensibiliser les commerces et intégrer les besoins logistiques dans les nouveaux quartiers.

Troisième constat: il s'agit des expériences d'autres villes qui montrent les limites d'un système de hubs ou de micro-hubs. Si une ville veut le développer seule dans ses quartiers, cela nécessite:

- du foncier (nous en avons peu),
- des investissements (vous connaissez notre situation financière),
- une participation des grands transporteurs et distributeurs (qui ne dépend pas uniquement que de nous).

Surtout, et c'est le quatrième constat, au niveau communal nous n'atteignons pas la masse critique. L'exemple de Vevey montre la fragilité de ces modèles lorsqu'un grand partenaire privé se retire.

C'est là certainement le message principal de la réponse: la bonne échelle pour une véritable politique de logistique urbaine n'est pas celle d'une commune mais celle d'une région. Les flux de marchandises ne s'arrêtent pas à nos frontières. C'est donc, selon nous, l'ARS qui doit jouer un rôle central, en coordination avec la Ville, le Canton et les acteurs privés. Autrement dit, de l'avis du Conseil communal, les conditions aujourd'hui financières, foncières et humaines ne sont pas réunies pour que la Ville développe seule un réseau de hubs.

Comme dit, cela ne signifie pas qu'il faut attendre. Nous allons continuer à agir concrètement pour soutenir la cyclologistique. Nous allons continuer à mesurer le trafic poids lourd pour suivre ce phénomène, surtout dans nos quartiers historiques, et nous allons également réexaminer les règles d'accès aux zones piétonnes. Vous avez pu lire dans le rapport que beaucoup d'autorisations sont octroyées, près de 100 en 2024 pour la zone piétonne en ville de Fribourg. D'autres villes sont plus restrictives, comme Neuchâtel. Nous allons donc étudier ce phénomène qui fait du reste écho à un autre postulat en cours de traitement et qui aura sa réponse ultérieurement.

Woeffray Laurent (PS). Nous sommes partiellement satisfaits de ce rapport final. La réponse du Conseil communal aborde divers éléments des trois postulats, mais ne contraint que de manière très limitée la question des livraisons par des camions dans la Vieille-Ville. C'est regrettable.

Il est surtout regrettable que, faute de cadre réglementaire fédéral et cantonal, la Ville dépende en grande partie de la bonne volonté des grands distributeurs et entreprises de livraison. Nous encourageons le Conseil communal à exploiter davantage les moyens dont il dispose néanmoins, à savoir une organisation régionale de la logistique urbaine au sein de l'ARS, à s'activer dans ce cadre, de resserrer les conditions d'octroi des dérogations et de restreindre les accès exceptionnels au strict nécessaire.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je m'exprimerai en tant que co-auteur des postulats n° 140 et n°164, au nom donc des co-auteurs·rices de ces deux postulats. Cela ira plus ou moins dans le même sens que mon préopinant

Tout d'abord, je souhaiterais remercier, au nom de tous les co-auteurs·rices des postulats, le Conseil communal et l'administration communale pour le rapport bien complet.

Nous devons relever avec satisfaction que la demande du postulat n° 164 a été suivie, quelques mois après sa transmission, d'une consolidation du soutien à la coopérative La Météore avec la conclusion d'une convention qui devrait être, en principe, pérennisée.

Nous notons également avec satisfaction la mise à disposition de cette initiative locale dans le cadre des mesures en lien avec la fermeture du pont du Milieu, même s'il semble qu'il ait peu été fait appel à ce service.

Aussi, nous nous interrogeons sur la manière dont le Conseil communal, dont trois de ses membres siègent au comité directeur de l'ARS, s'engage au sein de cette institution intercommunale pour faire avancer la concrétisation des mesures de logistique prévues dans le PA5. Nous sommes tout à fait convaincus que cela doit être régionalisé. Toutefois, le Conseil communal et la Ville de Fribourg peuvent jouer ici un rôle moteur.

Enfin, nous relevons que le Conseil communal a qualifié des pistes "d'envisageables" ou "d'intéressantes", sans pour autant préciser s'il comptait les concrétiser ou les approfondir réellement. Il s'agit notamment de la création de labels ou de soutiens financiers ciblés pour les services de cyclologistique ou l'intégration de micro-hubs dans les projets de développement urbain.

Les postulats n° 126, 140 et 164 sont ainsi liquidés.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 163 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Je réponds volontiers et rapidement à ce postulat. Vous avez obtenu une réponse plus longue par écrit. Le Conseil communal vous a dressé un inventaire qui montre que la Ville intervient dans de nombreux domaines en lien avec à l'inclusion et l'égalité pour les personnes en situation de handicap. Les communes agissent principalement sur l'accessibilité concrète des prestations publiques, des infrastructures et de la participation à la vie locale. Il y a donc une répartition des rôles avec la Confédération et les cantons.

Selon les dispositifs cantonaux, la Ville participe financièrement de manière importante aux prestations d'accompagnement.

Dans le domaine de la mobilité, la Ville poursuit la mise en conformité de l'espace public conformément aux exigences de la LHand.

Les infrastructures sportives font également l'objet d'adaptations destinées à faciliter leurs utilisations par les personnes en situation de handicap. L'accessibilité est améliorée au fur et à mesure pour les prestations et les lieux de la ville de Fribourg.

Le Conseil communal constate ainsi que la Ville couvre la thématique du handicap de manière transversale, active, évolutive et cohérente afin de favoriser l'égalité et la participation. Il poursuivra les adaptations nécessaires dans les différents secteurs et Services afin d'améliorer en continu l'accessibilité et l'inclusion. Une stratégie handicap, comme elle a été demandée dans le postulat, avec une planification transversale des mesures et un suivi n'existe pas à l'heure actuelle. Toutefois, au regard du cadre institutionnel, de la répartition aussi des compétences, comme je l'ai mentionnée avant, de l'approche transversale déjà en place et des ressources disponibles, il n'est aujourd'hui pas prévu de créer un poste spécifique dédié.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Nous remercions, au nom des co-postulants-es, le Conseil communal et l'administration communale pour le rapport complet, qui est un bon état des lieux des mesures en faveur des personnes en situation de handicap qui sont réalisées en ville. Nous relevons que, globalement, les mesures sont bonnes.

Nous devons toutefois noter avec déception qu'elles ne répondent pas à une ligne directrice claire.

Tout se passe comme si l'on cherchait à apporter une solution aux problèmes lorsqu'ils se présentent – sans anticipation, sans vision d'ensemble, sans stratégie.

Aussi, nous déplorons que le Conseil communal ne prévoie pas de stratégie spécifique en matière de politique du handicap. Elle permettrait de valoriser l'existant, de mieux coordonner les actions et surtout de travailler davantage sur la prévention. Nous l'invitons ainsi à prévoir dans son programme de législature une stratégie en accord avec le Canton pour faire de Fribourg une ville plus inclusive!

Le postulat n° 163 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 178 (2021-2026) de Gérald Collaud (CG), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place ou de tester le défi des 31 jours sans voiture"

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité.

cf. annexe.

J'espère que les postulants-es seront satisfaits-es parce que le Conseil communal a décidé de concrétiser leur proposition dans le cadre du Laboratoire du climat et de la durabilité 2026. Le programme 31 jours sans voiture est en cours. Chaque participant-e peut bénéficier gratuitement pendant un mois d'un abonnement général, de bons Mobility et de bons PubliBike, en s'engageant à ne pas utiliser sa voiture.

Petite précision par rapport aux chiffres du rapport – en remerciant ma collègue Mme Jordan pour ces informations –, nous avons près de 1'000 personnes qui ont "postulé" au défi. À ce jour, environ 400 sont éligibles. Autre bonne nouvelle: le projet est prolongé de fin octobre jusqu'à fin décembre, sans frais supplémentaires. Continuez donc à en parler autour de vous, et je pense que l'on va pouvoir dépasser le chiffre des 500 personnes.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Avec mes collègues Marc Vonlanthen et Gérald Collaud, nous remercions le Conseil communal pour la mise en œuvre concrète et relativement rapide de ce postulat du défi 31 jours sans voiture, qui a fait de Fribourg quand même la première ville romande à participer à cette initiative. Et ça correspond exactement à ce que l'on souhaitait: tester une mobilité durable sans compromettre la liberté de mouvement.

Un petit regret toutefois, la communication sur ce défi a été faite en juin alors qu'effectivement on peut s'inscrire jusqu'au 1^{er} octobre, mais bonne nouvelle jusqu'en décembre dorénavant. On espère que la communication effectivement continuera à avoir lieu.

Un autre petit regret, c'est la faute d'orthographe sur l'affiche.

Mais on remercie beaucoup le Conseil communal pour toutes les informations qui sont données dans le rapport, on sera évidemment attentifs aux chiffres finaux et surtout à la suite qui sera donnée à cette première édition.

Le postulat n° 178 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission:

Le président. Lors des séances des 13 mai, 3 juin et 26 août 2026, le Bureau a unanimement qualifié tous les objets parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés

recevables. Y a-t-il une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre instrument parlementaire? Tel n'est pas le cas.

- **des propositions**

- n° 2 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Margot Chauderna (Vert·e·s), Liliane Galley (Vert·e·s), Camille Goy (Vert·e·s), François Ingold (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Léo Sapia (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'un règlement de portée générale sur la transparence du financement de la vie politique communale"

Moussa Elias, syndic. Le Conseil communal qualifie tous les instruments parlementaires comme recevables.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Qu'est-ce qui nous réunit ici dans cette salle? Tous·tes, nous avons réussi avec brio le processus de l'élection. Or, par l'élection, les citoyens·nes renoncent à une part de leur souveraineté au profit d'une tierce personne.

Cette tierce personne se voit par-là investie d'un pouvoir, celui de décider à la place des citoyens·nes qui lui ont accordé leur confiance.

Or, il n'est pas de renonciation à un droit au profit d'une tierce personne sans que celui-ci ou celle-ci ne se voit investi·e d'obligations en retour.

En l'occurrence, l'obligation de l'élu·e est de rendre des comptes, non pas seulement d'inspirer confiance mais d'être digne de la confiance qui a été placée en lui ou en elle.

Dans notre système, la monnaie d'échange est donc la confiance. Riche est celui qui sait gagner la confiance du plus grand nombre.

Le problème, c'est que nous confondons justement la confiance véritable, qui repose sur des gages d'indépendance, et la confiance que l'on inspire – parfois même à tort ou fallacieusement.

Aussi, la proposition du groupe des Vert·e·s sur la transparence du financement de la vie politique vise-t-elle justement à renforcer la confiance dans nos institutions. Non point la restaurer, ni régler la crise de confiance de notre démocratie. Mais au moins la renforcer.

Nous nous appuyons sur la possibilité qui est laissée par le législateur cantonal aux communes d'établir une réglementation de portée générale à cette fin, et sur le fait que plus des trois quarts des votants·es de la Ville de Fribourg avaient, en 2018, accepté cette initiative cantonale lancée par la Jeunesse socialiste fribourgeoise.

Au fond, et c'est ce que j'essaie de vous démontrer, il s'agit d'une question de principe. Renforcer notre démocratie représentative.

Alors j'entends déjà celles et ceux qui m'opposeront que bien que la transparence soit évidemment une valeur cardinale à leurs yeux, une telle réglementation n'ait pas sa place à l'échelon de notre humble ville. Qu'au fond, les groupes d'intérêts n'existent tout simplement pas en ville et qu'il faut bien avoir... confiance.

Si la transparence n'est pas nécessaire, alors il est une évidence que tous vos groupes politiques ont publié de leur propre gré les budgets et comptes de campagne des dernières élections communales ou campagnes de votations. Ils ont fait cela d'une manière uniforme et claire, en déclarant les dons supérieurs à un montant donné, et bien sûr, de manière tout à fait accessible au public intéressé... Permettez-moi d'en douter!

À notre sens, il n'est pas non plus légitime de se cacher derrière des arguments de finances publiques pour renoncer à une mesure qui vise à renforcer la confiance dans nos institutions. À moins que, justement, il y ait là quelque chose à cacher... ?

Tinguely Léo (PS). En 2018, lorsque la population a accepté l'initiative pour la transparence, la volonté des initiants-es était claire: les campagnes politiques dignes de ce nom, toutes les campagnes politiques dignes de ce nom doivent être soumises à la transparence.

Je me permets de rappeler cette volonté parce que, à l'époque, je présidais alors la Jeunesse socialiste à l'origine de cette initiative.

Je crois qu'il n'aura échappé à personne qu'au vu des débats nourris, du grand nombre d'affiches que l'on a pu voir fleurir dans notre ville en début d'année, nous avons bel et bien assisté à ce que l'on pourrait appeler une campagne politique. Dès lors, il est en réalité même un peu cocasse, voire absurde que dans ce canton les élections communales soient les seules à faire encore exception à ce principe de la transparence.

Mais la raison, elle est pourtant simple: lorsque le Grand Conseil a adopté la loi d'application, sa majorité avait choisi de s'éloigner de la volonté populaire. Les campagnes politiques communales menées dans les villes de plus de 10'000 habitants-es n'avaient pas été soumises au principe de transparence. Il s'agissait alors de ménager les petites collectivités, de ne pas créer encore une usine à gaz.

Le fonctionnement est en réalité très simple. Je crois que, aujourd'hui, on a du recul.

Les partis politiques, ainsi que les candidats-es qui engagent des sommes importantes dans les campagnes, doivent simplement transmettre leur budget, puis, quelques mois après la campagne, leur décompte final à la Chancellerie. Ils se contentent ici en fait de transmettre des documents et des infos qu'ils établissent de toute manière déjà dans leur planification de campagne.

Pas de nouvelle bureaucratie justement, juste de la transparence.

Et pour le groupe socialiste, qui soutiendra à l'unanimité cette proposition, ce principe est fondamental: la population a le droit de savoir qui paie pour influencer la formation de son opinion.

Car ici personne n'est dupe: si la publicité n'avait aucun effet sur la formation de l'opinion, personne n'y engagerait le moindre montant. Donc, lorsque des personnes ou des entreprises investissent des montants conséquents pour faire entendre leurs intérêts et influencer le débat public, la population est en droit de savoir qui finance cette influence.

Pour ces raisons, je vous invite très chaleureusement à soutenir cette proposition. Je vous remercie.

Wicht Pascal (UDC). Je conçois tout à fait, et mon groupe avec moi, que cette proposition part certainement d'une très bonne intention, tout à fait louable. Toutefois, nous nous opposerons à sa transmission pour plusieurs raisons.

Premièrement, même si le message du Conseil d'Etat concernant la loi cantonale ouvre la porte à l'adoption de règles à l'échelle des communes, cela ne nous paraît toutefois pas opportun de le faire vraiment. On parle parfois en Suisse de Kantönligeist, nous nous retrouvons ici dans ce que l'on pourrait appeler du Gemeindligeist.

Mettre en place tout un mécanisme de contrôle à l'échelon de notre commune nous paraît être, excusez-moi mon cher préopinant, une usine à gaz, totalement disproportionnée au regard des montants limités engagés par les partis politiques dans le cadre des campagnes à l'échelon de la commune.

La proposition qui nous est soumise ce soir va même plus loin que la loi cantonale, en prévoyant notamment une vérification externe indépendante des comptes de campagne. Cela signifie que les partis politiques communaux devraient soumettre leur comptabilité, ou à tout le moins leurs comptes de campagne, à une fiduciaire, avec les coûts importants que cela génère. Même le Canton ne l'a pas demandé.

Plus grave, cela reviendrait à créer des barrières à l'entrée dans la vie politique communale pour les personnes ou les groupes de personnes en dehors des partis politiques établis, en leur imposant une charge administrative importante.

Et même pour les partis existants, au contraire de nos partis cantonaux respectifs, les partis locaux ne disposent pas de structures administratives aussi élaborées, tels que des secrétariats administratifs professionnels ou semi-professionnels.

Bien sûr, cela représenterait également une charge administrative supplémentaire pour la commune, qui n'en a évidemment pas besoin.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons la transmission de cette proposition qui utilise le canon pour chasser les mouches.

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). En mes titres et fonctions, je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de la section Le Centre Fribourg-Ville et trésorière de cette même section.

Même si certains objectifs de la proposition n° 2 sont louables, notamment la lutte contre la corruption, son manque de proportionnalité et son impact restreint ne plaident pas en sa faveur.

En effet, instaurer un règlement de portée générale sur la transparence du financement de la vie politique communale confierait une nouvelle mission à l'administration communale déjà bien dotée. Celle-ci devrait probablement opter pour une augmentation de personnel pour la mise en place, l'accompagnement, le contrôle, le suivi et les sanctions éventuelles. Ceci ne serait donc pas compatible avec les restrictions envisagées en lien avec les ressources humaines, décidées par le Conseil communal et soutenues par une partie du Conseil général pour contenir la fuite en avant du déficit de la Ville.

D'autres arguments renforcent l'idée que ce règlement n'est ni opportun ni une priorité actuelle au vu des enjeux pour la Ville.

En effet, une nouvelle couche réglementaire s'ajouterait à un domaine déjà partiellement couvert, car les sections peuvent devoir, sous certaines conditions, déjà appliquer cette transparence. De plus, les sections locales sont actives sous forme de milice et bénévolat, le temps consacré est déjà conséquent. La charge administrative ne devrait pas dissuader l'engagement de personnes car celle-ci prendrait le dessus au détriment du débat d'idées et des actions concrètes pour la population. De plus, la proposition n° 2 viserait notamment à assurer une vérification comptable et une supervision du financement indépendante. Ces charges générales grèveraient encore plus les sections, et le rôle de contrôle est déjà assumé par les vérificateurs des comptes et les assemblées des parties concernées, ce qui assure des regards croisés sur les affaires.

Finalement, la contribution même aux sections locales des partis politiques diffère. Pour assurer une équité de traitement, chaque système devrait être disséqué, tracé, rendu public. Les sections locales ponctionnent plus ou moins leurs élus, ainsi comment rendre la comparaison des volumes de financement éloquentes entre les financements internes et les dons externes aux sections?

D'autres questions se posent, notamment celle de la compatibilité avec la loi sur la protection des données.

Gardons un certain pragmatisme et n'oublions pas que les campagnes communales sont plus une affaire de terrain, de contact direct ou indirect avec la population que des idées pilotées par des lobbys.

Vous l'aurez compris, entre alourdissement juridique et coût administratif pour les villes, iniquité de traitement, bureaucratie pour les sections locales des partis et effet restreint en faveur des citoyens qui, il semblerait, consultent très peu souvent ces indications, le groupe Le Centre/PVL estime que le dispositif cantonal existant suffit et refusera donc en majorité cette proposition.

Cette position ne doit pas être interprétée ou réinterprétée comme un souhait de vouloir cacher des éléments, mais être lue au regard des éléments formulés.

Le président. Antoinette de Weck, vous avez la parole.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). On n'a plus le droit à "Madame" A. de Weck, maintenant?

Le groupe PLR et indépendants est également favorable à la transparence des campagnes électorales et aussi des votations sur le plan communal, et sera donc d'accord pour la transmission de cette proposition.

Toutefois, il n'acceptera pas que ce règlement aille au-delà de ce qui est prévu sur le plan cantonal. Ainsi, on n'acceptera pas que des montants inférieurs à ceux admis par le droit cantonal soient annoncés, soit CHF 5'000.- pour les personnes physiques et CHF 1'000.- pour les personnes morales, que le contrôle se fasse par une entité indépendante alors qu'il pourrait se faire par le secrétariat communal, par sondage, et refuse l'introduction d'une interdiction générale des dons provenant de personnes omettant de déclarer leur identité. Cette éventualité, je ne vois pas comment elle peut exister. Ensuite, il refusera une supervision indépendante du financement des partis politiques et des campagnes électorales. Que les règles soient accompagnées de sanctions efficaces, il suffit que les infractions soient

dénoncées à l'autorité pénale, comme ça se fait au niveau cantonal. Donc, oui à un contrôle, mais non à une usine à gaz.

On a l'impression que les auteurs veulent non seulement assurer la transparence mais donner de l'importance à leur mandat politique. On redescend sur terre, nos campagnes ont des petits budgets et ne nécessitent pas une armada de comptables, d'autorités, de juges, etc.

Pfister Vincent (CG). Je m'attendais un petit peu à un débat de ce que nous venons de vivre entre la droite et la gauche. Mme M. Collaud, lorsque vous dites que l'on ne doit pas interpréter vos propos contre la transparence, vous ne m'avez pas vraiment convaincu.

On a une élection tous les cinq ans et je ne pense pas que l'on doive engager du personnel pour contrôler les comptes de campagnes tous les cinq ans. C'est donc pour ça que l'on se doit d'avoir une transparence. On a tous dans nos partis respectifs des comptables ou des caissiers qui effectuent un travail de vérification des comptes, donc tout le travail est déjà fait. Ce que cette proposition demande, c'est uniquement de publier les dons supérieurs à un certain montant dans un souci de transparence pour que la population soit au courant si un citoyen particulier a financé un seul parti à hauteur de CHF 10'000.-, CHF 15'000.-, et là oui, car on sait l'argent a un gros impact dans les campagnes politiques. Ce n'est un secret pour personne. L'argent fait gagner, malheureusement, peut-être d'autres diront heureusement. Ce n'est pas tout, je suis d'accord Mme A. de Weck, mais ça y contribue, et avec ça on doit être clairs. C'est donc pour ces principes que nous soutenons clairement la transmission de cette proposition.

Cette proposition ne va pas plus loin que la législation cantonale. Elle ne demande pas aux élus de publier leurs revenus personnels et ça, je pense, que c'est une bonne chose. On est quand même des miliciens, les revenus sont tous différents au niveau d'une commune qu'au niveau du canton, et ça je pense que c'est une bonne chose dans cette proposition.

Et, comme l'a dit Mme A. de Weck, transmettre cette proposition, c'est aussi donner l'occasion de débattre à son sujet, d'éventuellement faire des amendements. Je ne partage pas toutes les idées, ça je suis d'accord, et je pense que la discussion pourra être très intéressante lorsque nous parlerons de l'examen de détail de cette proposition.

Le groupe CG soutiendra donc cette proposition.

Rugo Claudio (pca). CHF 4'000.-, c'était mon budget de campagne, je crois que je n'avais donc pas besoin de le déclarer pour les communales. Comme je me présente aussi au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, le budget avoisinerait CHF 500.-, probablement peut-être CHF 1'000.- pour cette prochaine campagne. Les comptes sont clairs, aucun jeton de présence dans les commissions ne peut financer cet argent-là, étant donné que vous ne m'élisez pas dans les commissions depuis dix ans.

Durant de nombreuses années, à plusieurs reprises, j'ai demandé que les conseillers communaux donnent le montant qu'ils versent, année après année, aux partis, avec ce montant principal source de financement pour les élections. Cela serait donc très intéressant d'inclure ce montant. La population serait étonnée de savoir que tous les partis politiques, excepté le parti-club des artistes, avaient validé l'augmentation de salaire de CHF 200'000.- à CHF 240'000.-, donc validé un encaissement supplémentaire pour les caisses étant donné que c'est 1% en général.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Ich bin ein grosser Verfechter der Transparenz in der Politik und meine Bedenken sind nur technischer Art. Im Gegensatz zu dem, was Kollege Pfister

gesagt hat, denke ich, dass wahrscheinlich keine einzige Buchhaltung der in diesem Raum anwesenden Parteien, einer externen Prüfung standhält. Falls es wie gewünscht umgesetzt werden soll, wird es von uns allen einen beträchtlichen Zusatzaufwand verlangen.

Ich habe allerdings zwei kleine Rückfragen an die Initianten der Postulation.

Sollte eine Partei, sagen wir 2, 3, 5 oder 10% des Einkommens, sei es politisch oder privat, von ihren Mitgliedern einnimmt, wird dies dann auch als solches ausgewiesen? Ist das das Ziel? Wenn eine Spende von CHF 1'000.- oder 5'000.- nominal ausgewiesen werden soll, ja warum dann nicht ein Mandatsbeitrag von CHF 1'000.- oder von 5'000.-? Verstehe ich das richtig, diese Beträge würden dann auch offengelegt?

Sie sehen, es geht sehr schnell um Datenschutz. Wahrscheinlich würde man sehen, dass auf der Ratsseite hier (ndlr.: zeigt auf die linke Ratsseite) beträchtlich viel mehr Geld in einen Wahlkampf gesteckt werden kann, einfach weil viel mehr Mandate vorhanden sind und die Mandatsbeiträge grösser sind. Eine Spende in der Höhe von CHF 10'000.- habe ich in 20 Jahren Politik noch nie gesehen Herr Pfister. Ich glaube, wir machen uns da Illusionen, was für Beträge durch die Luft geistern. Sie können die Wahlen analysieren, Wahlresultate sind nicht vom Budget abhängig. Ich weiss das am besten von Kandidaten in meiner eigenen Partei. Sie werden generell gewählt, weil sie Stimmen ausserhalb der eigenen Reihen holen. Das gilt für sie auch, das gilt für alle Gewählten hier. Die, die wir hier sitzen, haben eben ein bisschen mehr Stimmen geholt. Nicht nur bei denen, die wir meinen mit unseren Werbungen abzuholen. Darum bin ich ein bisschen dubitativ, comme on dit, autant sur la manière que sur l'instrument.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). J'aimerais remercier M. B. Altermatt pour ses questions, ce qui me donne la possibilité de clarifier, je crois, quelque chose qui était dans le texte de la proposition.

Il s'agit de faire référence, dans ce texte de la proposition, aux recommandations du groupe d'experts sur la transparence du Conseil de l'Europe. Ce sont des recommandations. Notre groupe, en déposant cette proposition, a souhaité déposer une proposition qui soit soutenue par un groupe d'experts dans les recommandations. Il charge ensuite le Conseil communal d'élaborer un projet de règlement qui correspondra à ce qui sera légitime et applicable.

Je pense que ça répond globalement à votre question. Si cela n'est pas le cas, nous pouvons en discuter tout à l'heure.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 13 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la propositions n° 2 de François Yerly-Brault, Josée Cattin Kuster, Margot Chauderna, Liliane Galley, Camille Goy, François Ingold, Valentine Mauron, Monica Mendez, Bettina Noll, David Ruffieux et Léo Sapia.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauteur Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong

2026-2031 – Procès-verbal n° 4 de la séance ordinaire du Conseil général
du 21 septembre 2026

Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 13 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Kolly Alban (UDC), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 4 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 3 (2026-2031) de Thomas Gremaud (PS), Léo Tinguely (PS), Sonja Gerber (PS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Samuel Jordan (PS) et Célestine Waeber (DAS · WAS) intitulé: "Adapter la contribution immobilière aux défis d'aujourd'hui"

Gremaud Thomas (PS). Je n'ai pas de liens d'intérêts; un jour, peut-être, je l'espère, et je suis co-auteur de la proposition.

La proposition qui vous est soumise aujourd'hui vise à adapter la contribution immobilière en l'augmentant de 0.15% pour atteindre le plafond des 3%, fixé dans la loi sur les impôts communaux.

La dernière adaptation de cette contribution date de 1998. En 1998, la Ville de Fribourg comptait 32'000 habitants, le Conseil communal siégeait à neuf, on allait faire ses courses à l'EPA ou à la Placette, on fumait dans les bistrot pour certains et Dominique de Buman et la population venaient de sauver Cardinal. En 28 ans, notre ville a changé de dimension, elle compte aujourd'hui plus de 40'000 habitants, Cardinal a laissé place à des start-up, la mobilité s'est transformée et le parc immobilier de la ville lui aussi.

Les fonds immobiliers possèdent désormais près de 150 immeubles dont la valeur vénale dépasse le milliard de franc. La part de bâtiments détenue par des sociétés immobilières a augmenté de 11 points, soit environ 35%. Aujourd'hui, l'immobilier est un actif sûr et rentable dont la valeur ne cesse d'augmenter, comme le prouve l'indice des prix de l'immobilier résidentiel qui a augmenté de 26 points en six ans. Cette mainmise des grands propriétaires a des effets désastreux pour toute la population. Le taux de vacance stagne toujours autour des 1.27% et les loyers ont bondi de 25% en 20 ans, et ce sont les seniors et les familles qui en pâtissent le plus. Il est donc nécessaire d'agir.

Adapter la contribution immobilière est une mesure simple, juste et proportionnée pour faire contribuer un peu plus des propriétaires immobiliers qui bénéficient directement des nombreux investissements publics; routes, écoles transports publics ou équipements culturels. Tout ceci valorise leur bien, il est donc légitime que cette valorisation se traduise par une augmentation proportionnée du financement de ces prestations.

Cette adaptation est ciblée, elle va chercher l'argent chez les propriétaires même s'ils se cachent à la Paradeplatz de Zurich ou sur les bords du lac de Zoug. Elle n'a pas vocation à se retrouver dans la facture des locataires, que ce soient des particuliers, comme des entreprises. À ce titre, je veux être très clair ici, l'article 257b du Code des obligations est limpide. La contribution immobilière n'a rien à voir avec la chose louée et ne peut pas être facturée par le bailleur comme frais accessoires.

Enfin, cette adaptation devrait générer près d'un million de recettes supplémentaires. Si cela ne suffira malheureusement pas à combler notre déficit, cela amènera une manne stable et pérenne qui permettra de retrouver un peu de l'équilibre budgétaire, en tout cas cela y participera tout en garantissant des prestations à la population.

Vous l'aurez compris, cette proposition demande simplement d'utiliser la marge de manœuvre que nous offre le Canton, comme le font les communes de Marly, de Romont ou de Givisiez. Ce n'est pas une taxe contre les propriétaires mais une question d'équilibre entre celles et ceux qui possèdent des parties de notre ville et celles et ceux qui la font vivre au quotidien, qu'ils ou elles soient locataires ou propriétaires.

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir cette proposition, comme le fera l'ensemble, ou presque, du groupe socialiste.

Krienbühl David (PLR et indépendants). Avec cette proposition n° 3, on nous présente une augmentation de la contribution immobilière comme une réponse aux défis d'aujourd'hui.

Pour le groupe PLR et indépendants, c'est surtout une fausse bonne idée.

La Ville de Fribourg est aujourd'hui à 2.85‰ et cette proposition vise à passer au maximum légal, c'est-à-dire à 3‰. La vraie question n'est toutefois pas de savoir si nous pouvons le faire, mais si nous devons le faire. Pour le groupe PLR et indépendants, la réponse est clairement non.

Notre ville doit renforcer son attractivité pour les propriétaires, les investisseurs et celles et ceux qui veulent construire ou rénover. Or, alors que les coûts de construction, les exigences énergétiques et les charges administratives augmentent déjà fortement, ajouter une charge fiscale supplémentaire n'est pas le bon signal.

Cette mesure rapporterait, vous l'avez dit, environ CHF 970'000.- à la Ville selon les auteurs de la proposition. C'est certes une recette mais, vous l'avez aussi dit, cela reste une goutte d'eau face à des déficits qui se chiffrent en dizaines de millions et qui ont été générés par votre politique majoritaire depuis des années. On ne réglera pas ces problèmes structurels de nos finances en augmentant encore les taxes.

N'en déplaise aux auteurs de cette proposition, cette charge ne restera pas forcément uniquement sur les propriétaires. Pour les immeubles locatifs, elle risque aussi d'être répercutée, indirectement, sur les loyers. Finalement, les locataires pourraient également passer à la caisse.

Prenons un ordre de grandeur: pour un logement d'environ CHF 800'000.- de valeur de marché, la hausse pourrait représenter autour d'une centaine de francs par année selon sa valeur fiscale. Ce n'est pas énorme, il faut faire les calculs M. T. Gremaud, mais toutes ces petites hausses que vous aimez à mettre dans les porte-monnaie de la classe moyenne, finissent par peser sur le pouvoir d'achat.

Le groupe PLR et indépendants défend donc une autre approche: avant d'augmenter les recettes, maîtrisons les dépenses, fixons des priorités et cherchons des gains d'efficacité.

Nous avons besoin d'investisseurs qui construisent, de propriétaires qui rénovent et d'une Ville attractive.

Passer au taux maximal autorisé n'est pas le bon signal.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR et indépendants vous invite, évidemment, à refuser la transmission de cette proposition n° 3.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis propriétaire d'un bien immobilier sur le territoire communal, et pourtant, je suis co-auteur de cette proposition.

Comme de nombreux propriétaires de fait, je ne roule pas sur l'or; loin de là.

Mais par le simple fait d'être propriétaire, d'avoir gagné la confiance d'une banque pour rembourser un crédit, indique que, comme tous les propriétaires, je suis statistiquement plus aisé que les locataires.

Si notre proposition d'augmenter la contribution immobilière de 0.15% devait entrer en force, ma facture augmenterait d'un nombre à deux chiffres, guère plus.

Et là, M. D. Krienbühl, je dois vous corriger. La valeur de marché ne correspond pas à la valeur fiscale d'un bien. CHF 800'000.- de valeur de marché ce n'est pas ...

[Interventions hors micro].

Pour un bien dont la valeur fiscale est fixée à CHF 300'000.-, ce qui est souvent loin de refléter la valeur vénale ou la valeur de marché du bien, cela représente une augmentation de CHF 45.- annuel.

Un effort juste pour compenser les nombreux investissements réalisés par la Ville de Fribourg qui contribuent, entre autres, à l'augmentation constante de la valeur de marché de mon bien.

Aussi, avec la suppression de la valeur locative, de nombreux propriétaires verront un allègement de leur fiche d'impôt.

Au fond, le groupe des Vert·e·s en est convaincu: il s'agit d'une mesure de justice fiscale. Loin, très loin, par exemple, d'une augmentation antisociale de la taxe sur la valeur ajoutée visant à financer les dépenses démesurées d'une armée qui, manifestement, n'a jamais eu de pilote à bord...

Pfister Vincent (CG). Je vais déclarer mes liens d'intérêts, j'ai également la chance d'être propriétaire d'une villa jumelée en ville de Fribourg.

Je vous propose de faire un petit exercice de transparence appliquée, vu que c'est le thème de la soirée, avec une situation que je connais assez bien: la mienne.

J'ai eu la chance, comme mon collègue François Yerly-Brault, d'avoir de l'aide de mes beaux-parents et d'avoir eu la possibilité d'acheter un bien immobilier en ville de Fribourg. Déjà un, pour trouver un bien immobilier à vendre avec une valeur acceptable, c'est extrêmement compliqué. On parle de valeur vénale, de valeur fiscale et tout ça. J'ai eu la chance d'acheter une villa pour CHF 800'000.-, valeur fiscale CHF 635'000.-, donc là on a déjà une grosse différence. Maintenant, j'ai eu encore la chance d'avoir pu louer le bien immobilier où j'étais durant deux ans et demi avant de pouvoir l'acheter. J'ai loué, j'avais un tarif avantageux parce que je connaissais le propriétaire, je louais CHF 2000.- par mois hors charges.

Ensuite, lorsque j'ai pu acheter, avec les taux d'intérêt, j'ai diminué ma charge locative par deux. On ne parle pas d'une réduction de 10% en étant propriétaire. J'ai eu une réduction sur mon loyer de 50%, et ça uniquement parce que j'ai eu la chance d'avoir de l'aide pour pouvoir financer et pour avoir le crédit d'une banque, ce que la majorité de la population ne peut pas faire. En plus, j'ai eu encore la chance de signer l'acte de vente une semaine avant le premier confinement. Je vous dis donc que ma maison maintenant, si je la revends, la plus-value va être de 20-30% parce que, actuellement, les biens immobiliers individuels sur le marché en ville de Fribourg, il n'y en a quasiment pas. Ce n'est donc pas les 0.15‰ de différence sur cette taxe qui vont changer en quoi que ce soit l'attractivité de la ville de Fribourg.

Maintenant, si on en revient aux contributions immobilières. Je paie actuellement, peut-être Madame la responsable des finances, vous pouvez me contrôler, environ je crois CHF 1'897.50 de contributions immobilières par année. Avec la proposition de nos collègues, j'aurais une augmentation de CHF 109.-. Étant donné que j'économise CHF 12'000.- par année en étant propriétaire, je pense que c'est tout à fait acceptable de payer CHF 109.- de plus pour le bien de la collectivité publique. On est vraiment dans des montants qui sont quasiment insignifiants, y compris au niveau du pouvoir d'achat annuel.

Cependant, le parc immobilier de la ville, comme l'a dit mon collègue T. Gremaud, est principalement détenu par des caisses de pension, par des grosses assurances qui ont ici des intérêts et des rendements de 4 à 5% sur les biens immobiliers. C'est donc tout à fait normal que l'on demande une contribution. En outre, je pense que les propriétaires de la ville de Fribourg seront tout à fait d'accord, comme moi, de participer pour quelques centaines de francs pour les plus gros peut-être à cette augmentation.

En revanche, et c'est pour ça que le groupe CG a eu des discussions, il y a quand même des propriétaires qui ne roulent pas sur l'or. On doit peut-être trouver des mécanismes, typiquement dans le cas où un propriétaire serait au bénéfice des prestations complémentaires, pour avoir quelque chose qui entre dans une exonération partielle de cette taxe. Sur ces propos, je crois que j'ai été assez clair, le groupe CG soutiendra cette proposition.

Le président. Merci pour cette intervention très fournie, vous avez dépassé légèrement votre temps de parole, je vous le reprendrai peut-être après.

Epiney Jérôme (Le Centre/PVL). Notre groupe a pris connaissance avec attention de la proposition n° 3 demandant d'adapter la contribution immobilière à 3‰. Permettez-moi de commencer par dire que nous partageons pleinement le diagnostic posé par les auteurs de cette proposition: la pénurie de logements à Fribourg est réelle. Notre taux de vacances se situe à 1.21% bien en dessous du seuil de pénurie fixée à 1.8%, comme décrit dans la proposition. La hausse des loyers pèse lourdement sur les ménages de notre ville et la place toujours plus importante prise par les investisseurs financiers dans notre parc immobilier mérite toute notre attention. Sur ce constat, il n'y a pas de désaccord. Nous estimons cependant que la contribution immobilière n'est tout simplement pas le bon outil pour répondre à ces défis, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, rien dans la loi n'empêche un propriétaire de répercuter cette hausse d'impôts sur les loyers, que ce soit lors d'un changement de locataire ou grâce à un calcul d'un rendement admissible. Nous risquons donc de voir cette mesure, censée protéger les locataires, produire l'effet exactement inverse de celui recherché. Ce sont souvent les petits propriétaires, qui n'ont pas la surface financière des grands fonds institutionnels, qui seront le plus tentés de répercuter cette charge.

Deuxièmement, cette mesure n'est pas ciblée. L'argumentaire de la proposition vise clairement les fonds immobiliers et les grands investisseurs institutionnels. Dans les faits, l'adaptation du taux s'appliquerait à tous les propriétaires, sans distinction aux familles qui ont investi dans un bien locatif, aux propriétaires de PPE, aux petits bailleurs, mais aussi aux coopératives d'habitation à but non lucratif qui, elles, œuvrent précisément dans le sens de ce que cette proposition prétend défendre. L'outil manque donc sa cible.

Troisièmement et dernier point, alors même que notre ville affiche une volonté de renforcer son attractivité économique et résidentielle, une hausse de la fiscalité immobilière envoie un signal contradictoire aux investisseurs et aux propriétaires dans un contexte où la concurrence entre communes sur le plan fiscal est bien réelle.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre/PVL rejettera la proposition n° 3 telle qu'elle nous est présentée.

Maillard Sandy (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS est pour le partage des ressources et, en ce sens, on aimerait partager notre temps de parole avec le groupe CG de sorte qu'il ne soit pas sanctionné par la suite. On fera donc très court.

On est également pour la transparence et, à cet égard, je tiens à rappeler que ce sont souvent les personnes qui ont le plus de choses à cacher, qui brandissent la protection des données lorsque cela les arrange. En ce sens, merci également à Vincent Pfister et au groupe CG pour la transparence et la magistrale présentation qui nous a été fournie ici. Je tiens aussi à rappeler que le logement est un bien de première nécessité et qu'il est de notre devoir d'élus·es d'en garantir l'accès à nos habitants·es et, en ce sens, on soutiendra cette proposition.

Rugo Claudio (pca). Aide au logement. Alors, la gauche, elle est forte. On va aider à ce que ...D'ailleurs, dans la campagne, ça me fait rire, la gauche qui veut favoriser le logement. Ma sœur, qui est propriétaire de maison, n'a pas une maison à CHF 800'000.- mais à CHF 2 millions. Elle est socialiste, et c'est typiquement le cas des socialistes. On a de l'argent mais on ne veut pas trop ... C'est une erreur totale.

Le parti-club des artistes est contre l'augmentation de toute taxe. Il en a fait bénéficier toute la population pour les parkings et il est aussi contre une augmentation pour tout. C'est contradictoire de dire que vous voulez favoriser le logement et de vouloir augmenter une taxe juste durant la période électorale. Vous vous tirez une balle dans le pied, M. T. Gremaud.

L'autre chose qui est évidente, c'est que je ne connais pas de propriétaire qui ne reporte pas toute charge qu'il a en plus. Il n'y a pas un propriétaire qui dirait: ah, c'est moi qui prends en charge ça. D'ailleurs, il faudrait faire une grande distinction entre l'appartement ou la maison, comme M. V. Pfister qui l'occupe pour vivre, c'est-à-dire une maison tout à fait normale, et des spéculateurs qui n'habiteraient pas leur maison donc une maison secondaire.

En Italie, j'en reviens, les habitations ne sont pas taxées. Il n'y a pas de taxes. Et là, ce que vous voulez faire, c'est augmenter. C'est une erreur, grosse erreur.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Oui, c'est clair, la ville ne va pas mourir si on augmente de quelques pourcentages la taxe immobilière, mais il n'empêche que cela n'augmente clairement pas son attractivité. Qui dit le contraire à tort ou alors est un privilégié qui peut dire: "je me substitue à la Ville. Oui, on te pérore un tout petit peu ton attractivité mais moi, avec ma conscience sociale, je suis d'accord de payer le prix".

Je remercie M. V. Pfister d'avoir à ce titre mentionné les petits propriétaires, dont il fait partie à la différence de moi, simple locataire, par exemple. En effet, vous pouvez être sûrs que ce sont exactement ces petits propriétaires qui vont payer le prix de cette taxe augmentée, pas les grands propriétaires que vous avez fustigés à cause des mécanismes qui font qu'ils trouveront toujours une manière de faire porter cette augmentation aux locataires. Ce sont des petits propriétaires qui vont casquer une nouvelle fois pour une taxe supplémentaire.

C'est là qu'en période électorale, M. C. Rugo vous avez raison, j'ai pris connaissance des différents programmes. Le nôtre également veut des logements abordables pour les familles. À gauche surtout, vous vous battez depuis de longues années pour que les collectivités publiques favorisent la construction de logements abordables, de logements d'utilité publique, de logements coopératifs. Mais, vous vous rendez compte, si vous augmentez la taxe immobilière, vous rendez moins attractif ce genre de construction, c'est juste comme ça. Un tout petit peu, oui, mais vous ne rendez pas plus attractif ce genre de construction, surtout si ce sont des coopératives, si c'est une association d'utilité publique qui le construit pour elle-même et qui va donc ensuite payer ces frais supplémentaires.

Je trouve un peu, dans un contexte de discours qui parfois rappelle le Klassenkampf, les grands propriétaires et les petits, qu'il y a quelques incongruences là-dedans qui, à nouveau, me laissent dubitatif et je ne vais pas soutenir cette proposition.

Tinguely Léo (PS). Je prends rapidement la parole pour rappeler quelques éléments que j'ai entendus dans ce débat qui, à mon sens, sont erronés, voire malhonnêtes!

Premièrement, je remercie la droite de ce Parlement de vouloir défendre la classe moyenne, les petits propriétaires. Cependant, soyons tout de même honnêtes. Ici, il s'agit quand même d'un prétexte pour surtout représenter et défendre les grands et les multi-propriétaires. Comme l'a très bien démontré mon collègue François Yerly-Brault, cette augmentation est tout à fait marginale pour un petit propriétaire parce que la contribution immobilière dépend justement de vos actifs. Plus vous avez de biens, plus ces biens ont de la valeur, plus vous payez, ce qui en fait aussi une contribution qui est socialement juste.

Deuxièmement, j'aimerais aussi rappeler une votation qui a eu lieu il y a moins d'un an: la suppression de la valeur locative. Cette réforme fera économiser, par exemple, à M. F. Yerly-Brault environ CHF 2'000.- par année. Il s'agit aussi de mettre les choses en perspective avec les CHF 40.- qu'il a tout à l'heure évoqué. Il me permettra l'exemple, je l'espère.

Troisièmement, je crois que l'argument qui me paraît le plus étonnant, c'est de prétendre que cette mesure empêcherait l'attractivité, elle empêcherait les gens d'accéder à la propriété. Soyons sérieux, ici personne ne renonce à acheter son logement parce qu'il devra ensuite payer quelques dizaines de francs supplémentaires de contributions immobilières. Si les personnes n'achètent pas, ne peuvent pas bâtir, c'est simplement parce qu'elles en n'ont pas les fonds propres ou simplement parce que, par exemple, le prix des villas a augmenté de 45%, ces dix dernières années. On parle de centaines de milliers de francs. Peut-être même que bientôt, M. B. Altermatt, vous nous direz que les gens ne vont pas manger tous les jours aux Trois Tours parce qu'ils n'arrivent pas à payer la bouteille d'eau.

Je crois donc que cela se devait d'être rétabli et je vous invite à soutenir cette augmentation de la contribution immobilière qui est modérée et raisonnable.

Le président. Bernhard Altermatt, je vous passe la parole pour une brève réponse.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Oui, car j'ai été interpellé. Je pense que notre cher collègue a utilisé le terme "malhonnête" pour qualifier ce qui s'est dit de ce côté ici, et je trouve que ce sont des termes pas très acceptables. Ici, personne n'a dit que personne ne voudrait accéder à la propriété, si j'ai bien suivi les débats, à cause d'une telle augmentation. J'ai dit: dans les faits, ça rend la ville un tout petit peu moins attractive, c'est comme ça. À nouveau, je le répète, soit vous avez tort, soit vous pouvez être généreux et dire: ce n'est pas grave, la ville est un tout petit peu moins attractive, je paye le prix.

Le président. Merci, on va éviter les longs échanges. La discussion continue.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Je me permets de prendre la parole sur deux points. D'abord, je n'ai pas compris le lien que l'on faisait entre les aménagements routiers et les valeurs immobilières, comme si les propriétaires étaient les seuls à bénéficier des aménagements routiers. En quoi l'aménagement de pistes cyclables augmente la valeur de mon immeuble? Alors là, vous m'expliquerez parce que je ne le vois pas. On ne doit donc pas prétexter des pistes cyclables pour justifier l'augmentation de la valeur immobilière. Si vous voulez l'augmentation de la valeur immobilière, vous l'avez dit d'ailleurs, c'était pour combler le déficit. Or, là, je me permets de citer le sénateur français Claude Malhuret, que tout le monde a entendu lorsqu'il a fait son discours contre Trump. Il a dit: "une augmentation d'impôts ne comble jamais un déficit, elle ne sert qu'à dépenser plus". Ainsi, je pense que l'on n'a pas besoin d'augmenter la contribution immobilière.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je souhaite répondre à la question de Mme A. de Weck qui s'interroge sur le lien qu'il y a entre les aménagements faits en ville de Fribourg et l'augmentation de la contribution immobilière.

Je crois que c'est assez clair, on ne parle pas que des pistes cyclables mais concrètement – et c'est justement ce que M. B. Altermatt a dit, M. B. Altermatt restreint a priori l'attractivité de la ville à la question fiscale – je pense que l'attractivité de la ville est beaucoup plus large. Peut-être que ce n'est pas le cas, mais c'est ce qui semblait ressortir de votre intervention. L'attractivité de la ville est beaucoup plus large que ça et consiste également en tous les aménagements et tous les investissements faits par la Ville ces dernières années. De fait, la valeur de marché des biens immobiliers en ville de Fribourg a bien augmenté ces dernières années et pas uniquement parce que le marché a grimpé mais aussi parce que la Ville a fait de nombreux investissements qui ont renforcé l'attractivité de la ville de Fribourg.

Le président. Claudio Rugo, vous n'avez pas été attaqué, vous avez déjà pris la parole une fois, donc si votre intervention est vraiment très courte, je vous redonne la parole.

Rugo Claudio (pca). Je voulais corriger Mme A. de Weck qui a dit "de mon immeuble", mais il s'agit "de mes immeubles". Je crois qu'elle en a plusieurs.

Et je voulais quand même ..., ça va vous étonner, mais un propriétaire d'immeubles paye déjà sur la valeur qu'il encaisse des logements, il paye aussi sur la fortune de son immeuble, donc il contribue à ce que les Vert-e-s puissent lancer des idées, planter un arbre, faire 100 mètres de plus de pistes cyclables. Cependant, ce sont les riches, en général, suite à un héritage... Parce que l'on ne devient pas riche en travaillant, on devient riche suite à un héritage. J'en ai terminé, vu que je dois faire court.

Le président. Mme A. de Weck, brièvement, parce que vous avez été interpellée.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). J'aimerais rappeler à M. C. Rugo que les attaques personnelles ne sont pas autorisées dans cette salle. En outre, je préciserai que je n'ai qu'un seul appartement. Je ne sais pas d'où il tiendrait l'idée que j'en ai plusieurs. Ce sont de faux bruits. La protection des données, d'ailleurs, ne me demanderait même pas que je fasse cette remarque, mais je tiens à la transparence, nous n'avons qu'un appartement, M. C. Rugo.

Je reviens sur la thématique des aménagements. Je ne vois pas en quoi l'aménagement devant la poste, qui vient d'être fait récemment, augmente en quoi que ce soit la valeur de mon immeuble.

Le président. Merci, j'espère pouvoir mettre un terme à cette discussion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote

Le conseil général décide, par 40 voix contre 22 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 3 de Thomas Gremaud, Léo Tinguely, Sonja Gerber, François Yerly-Brault, Samuel Jordan et Célestine Waeber.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kubski Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauter Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludvine (PS), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 22 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Truong Isabelle (CG)

- **des postulats**

- n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)"

Moussa Elias, syndic. Pour tous les postulats, le Conseil communal ne s'oppose à aucune transmission.

Rugo Claudio (pca). Je tiens à remercier l'employé de la Voirie, Stephan Portmann, qui a porté ce sujet à ma connaissance. Je pense que vous avez tous à peu près lu le postulat. Il y a un grill, un danger. Si quelqu'un se brûle, il n'y a pas d'eau. Il serait donc bien de mettre une fontaine là-bas.

Je vais être court car ça peut faire gagner quelques voix pour le postulat. La Ville de Fribourg est le sujet; désire est le verbe; l'installation d'une fontaine, un accès à l'eau et subsidiairement une toilette ou une toilette sèche à la place de jeux à la Heitera, c'est le complément d'objet direct. La Ville de Fribourg désire donc une fontaine, un accès à l'eau et subsidiairement une toilette sèche à la place de jeux de la Heitera. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 5 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubschi Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauter Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludvine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Braut François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 5 Gauch Loïc (UDC), Kolly Alban (UDC), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 10 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

- n° 5 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Création d'un boulodrome à Fribourg"

Rugo Claudio (pca). On parle bien d'un boulodrome abrité, tel qu'il existe à Bulle. On a un boulodrome qui ressemble à un "poulailler" aux Neigles. L'idée, c'est donc d'avoir un plus grand boulodrome Je vais faire encore plus bref: La Ville de Fribourg, c'est le sujet; désire, c'est le verbe, et la réalisation d'un boulodrome, c'est le complément d'objet.

Vote

Le Conseil général refuse, par 33 voix contre 6 et 29 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 5 de Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 6 Ingold François (Vert-e-s), Kubschi Grégoire (PS), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (pca), Truong Isabelle (CG), Yerly-Braut François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 33 Asticher Lisa (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Maillard Sandy (DAS · WAS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Tinguely Léo (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS)

Se sont abstenus: 29 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauter Tania (PS), Tissot Ludivine (PS)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 6 (2026-2031) de Léo Tinguely (PS), Neuza Ferreira (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Développer et étendre le plan canicule"

Ferreira Neuza (PS). La Ville de Fribourg dispose déjà d'un plan canicule, ce qui mérite d'être salué. Cependant, les épisodes de chaleur extrême deviennent de plus en plus fréquents, plus intenses et touchent un nombre croissant de personnes. Au moment où nous avons rédigé ce postulat au mois de juin, nous pensions avoir atteint le pic de chaleur saisonnier. Nous étions en réalité en dessous de la moyenne des températures de l'été.

En effet, la canicule a entraîné des conséquences importantes sur la santé, le sommeil, les conditions de travail et la qualité de vie de nombreux habitants. Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, mais elles ne sont pas les seules. Les familles vivant dans des logements surchauffés, les femmes enceintes, les personnes fragilisées ainsi que les travailleurs-euses exposés-ees à la chaleur subissent également des risques importants, si bien qu'à nos yeux, le plan canicule actuel doit être étendu et développé urgemment.

Cette préoccupation est, aujourd'hui, largement partagée par la population. Une pétition citoyenne a récemment été lancée à Fribourg pour demander des mesures rapides et concrètes face aux canicules. Parmi les propositions formulées figurent notamment la création d'îlots de fraîcheur temporaires dans les quartiers, une meilleure information sur les lieux frais accessibles ainsi que la gratuité de certains équipements publics, comme la piscine de la Motta ou les musées lors des épisodes de forte chaleur.

Rappelons également que ce week-end, des milliers de personnes en Suisse romande se sont mobilisées pour réclamer des actions concrètes face au réchauffement climatique. Notre postulat s'inscrit dans cette même logique d'anticipation et de protection de la santé publique, en partageant notamment les mesures et pistes d'amélioration contenues dans la pétition citoyenne. Nous demandons au Conseil communal d'étudier le renforcement et l'extension du plan canicule existant, notamment par une meilleure information des personnes concernées, un accès élargi aux dispositifs pour toutes les personnes vulnérables, le développement de points de fraîcheur sur l'ensemble du territoire communal et des mesures renforcées pour protéger le personnel communal lors des périodes de chaleur extrême.

Les vagues de chaleur ne constituent plus des événements exceptionnels et sont devenues une réalité durable à laquelle nous devons nous adapter collectivement. Anticiper aujourd'hui, c'est protéger efficacement la population demain. Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir ce postulat.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Le groupe PLR et indépendants ne remet pas en cause la nécessité de protéger la population lors des épisodes de forte chaleur, en particulier les personnes les plus vulnérables. Mais le texte qui nous est soumis va bien au-delà d'un

simple élargissement de ce dispositif puisqu'il regroupe des mesures de nature très différente. Nous passons d'une politique de prévention destinée aux personnes vulnérables à des questions qui touchent également à la gestion des infrastructures, aux modalités d'accès à certains lieux et aux conditions de travail du personnel communal. Sur ce dernier point, le cadre légal existe déjà. L'article 3a de la loi fédérale sur le travail rend les dispositions relatives à la protection de la santé applicables aux administrations communales, et l'article 6 impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires et adaptées aux conditions de travail pour protéger la santé de son personnel. À Fribourg, l'article 48 du règlement d'application du règlement du personnel prévoit en outre que le Conseil communal applique les directives et recommandations fédérales en matière de travail en cas de canicule et de grands froids. À partir de 33 degrés, la Suva recommande notamment de réduire les travaux très pénibles au strict minimum, d'organiser des rotations et de prévoir davantage de pauses, sans prévoir de suspension systématique des activités extérieures. Le postulat va donc plus loin en envisageant cette possibilité, alors que la Suva privilégie une adaptation graduée des mesures en fonction de la pénibilité du travail.

Enfin, une partie des informations demandées existe déjà. La Ville publie déjà sur sa page consacrée à la canicule une liste de lieux permettant de trouver de la fraîcheur, parmi lesquels MEMO, le foyer de L'Atelier, les musées, les cinémas, la Motta et différents espaces comme le Jardin botanique. Quant à la gratuité dans des lieux exploités par des privés, cela nécessiterait des accords avec les exploitants, des critères d'accès et un financement. Un dispositif complexe à mettre en œuvre, qui poserait notamment la question des critères d'attribution et de l'égalité de traitement.

Pour ces raisons, le groupe PLR et indépendants refusera la transmission de ce postulat.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s soutient évidemment sans réserve ce postulat. Ma préopinante l'a dit hier, des centaines de Fribourgeois·es ont marché dans les rues de la ville lors de la manifestation "pas d'été à 50 degrés"; à Lausanne et à Genève, également. On a parlé aussi de la pétition qui a été lancée par un collectif d'habitants·es pour garantir une santé publique durant les périodes de forte chaleur. Ces mouvements traduisent une inquiétude profonde, légitime, de la population de Fribourg face à des étés qui deviennent irrespirables et, malheureusement, hélas ce n'est pas une surprise. Cette mobilisation citoyenne fait écho à la réalité sanitaire, écologique et économique que nous avons vécue et que nous vivons encore. Cela restera un été comme le plus chaud jamais enregistré avant le prochain, bien sûr.

Face à ça, pour inspiration au-delà de ce postulat, les Vert·e·s suisses ont publié cet été un plan canicule détaillé qui propose des mesures concrètes pour refroidir les villes, pour protéger la santé des plus vulnérables et adapter les conditions de travail. Lorsque l'on parle d'adapter notre ville au changement climatique, d'investir pour la rendre résiliente, on ne défend pas une idéologie, on ne parle pas de concepts abstraits, on répond à une urgence sanitaire, sociale, économique aussi qui est bien réelle. Les vagues de chaleur, ce n'est plus une hypothèse lointaine, elles sont là, elles tuent, elles coûtent cher. Une étude récente de l'Union des villes suisses, sortie ces derniers jours, montre que cette canicule a coûté CHF 1.3 milliard aux villes suisses, sans compter les CHF 2 milliards de pertes de productivité au niveau national. Ce ne sont pas de simples statistiques, c'est le coût de l'inaction et avant d'être monétaire, il est surtout humain.

Accepter de transmettre ce postulat, c'est reconnaître que la protection de nos concitoyens·nes face à la chaleur extrême est devenue une mission fondamentale pour notre Ville. Nous comptons sur notre Exécutif pour ne pas simplement étudier la possibilité de, mais surtout pour

passer à l'action au-delà du plan déjà proposé et mettre à disposition des solutions qui sont à la mesure du problème.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Ce postulat porte une ambition légitime et nécessaire: celle de protéger la population fribourgeoise face à un risque climatique désormais structurel. Les canicules ne sont plus des exceptions; elles sont devenues une réalité récurrente, avec des conséquences sanitaires graves, en particulier pour les personnes âgées, en bas âge, isolées ou précaires.

Nous tenons à saluer plusieurs aspects essentiels de ce postulat.

Tout d'abord, la reconnaissance du caractère meurtrier des vagues de chaleur. Nous avons tous en tête la canicule de 2003 et ses graves conséquences pour l'Europe et pour la Suisse.

Ensuite, l'élargissement du public cible au-delà des 75 ans, notamment vers les 65 ans et les travailleurs exposés, répond à une réalité où la vulnérabilité à la chaleur ne dépend pas uniquement de l'âge, mais aussi des sensibilités des organismes, des conditions de logement, d'isolement ou d'activités professionnelles difficiles.

Enfin, la protection des employés communaux, tout autant que de tout employé de l'Etat de Fribourg, avec la proposition de seuils clairs pour adapter ou suspendre le travail en extérieur, et je dirais même en intérieur lorsqu'il est impossible de rafraîchir des salles de travail en surchauffe, est une mesure indispensable à la santé au travail.

Cependant, Mesdames et Messieurs, ce postulat doit aussi être lu à l'aune de notre réalité budgétaire. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas soutenir des mesures dont le coût récurrent ne serait pas financé et finançable à long terme.

Nous formulons donc trois réserves principales et proposons des pistes complémentaires.

L'envoi systématique d'un courrier à 3'500 personnes de 65 ans et plus représente certes un coût d'impression et d'affranchissement significatif. Mais une communication ciblée, numérique ou basée sur le registre des habitants pour les personnes isolées, avec l'aide de "veilleurs" bénévoles via des appels téléphoniques ou même des visites à domicile, serait plus efficiente et soutenable.

La gratuité généralisée des piscines, musées et cinémas durant les canicules engendrerait un manque à gagner important pour ces entités, déjà sous tension, et un coût de compensation pour la Ville. Des tarifs sociaux ciblés seraient peut-être préférables.

La création de nouveaux points de fraîcheur devrait être priorisée et certainement cartographiée avec les meilleures zones concernées dans les quartiers carencés, mais ne pourra se faire au détriment d'autres investissements essentiels et facilement adaptables. L'optimisation de l'existant, de l'urbanisation existante (ombrages, fontaines, ouverture de bâtiments climatisés), doit ainsi rester une priorité.

En conclusion, nous soutenons et demandons que ce postulat soit traité de façon judicieuse pour notre population, tout en privilégiant une approche graduelle, mutualiste et financièrement soutenable.

Rugo Claudio (pca). Je suis déçu du vote précédent, je dois vous le dire, très sincèrement déçu, fortement déçu. Exactement déçu comme lorsque je demandais la piscine gratuite,

comme celle du Marzili, à Berne. Je contrôlerai les procès-verbaux. Le natel permet de diffuser votre vote. Ce sont 33 personnes qui ont refusé le bouldrome, mais je pourrai contrôler aussi que tous ceux qui voteront oui à cette proposition, qui veulent des piscines gratuites quand il fait chaud - la piscine de la Motta est ouverte de juin ou de mi-mai jusqu'à mi-septembre -, je contrôlerai que ce soient les mêmes votes que ceux qui auront dit oui à cette proposition gratuite de la piscine n'auront pas dit non à la piscine gratuite de la Motta.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 12 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 6 de Léo Tinguely, Neuza Ferreira et Robin Jolissaint.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kubski Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauter Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 12 Casazza Raphaël (PLR et indépendants), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 5 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Tissot Ludivine (PS)

- n° 7 (2026-2031) de Christel Berset (PS), Thomas Gremaud (PS), Samuel Jordan (PS), François Miche (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Etudier la possibilité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public"

Berset Christel (PS). Ce postulat part d'un principe très simple. Pendant des décennies, l'espace public a été pensé avant tout pour la voiture. Aujourd'hui, la Ville de Fribourg mène bien sûr une politique volontariste, que nous saluons, pour rééquilibrer cet espace en faveur des piétons, des cyclistes, des transports publics, mais reconnaissons qu'une part importante de cet espace reste encore occupée par des voitures en stationnement. Dans le même temps, nous encourageons toujours plus de personnes à se déplacer à vélo. Il est très bien de promouvoir la mobilité douce, mais si nous voulons que les habitants-es choisissent le vélo, nous devons aussi leur permettre de le parquer. Or, c'est précisément là que se situe le problème.

Dans de nombreux immeubles anciens de notre ville, des places de stationnement pour les voitures ont été prévues. En revanche, les locaux à vélos, eux, sont souvent inexistants. Cette question ne s'est imposée que récemment dans les nouvelles constructions. Résultat?

De nombreux locataires ne disposent aujourd'hui d'aucune solution adaptée pour entreposer leurs vélos pendant la nuit. Beaucoup doivent le descendre à la cave, le monter dans leur appartement et lorsqu'il s'agit d'un vélo électrique, lourd, encombrant, cela devient vite une véritable contrainte. Pour les personnes âgées, les familles, les personnes à mobilité réduite,

c'est parfois même impossible. Notre postulat propose une réponse pragmatique: étudier la possibilité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public, comme cela existe d'ailleurs déjà dans de nombreuses villes en Suisse, en Europe.

Pour celles et ceux qui hésiteraient à appuyer sur le bouton vert ce soir, j'insiste ici sur le mot étudier. En acceptant ce postulat, nous ne décidons aujourd'hui en aucune manière d'installer des dizaines de box dans toute la ville. Nous ne votons aucun crédit, nous ne prenons aucun engagement définitif, nous demandons simplement au Conseil communal d'examiner les besoins réels de la population, de sonder nos habitants-es, d'identifier les quartiers où la demande serait la plus forte, les modèles possibles, d'évaluer les coûts et, le cas échéant, de proposer d'autres solutions là où des box ne seraient pas réalisables. Autrement dit, nous demandons de disposer d'une base de réflexion sérieuse pour répondre à un besoin qui existe bel et bien sur le terrain. Si nous voulons que la mobilité douce continue à se développer, il ne suffit pas de permettre aux gens de rouler à vélo, il faut aussi leur permettre de le stationner de manière simple, sûre et pratique. Pour toutes ces raisons, je vous invite à transmettre ce postulat au Conseil communal. Je vous remercie.

Rugo Claudio (pca). Demain, je suis à Lausanne, je sors de la gare et il y a des vélos. Par le passé, ils n'existaient pas, ces vélos; ils n'étaient pas là en tout cas. Je vais faire de la publicité, à côté du McDonald's, lorsque l'on monte la rue du Petit-Chêne, il y a 100 mètres de parking extérieur de vélos. Je crois que la Ville de Lausanne a un ou deux box, si je ne me trompe pas, qu'ils viennent de lancer. Je ne vais donc pas m'opposer à un ou deux box mais, tout comme ce bout de rue à Lausanne qui est moche, tout comme le garage souterrain sous la Poste qui est moche -on en a encore parlé-, faire des dizaines de mètres de béton pour pouvoir mettre des vélos, et un box, pour moi c'est moche. Cela prendra de la place pas aux voitures, ça prendra de la place visuelle et ça sera moche.

Perriard Anne (DAS · WAS). En préambule, le groupe DAS · WAS tient à saluer les efforts de la commune dans la création récente d'espaces abrités pour les vélos dans différents quartiers de la ville.

Le postulat déposé a été énoncé de manière très différente aujourd'hui dans cette salle, que celui que nous avons pu lire sur le site internet, et du coup se transforme plutôt en une question parce que le côté sécuritaire et la peur du vol étaient très présents dans le postulat. En fait, pour nous, c'était un problème de mettre des vélos "sous scellés", on va dire. J'ai donc plutôt une question de précision qui va dans ce sens par rapport au postulat en l'état.

Qu'en est-il de la partie concernant justement la sécurité de ces box dans la proposition qui est faite dans le postulat, dans le texte qui nous a été soumis?

Berset Christel (PS). Evidemment que l'un des problèmes des vélos qui sont parqués dans la rue tout simplement pendant la nuit est celui de la sécurité. En effet, souvent les vélos se font voler. Moi, je ne circule qu'à vélo et je pense que je suis à mon sixième vélo volé depuis 20 ans en ville de Fribourg. J'ai des vélos qui coûtent CHF 300.-, donc ce n'est pas mon vélo qui est prioritaire. Il y a des personnes qui ont des vélos effectivement qui coûtent beaucoup plus cher, en particulier les familles qui ont ces longtails ou ces vélos pour enfants, ça coûte cher. C'est vrai, je préfère qu'un vélo soit utilisé par une famille avec deux ou trois enfants dessus que l'on circule en voiture en ville. J'aurai donc une tendance à vouloir protéger quand même les vélos des familles de manière à ce que les parents puissent circuler à vélo avec leurs enfants plutôt que les transporter à travers toute la ville en voiture pour répondre à une question de sécurité. Il y a peut-être d'autres raisons mais, en tout cas en ce qui me concerne, je voudrais pouvoir soutenir les familles qui ont des vélos et qui ne savent pas où les mettre parce qu'il y a un

risque de vol aussi. Mais, c'est un des risques parmi d'autres. L'autre problème, c'est surtout le fait que l'on ne sait plus où les mettre. Il y a beaucoup d'immeubles où ce n'est pas du tout prévu de pouvoir mettre autant de vélos tout simplement et on doit les mettre sur la rue.

Le président. Anne Perriard, je vous passe encore brièvement la parole.

Perriard Anne (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS soutient le fait d'avoir une étude sur les besoins de la population, mais remet complètement en question ce côté de sécurité, en se référant à la notion de partage dont on a déjà parlé avant, qui est soutenue, par exemple, par un auteur comme Antônio Bispo dos Santos, activiste et écrivain quilombola, qui développe une perspective contre-coloniale, source d'inspiration pour créer le monde dont nous avons besoin. Pour ce dernier, le partage constitue un élément au fondement de toutes relations, que ces dernières nous relient à nos voisins ou à toute forme de vie qui habite la Terre. Ainsi, l'arbre nous partage son ombre, et de notre côté, nous pouvons lui partager davantage d'espace pour qu'il déploie ses racines, comme le proposent des membres de ce Conseil dans le postulat n° 8.

Pour ces raisons, sur des questions de partage, nous avons un questionnement sur l'idée de vouloir justement mettre dans des bunkers sécurisés nos biens à l'abri. Nous nous posons la question de savoir si c'est simplement le signe que nous ne partageons plus assez.

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Moi, j'étais très très dubitative pour ces box, d'ailleurs pour les mêmes raisons que M. C. Rugo, à savoir que je trouve ça très très moche et je pensais donc voter bleu, c'est-à-dire m'abstenir. Mais, après les déclarations faites par ma préopinante, si j'ai bien compris, pour vous, le partage, c'est de pouvoir prendre un vélo qui ne vous appartient pas. Voilà, c'est ça le partage. Alors moi, je n'ai pas la même conviction. Je pense que la protection de la propriété est pour moi plus importante que de voler le vélo de son voisin. C'est pour ça que je soutiendrai ce postulat.

Le président. Anne Perriard, vu que vous avez été interpellée, je vous passe encore la parole, mais brièvement.

Perriard Anne (DAS · WAS). Dans certains cas, Bispo parle de partage forcé, notamment dans les villes. Lui-même habitait la forêt.

Une citation de Bispo dos Santos Antônio: "Parfois, quelqu'un qui a de quoi s'acheter plus d'un portable marche tranquillement avec son portable à la main, et alors un gamin arrive et le lui arrache. Ça, c'est un partage forcé, mais c'est bel et bien un partage. Le gamin sait que cette personne peut acheter un autre portable, ou, si elle ne le peut pas, qu'elle en a fait usage un bon bout de temps, et maintenant, c'est lui qui en a besoin."

Vote

Le Conseil général décide, par 41 voix contre 14 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 7 de Christel Berset, Thomas Gremaud, Samuel Jordan, François Miche et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 41 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert·e·s), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Noll Bettina

2026-2031 – Procès-verbal n° 4 de la séance ordinaire du Conseil général
du 21 septembre 2026

(Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauteur Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 14 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Nobs Elisa (CG), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 13 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Jordan Simon (CG), Maillard Sandy (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Rugo Claudio (pca), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 8 (2026-2031) de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Emma Dietsche (PS) et Ludivine Tissot (PS) intitulé: "Demande pour étudier des mesures visant à garantir un espace racinaire suffisant pour des arbres urbains sains et résilients face au changement climatique"

Müller Florian (PS). Certains-es d'entre vous se sont peut-être demandés-ées pourquoi se préoccuper des racines, faut-il vraiment un postulat sur l'espace racinaire? Notre réponse est clairement oui.

Les racines sont vitales pour nos arbres et, comme souvent avec celles que l'on ne voit pas, on a tendance à sous-estimer leur importance. Mais si nous négligeons le sous-sol, nous mettons en danger celles qui poussent à la surface. D'ailleurs, en ville, l'espace sous nos pieds est limité et très sollicité. Les racines doivent trouver leur place entre les conduites, les canalisations, les caves, les parkings souterrains et les autres infrastructures. Cela peut sembler très technique mais cette question a des conséquences très concrètes sur la santé et la durée de vie des arbres, mais aussi sur la planification de l'espace public et la protection du climat en ville. Il ne suffit pas de planter des arbres, il faut aussi leur donner assez de place. En effet, à quoi bon planter un arbre s'il meurt après quelques années et doit être remplacé simplement parce que ses racines n'ont pas assez de place? Ce n'est pas écologique et ce n'est pas non plus très raisonnable sur le plan financier.

Une bonne planification permet de mieux coordonner les différents usages du sous-sol et de donner aux arbres de bonnes conditions pour grandir. Il ne s'agit pas d'imposer partout les mêmes règles et empêcher la végétalisation, mais d'étudier quelles solutions sont adaptées à quel endroit. Ce postulat n'empêche donc pas de planter des arbres. Au contraire, il crée toutes les conditions pour en planter davantage et pour qu'ils vivent plus longtemps. Genau hier setzt unser Postulat an. Wir bitten den Gemeinderat zu prüfen, wie ausreichender Wurzelraum gesunde, klimaresiliente Stadtbäume langfristig sicherstellen kann. Dies durch geeignete Standards, entsprechende Planungsgrundlagen und eine frühzeitige Berücksichtigung bei Bau- und Infrastrukturprojekten. Denn wenn wir auch morgen gesunde, grosse und resiliente Bäume über der Erde haben wollen, müssen wir heute den notwendigen Raum unter der Erde einplanen. Vielen Dank für die Unterstützung dieses Postulats.

Casazza Raphaël (PLR et indépendants). "Es ist besser fünf Bäume mit intelligentem Bewässerungsmanagement zu haben als zehn kümmerliche Stämme mit trockenen Blättern." (Zitat von Prof. Dr. Michael Bruse, Universität Mainz)

Le groupe PLR et indépendants soutiendra la transmission de ce postulat dont l'objectif coule de source pourrait-on dire et comme vous allez le voir.

En effet, il faut non seulement un espace racinaire suffisant, mais aussi une irrigation ou un arrosage adéquat pour garantir le bon développement des arbres et pour garantir surtout la "fonctionnalité" dont on attend d'eux pour la population en ville, à savoir la réduction des îlots de chaleurs notamment.

D'après une récente étude de l'EAWAG, l'Institut fédéral des sciences et technologies aquatiques – rattaché au domaine des EPF et qui n'est pas ou très peu présent en Suisse romande alors que nous tous, les Romands donc, sommes contribuables à hauteur d'environ 25% de son budget fédéral de CHF 60 millions, mais ça c'est un autre débat –. Je parlais donc d'une étude menée en ville de Zurich, présentée à la journée Infotag EAWAG à Lucerne le 8 septembre dernier, intitulée "Le rôle de l'eau dans le tournant énergétique". Elle arrive à la conclusion que les arbres bien irrigués ou arrosés permettent de tripler leur impact auprès de la population, donc plus 300%, c'est-à-dire au niveau de la réduction des îlots de chaleur grâce à l'évapotranspiration, surtout après de longues semaines ou mois sans pluie au lieu d'avoir des arbres stressés eux aussi avec des feuilles sèches ou mortes prématurément.

Die Zusammenfassung dieser Studie heisst "Die Rolle des Wassers in Schwammstädten zur Verringerung der Stadthitze" von Dr. João P. Leitão. Diese kann auf der Webseite der EAWAG heruntergeladen werden. Je vous invite à consulter toutes les présentations très intéressantes et d'actualité de la journée disponibles sur ce site internet.

Par conséquent, étant donné que les canicules vont probablement et malheureusement se multiplier à l'avenir, il s'agit de passer la deuxième en prévoyant non seulement des systèmes racinaires suffisants mais aussi un système d'irrigation permanent et pas seulement temporaire pour les jeunes arbres. Il existe déjà plusieurs systèmes de goutte-à-goutte, comme dans le parc du Domino ou au Jardin anglais.

Enfin, nous invitons à dupliquer les projets dits de "ville éponge", comme celui en cours de développement à bluefactory dans les autres quartiers de la ville de Fribourg et à corriger certains projets pas encore terminés, dont on a parlé, comme l'aménagement pas très glorieux de l'esplanade de la poste, "bien bétonnée" – vous l'avez certainement aussi remarqué –, comme le suggère si bien le député Daniel Savary sur son post LinkedIn du 19 septembre 2026.

Bref, avoir un plan climat dans un tiroir c'est bien, le mettre en œuvre, c'est mieux!

Noll Bettina (Vert·e·s). Das Postulat unserer Kollegen ist ein wiederholter Appell an den Gemeinderat, konkrete Massnahmen zugunsten eines qualitativ und quantitativ hochwertigen Baumbestands auf Stadtgebiet zu ergreifen. Die Gruppe der Grünen unterstützt dieses Anliegen und möchte ein paar Punkte zugunsten unserer Stadtbäume hervorheben. Wie im Postulat erwähnt, sind alte, grössere Bäume ökologisch besonders wertvoll. Hier sollte endlich ein Umdenken stattfinden und die Hemmschwelle zur Fällung älterer Bäume deutlich steigen. Reglemente allein reichen nicht aus, es braucht eine Mentalität, welche im Zweifel für den Baum entscheidet. Hier hätten wir auch das Problem mit den neuen Gruben weniger, die wir für die jungen Bäume graben müssen.

En ce qui concerne l'espace racinaire, la liste des arbres de la commune pourrait être complétée par des espèces qui se contentent d'un espace racinaire plus restreint, tout en répondant aux critères de résistance au changement climatique et de biodiversité. Le plan de végétalisation souvent cité devrait également, selon le Conseil communal, présenter des techniques permettant aux plantations de survivre à long terme. Peut-être y trouverait-on également des réflexions sur l'espace raciné des arbres.

Und schliesslich apropos Forderung nach einer nachhaltigen Entwicklung von Stadtbäumen: der Generalrat hat vor gut zwei Jahren bereits ein Postulat der Grünen überwiesen, welches verlangte, den Baumbestand zu verbessern und ihn per LIDAR-Methode zu überwachen. Hierzu möchten wir wissen, wo finden sich die LIDAR-Daten von 2025, welche die Stadt als Vergleich zur Bestandesaufnahme vom 2019 publizieren wollte?

Avec ces remarques et questions, les Vert·e·s votent en faveur de la transmission du postulat n° 8.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Nous saluons les mesures visant à garantir un espace racinaire suffisant pour des arbres urbains sains et résistants au changement climatique. Nous craignons toutefois que cela ne soit pas réalisable partout en ville. Compte tenu des nombreuses canalisations souterraines (eau potable, eaux usées, chauffage à distance, etc.), ce postulat pourrait avoir pour conséquence qu'aucun arbre ne soit plus planté dans les espaces restreints. Cela aurait été le cas pour les arbres sur la place Sainte-Catherine.

Nous préférons que l'on plante autant d'arbres que possible, même au risque que ceux-ci restent plus petits en raison de conditions moins favorables.

Es ist wichtig, dass die städtischen Fachleute im Bereich Parks und Promenaden, Bäume auswählen, die an den Klimawandel angepasst sind, aber auch Baumarten mit Tief-, beziehungsweise Pfahlwurzeln auswählen, deren Wurzeln senkrecht tief in den Boden wachsen.

Nous tenons par ailleurs à souligner que chaque postulat nécessite un travail de traitement et de rédaction considérable qui se chiffre en milliers de francs.

À notre avis, les postulats n° 6, 7 et 8 auraient très bien pu être formulés sous forme de question.

Kolly Alban (UDC). Die Idee hinter diesem Postulat ist sinnvoll. Bäume sollten so gepflanzt werden, dass sie langfristig gesund wachsen können. Aber eine gute Absicht macht noch keine gute Vorschrift.

La question de l'espace racinaire est avant tout une question technique. Chaque projet est différent et présente ses propres contraintes.

Il faut donc laisser aux ingénieurs et aux spécialistes la marge de manœuvre nécessaire pour trouver la solution la plus adaptée. Des règles supplémentaires risquent surtout de rendre les projets plus complexes et plus chers, sans garantir un meilleur résultat. Croyez-moi, je parle d'expérience professionnelle.

Die Politik sollte das Ziel definieren, nicht die technische Lösung.

Pour ces raisons, le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat.

Rugo Claudio (pca). Pour donner un complément d'information, l'espace devant la poste dont M. Daniel Savary, député PVL si je ne m'abuse, a fait l'objet d'un post LinkedIn, appartient à la Poste, pas à la Ville. C'est donc déjà une erreur, je voulais le lui dire. Je profite que tout le monde soit là pour divulguer l'information. Il y a probablement quelques trous qui sont en train d'être faits, il y en a cinq ou six à l'heure actuelle, mais on avait voté pour 16 arbres, sauf erreur,

en tout cas pas mal d'arbres. Il faut donc être patient lorsque l'on fait de la construction. M. R. Casazza le sait mieux que moi, la patience est d'or.

Concernant le postulat de M. Florian Müller, il fait écho au premier que j'avais réussi à faire passer avec une collègue, Mme Anne Butty Revaz. Il s'agissait du postulat n° 63 pour les arbres et les abeilles. Nous, on s'occupait donc de la tête des arbres, M. F. Müller s'occupe des pieds, c'est très bien.

Dernier point, on a déjà eu le cas concret au pont de Zaehringen. Je voulais communiquer avec M. Elias Moussa, il avait justifié qu'il ne pouvait pas mettre plus d'arbres au pont de Zaehringen, mais il existe une solution qui est d'ailleurs pratiquée à l'espace du Cardinal 18, chez Pro Senectute. En fait, il y avait des gros bacs, que je trouve aussi moches mais maintenant que j'ai compris pourquoi ils sont là, j'accepte cette mocheté. Ce sont de gros bacs pour les racines des arbres en dessus du parking, donc qui ne prennent pas en en bas mais en en haut l'espace nécessaire.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 7 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 8 de Florian Müller, Marc Vonlanthen, Emma Dietsche et Ludivine Tissot.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubschi Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sapia Léo (Vert-e-s), Sauter Tania (PS), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woelfray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Kolly Alban (UDC), Papaux David (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 9 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

Le président. Compte tenu des différents postulats, propositions, questions et du reste de l'ordre du jour, je renonce à la pause pour arriver à une clôture de séance à une heure raisonnable.

9. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 4 (2026-2031) de Valentine Mauron (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulée: "Proposition de modification du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées en vue d'intégrer les principes de gestion durable des eaux pluviales"

Mauron Valentine (Vert·e·s).

Développement de la proposition

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles à Fribourg. L'augmentation des épisodes de fortes précipitations, des périodes de sécheresse et des vagues de chaleur, combinée à l'imperméabilisation croissante des sols, accentue le ruissellement des eaux pluviales, les risques de surcharge des réseaux d'assainissement, les îlots de chaleur urbains et la perturbation du cycle naturel de l'eau.

La Ville de Fribourg s'est engagée, à travers son plan climat communal et son programme Nature et Paysage, à adapter son territoire aux effets du changement climatique, à renforcer la biodiversité, à développer la végétalisation et à améliorer la qualité écologique des espaces urbains.

La gestion des eaux constitue un élément important de cette adaptation. La législation fédérale sur la protection des eaux distingue les eaux polluées et les eaux non polluées. Conformément à l'article 7 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20), les eaux polluées doivent être traitées, tandis que les eaux non polluées doivent être évacuées. L'article 7 al. 2 LEaux prévoit notamment que les eaux non polluées doivent être infiltrées lorsque les conditions le permettent. Ces principes sont précisés par l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201).

Le droit cantonal fribourgeois reprend ces principes dans la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux; RSF 812.1) ainsi que dans son règlement d'exécution du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux; RSF 812.11). La planification communale de l'évacuation des eaux s'inscrit notamment dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), instrument central de gestion des infrastructures d'assainissement.

Le règlement communal concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées de la Ville de Fribourg applique déjà cette distinction entre eaux polluées et eaux non polluées. Il prévoit notamment, à son article 12, que les eaux pluviales non polluées doivent être infiltrées lorsque les conditions le permettent. Toutefois, le règlement reste principalement structuré autour de la collecte et de l'épuration des eaux usées et ne traduit pas encore pleinement une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales. Le concept de "Ville Éponge" propose une évolution

de cette approche en visant à rapprocher la gestion urbaine de l'eau de son cycle naturel. Il consiste à privilégier, lorsque les conditions techniques et locales le permettent, la désimperméabilisation des sols, l'infiltration, la rétention temporaire, l'évapotranspiration et la réutilisation des eaux pluviales avant leur rejet dans les cours d'eaux ou les réseaux publics.

Ces mesures contribuent à limiter les débits de pointe dans les réseaux d'assainissement, à réduire les risques liés aux événements météorologiques extrêmes, à augmenter la résilience en cas de sécheresses prolongées, à préserver les ressources en eau, à améliorer le confort thermique en milieu urbain et à renforcer la biodiversité.

Il apparaît dès lors opportun de faire évoluer les bases réglementaires et les instruments de planification communaux afin d'assurer une meilleure cohérence entre les objectifs poursuivis par la Ville en matière d'adaptation climatique et les outils qui encadrent la gestion des eaux, les projets de construction et les aménagements publics.

La présente proposition vise ainsi à compléter le règlement communal concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées, sans remettre en question les principes applicables aux eaux usées polluées, qui demeurent soumises aux exigences de collecte et de traitement prévues par le droit fédéral et cantonal.

Proposition

Le Conseil communal est invité à présenter au Conseil général une révision du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées (du 9 octobre 2023), notamment et de façon non exhaustive:

- Article 1 en complétant ses buts: inclure la gestion des eaux pluviales à la source, préserver le cycle naturel de l'eau, limiter le ruissellement de surface, favoriser l'infiltration, la rétention, l'évapotranspiration et la réutilisation des eaux pluviales.
- Article 2 en ajoutant notamment les définitions de la gestion à la source, de la désimperméabilisation, de l'infrastructure bleue et verte.
- Article 4 en précisant les objectifs du PGEE conformément aux précisions demandées aux articles 1 et 2 sous l'angle de la résilience climatique.
- Article 5 en complétant les infrastructures communales par les ouvrages destinés à l'infiltration, l'évapotranspiration ou la valorisation des eaux pluviales.
- Article 7 en précisant que les installations privées pour l'évacuation des eaux des biens-fonds comprennent également les installations de gestion des eaux pluviales, notamment les dispositifs de rétention, d'infiltration, de réutilisation, d'évapotranspiration ou de régulation des débits.
- Article 9 en le complétant par un second alinéa portant sur la réalisation des travaux qui devront préserver les écoulements naturels, favoriser la gestion des eaux pluviales à la source et limiter les surfaces imperméables.
- Article 12: renforcer la gestion durable des eaux pluviales non polluées en intégrant, par ordre de priorité dans les principes généraux, non plus seulement l'évacuation des eaux mais également l'infiltration, la rétention, l'évapotranspiration et la réutilisation.

De plus, le Conseil communal est invité à examiner, par la présente révision, l'introduction de mécanismes d'encouragement financiers destinés à favoriser les mesures réduisant durablement les volumes d'eaux pluviales rejetés dans le réseau communal. Nous invitons

aussi le Conseil communal à examiner les éventuelles adaptations du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui relève de sa compétence.

- n° 5 (2026-2031) d'Elisa Nobs (CG), Vincent Pfister (CG), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Marc Pauchard (UDC), Florian Müller (PS), Sandy Maillard (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) intitulée: "Demande de modification de l'article 5 du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général"

Pfister Vincent (CG).

Développement de la proposition

La conciliation de l'engagement politique et de la vie de famille reste difficile. L'engagement politique est au cœur de notre démocratie. Afin de garantir une participation de toutes et tous et que personne ne doive renoncer à un engagement au sein du Bureau du Conseil général, d'une commission permanente ou d'une commission spéciale relevant du Conseil général en raison de ses responsabilités familiales, nous proposons de modifier l'article 5 du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

Nous proposons d'étendre le champ d'application de l'article 5 afin que les personnes ayant des enfants jusqu'à 15 ans révolus à faire garder ou des personnes à charge nécessitant une assistance puissent bénéficier, sur demande, d'une indemnité supplémentaire de CHF 30.- par séance du Bureau, ainsi que par séance de commission permanente ou spéciale relevant du Conseil général.

C. Nouveaux postulats

- n° 9 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS), Lisa Wyss (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sophie Delaloye (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG), Camille Goy (Vert·e·s), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG), Isabelle Truong (CG), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Margot Chauderna (Vert·e·s), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Monica Mendez (Vert·e·s), Neuza Ferreira (PS), Ludivine Tissot (PS), Emma Dietsche (PS), Fanny Delarze (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Christel Berset (PS), Lisa Asticher (PS), Caroline Revaz (Le Centre/PVL) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Postulat demandant de développer une politique communale d'égalité femmes-hommes, ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires humaines et financières"

Maillard Sandy (DAS · WAS).

Développement du postulat

Au printemps 2026, DAS · WAS apprenait la décision du Conseil communal de ne pas pérenniser le seul poste de travail de la Ville dédié à la politique "genre", alors même que la

Ville de Fribourg défend une stratégie communale portant sur l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle, notamment dans une perspective de genre.

Pour rappel, ce poste avait été créé suite au dépôt du postulat n° 57 (2016-2021) le 20.12.2017, qui demandait ["d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier"](#).

En 2019, le Conseil communal confiait ce mandat d'études à la HETS-FR.

En 2023, le Conseil communal déployait un plan d'action de lutte contre le harcèlement dans l'espace public, dont un poste de travail en CDD à 50%.

Rappelons également les éléments suivants:

- 14.12.2021: résolution n° 1 (2021-2026): [La sécurité des femmes, des personnes racisées et des personnes LGBTQIA+ dans les rues de Fribourg](#)
- 22.09.2025: postulat n° 210 (2021-2026): [Demande d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public, en particulier dans le secteur de la gare](#)
- 04.11.2025: postulat n° 214 (2021-2026): [Demande la possibilité de mettre en place un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#)

Notons par ailleurs que:

- des villes de taille comparable (par ex. Yverdon-les-Bains, Neuchâtel) se sont dotées d'une politique Égalité – Diversité – Inclusion (EDI) tournée tant à l'interne de l'administration que pour l'ensemble de la population.
- la Suisse et plus globalement l'Europe connaissent une "nouvelle vague" de l'anti-genre (cf. Commission fédérale pour les questions féminines Backlash et contre-stratégies, n° 47, avril 2026).

En 2026, le Conseil communal décidait de supprimer le poste cité plus haut sur la base du seul argument financier. Cette décision a fait l'objet d'une question posée par le groupe DAS · WAS le 28 mai 2026 sur la manière dont le Conseil communal entendait mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité sans poste dédié ([question n° 14, 2026-2031](#)). Dans sa [réponse](#) qui n'a pas donné satisfaction au groupe, le Conseil communal "réaffirme sa volonté de maintenir un engagement en faveur de l'inclusion, de la diversité et du respect de toutes les personnes". Mais il ne dit rien des mesures prévues pour le faire, ni des profils des personnes prévues pour mener ces réflexions, ni du calendrier de réalisation de ces objectifs.

Malgré l'arrêté sur le budget 2027 du Conseil communal, ces différents éléments démontrent clairement le besoin de développer la politique communale en faveur de l'égalité – ciment de la cohésion sociale – avec une stratégie beaucoup plus intersectionnelle et transversale que le seul angle du harcèlement dans l'espace public. Or, pour élaborer une telle stratégie, il est nécessaire d'y consacrer des ressources humaines et financières, c'est-à-dire de créer des postes pérennes et d'y engager des personnes qualifiées et concernées par ces thématiques.

Postulat

Le présent postulat demande donc l'étude suivante:

- création et pérennisation d'un poste dédié au développement d'une politique communale "égalité femmes-hommes";

- développement d'un plan stratégique communal "égalité femmes-hommes".

Il demande de donner la compétence à la Ville de Fribourg de créer son propre bureau égalité femmes-hommes, autonome par rapport à celui du Canton, à l'image de la [Ville de Lausanne](#) ou de la [Ville de Genève](#). Ce bureau doit être doté des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de ses tâches, notamment l'application de la LEG.

Il se différencie des autres postulats cités ci-dessus notamment par sa dimension intersectionnelle et transversale. Il envisage l'égalité de genre non pas seulement sous l'angle économique ou dans une perspective de lutte contre les violences, mais de manière globale, et qui tienne compte des enjeux sociaux suivants:

- 1) La Ville de Fribourg se doit d'être une employeuse, une partenaire et une représentante exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes dans le domaine du travail rémunéré. Elle doit être une employeuse inclusive, garante
 - de la représentation paritaire dans tous les postes à responsabilité ainsi que dans les délégations de la Ville auprès de partenaires extérieurs;
 - du respect de la LEG dans les marchés publics et l'octroi des subventions communales par un contrôle à quatre yeux (par ex. outil LOGIB).
- 2) La Ville de Fribourg doit agir pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la déconstruction des stéréotypes de genre, notamment par:
 - le soutien et la valorisation du travail des associations locales engagées sur ces thématiques et les événements liés;
 - la sensibilisation à ces thématiques dans les pratiques sportives et au sein des clubs;
 - la formation à l'interne de l'administration communale comme auprès de la population;
 - la promotion des dates clés de la lutte pour l'égalité: 8 mars, 14 juin, 25 novembre;
 - la féminisation de l'espace public (noms des rues, statues, ...) dans une dimension collective et l'accès aux infrastructures publiques, notamment sportives;
 - la mise en place d'une commission d'examen pour les publicités sexistes;
 - l'application du gender budgeting.
- 3) La Ville de Fribourg doit agir pour la prévention et la lutte contre les discriminations et les violences de genre, notamment:
 - le harcèlement dans l'espace public;
 - le sexisme dans toutes ses formes, à l'interne de l'administration communale comme auprès de la population;
 - les violences intrafamiliales et domestiques;
 - les féminicides.
- 4) La Ville de Fribourg doit accorder une importance particulière aux groupes vulnérabilisés en matière d'égalité, notamment les femmes racisées, les femmes issues de la migration, les femmes trans, les femmes en situation de handicap, les femmes précarisées, les travailleuses du sexe, les mères monoparentales.
- 5) La Ville de Fribourg doit adhérer aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux pertinents, notamment la CSDE, etc., afin de favoriser les échanges de pratiques, de

renforcer ses compétences et d'inscrire son action dans une dynamique de coopération et de promotion de l'égalité femmes-hommes.

La mise en œuvre d'une telle politique ne saurait toutefois être effective sans les moyens nécessaires. La réponse du Conseil communal portera donc également sur les ressources – tant humaines que financières – mises à disposition pour porter et mettre en œuvre cette politique publique, lesquelles comprennent notamment un poste dédié.

- n° 10 (2026-2031) de Sandy Maillard (DAS · WAS), Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS), Lisa Wyss (DAS · WAS), Léo Bulliard (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG), Sophie Delaloye (PS), Léo Sapia (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG), Margot Chauderna (Vert·e·s), Neuza Ferreira (PS), Fanny Delarze (PS), David Ruffieux (Vert·e·s), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) intitulé: "Postulat demandant de développer une politique communale LGBTIQ, ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires humaines et financières"

Maillard Sandy (DAS · WAS).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg, co-fondatrice de la Conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ (communiqué de presse du 19 mai 2025), entend se présenter comme une ville progressiste, ouverte et inclusive, dans laquelle chaque personne peut être elle-même et vivre librement, sans crainte ni discrimination. Une telle ambition ne saurait toutefois se limiter à une image, à des déclarations d'intention ou à des actions ponctuelles. Elle doit se traduire par un engagement politique concret, durable et cohérent, notamment au travers de la mise en œuvre d'une véritable politique publique en faveur des personnes LGBTIQ.

Les droits des personnes LGBTIQ ne constituent pas des acquis définitifs. Ils sont le fruit de décennies de mobilisations, de luttes ainsi que d'engagements associatifs et des personnes concernées. Malgré les avancées réalisées, les personnes LGBTIQ continuent d'être confrontées à des discriminations, à des violences et à des formes de stigmatisation, qui touchent de manière particulièrement forte certaines personnes en raison de leur situation ou de leur appartenance à plusieurs groupes vulnérabilisés (en situation de handicap, racisée, trans, ayant connu un parcours migratoire forcé, etc.) ou à l'effacement de leur histoire et de leur (sub)culture.

Dans ce contexte, une collectivité publique qui entend se revendiquer progressiste ne peut se contenter d'afficher son soutien aux communautés LGBTIQ lors de dates symboliques ou par des déclarations d'intention. Elle doit se donner les moyens d'agir concrètement sur les causes et les manifestations des discriminations, de soutenir celles et ceux qui œuvrent quotidiennement sur le terrain et de garantir un accueil inclusif dans ses propres institutions.

Or, force est de constater que les orientations actuellement prises par le Conseil communal ne semblent pas aller dans le sens de cette ambition, comme cela a notamment été relevé dans la

question n° 14 (2026-2031) du groupe DAS · WAS, dont la réponse s'est révélée particulièrement décevante¹.

Par ailleurs, ainsi qu'il a déjà été relevé, les considérations économiques ne sauraient prévaloir sur le respect de l'égalité, de la dignité et de l'intégrité des personnes, a fortiori dans un contexte international marqué par la recrudescence des violences et discriminations.

Des démarches ont déjà été engagées, notamment:

- postulat n° 57 (2016-2021) - Demande d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier;
- question n° 391 (2021-2026) - Récolte de données (monitoring) concernant le harcèlement de rue;
- postulat n° 6 (2021-2026) - Demande d'étudier la possibilité d'afficher son soutien à la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la phobie des personnes intersexuées;
- postulat n° 93 (2021-2026) - Demande d'étudier la possibilité d'introduire une option "divers" ou d'abandonner la mention du genre dans les formulaires administratifs;
- question n° 375 (2021-2026) - Possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre nonbinaire en vue de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- résolution n° 1 (2021-2026) - La sécurité des femmes, des personnes racisées et des personnes LGBTQIA+ dans les rues de Fribourg;
- postulat n° 214 (2021-2026) - Demande la possibilité de mettre en place un programme communal complet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cependant, une politique publique ambitieuse et inclusive ne peut pas se contenter d'aborder la thématique uniquement au travers du prisme réducteur d'une vision sécuritaire.

Il est dès lors nécessaire que la Ville de Fribourg se dote d'une politique publique LGBTIQ transversale, ambitieuse et dotée de moyens à la hauteur des objectifs poursuivis. Cette politique doit être élaborée en collaboration avec les personnes concernées, les associations et les collectifs actifs dans le domaine, en reconnaissant leur expertise et le travail qu'ils accomplissent depuis de nombreuses années.

Le présent postulat prie ainsi le Conseil communal de développer une politique publique LGBTIQ pour la Ville de Fribourg, dotée des moyens financiers et humains nécessaires, et structurée autour des sept axes suivants:

1. prévention et lutte contre les violences et les discriminations, en accordant une importance particulière aux personnes et aux groupes vulnérabilisés au sein des communautés LGBTIQ;
2. promotion des (sub)cultures et de la mémoire des communautés LGBTIQ, notamment par la reconnaissance et la valorisation de leur contribution à la vie sociale, culturelle et historique de la Ville, ainsi que par la transmission de la mémoire des luttes ayant permis les avancées en matière de droits LGBTIQ;
3. soutien et valorisation du tissu associatif local et de son travail, en reconnaissant le rôle important des associations et collectifs LGBTIQ dans l'accompagnement, la prévention, la sensibilisation, la défense des droits et la création de liens sociaux;

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/question-14-2026-2031-maniere-dont-le-conseil-communal-entend-mener-une-politique>.

4. information et sensibilisation aux réalités et aux vécus LGBTIQ auprès du grand public, notamment par l'organisation et/ou le soutien à des événements et manifestations lors de dates et périodes clefs, telles que le 17 mai, les mois de juin et d'octobre, le 20 novembre, le 1^{er} décembre, etc.;
5. mise en œuvre d'un accueil facilité, bienveillant et respectueux dans tous les lieux d'interface entre la Ville et les personnes usagères, notamment au travers d'une communication écrite et visuelle épicène, comprenant notamment le site internet, les communiqués de presse, les guichets, les formules ainsi que les différents supports et canaux utilisés par l'administration communale;
6. mise en œuvre d'une politique du personnel inclusive, notamment par l'organisation de formations portant sur les réalités et les vécus LGBTIQ, destinées non seulement aux cadres et aux ressources humaines, mais également à l'ensemble des personnes employées de l'administration communale, ainsi que par la création d'un groupe de référence interne constitué de personnes employées concernées;
7. adhésion aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux pertinents, notamment le Rainbow Cities Network, Egides, etc., afin de favoriser les échanges de pratiques, de renforcer les compétences de la Ville et d'inscrire son action dans une dynamique de coopération et de promotion des droits LGBTIQ.

La mise en œuvre d'une telle politique ne saurait toutefois être effective sans les moyens nécessaires. La réponse du Conseil communal portera donc également sur les ressources – tant humaines que financières – mises à disposition pour porter et mettre en œuvre cette politique publique, lesquelles comprennent notamment un poste dédié.

- n° 11 (2026-2031) d'Isabelle Truong (CG), Bettina Noll (Vert·e·s) et Jean-Daniel Schumacher (PLR et indépendants) intitulé: "Demande pour évaluer la création d'une 'carte des lieux de fraîcheur et des zones de chaleur'/'Karte der kühlen Orte und der Hitzezonen' bilingue de la ville de Fribourg"

Truong Isabelle (CG).

Développement du postulat

Les soussigné·es demandent au Conseil Communal d'étudier la mise en place d'une cartographie interactive bilingue français-allemand des lieux de fraîcheur et du confort thermique, mais également des zones de chaleur sur le territoire de la Ville de Fribourg, en valorisant prioritairement les données et outils cartographiques déjà disponibles.

Les épisodes de fortes chaleurs constituent un défi croissant pour les villes et affectent particulièrement les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes vulnérables. L'adaptation du territoire urbain constitue dès lors un enjeu de santé publique et de qualité de vie.

Des exemples suisses montrent que cette approche est réalisable. Plusieurs villes suisses ont déjà transformé leurs connaissances climatiques en services accessibles au public en les combinant avec des informations sur les sites touristiques ou culturels, les lieux où s'asseoir, les espaces verts ou encore révolution thermique du territoire et l'efficacité des mesures prises.

Notre ville pourrait donc faire un pas supplémentaire en réunissant dans une même carte un choix des données pertinentes dans une interface bilingue français-allemand et ainsi répondre à la fois à des besoins concrets (où trouver de l'ombre, où boire de l'eau et quel itinéraire privilégier lors d'une journée chaude?) et contribuer à la politique touristique de notre ville (quels parcours privilégient l'ombre et la fraîcheur en découvrant les sites touristiques?).

Die Stadt Freiburg verfügt bereits über einen Teil der notwendigen Grundlagen, um die Hitzeentwicklung und die Wärmebelastung im Stadtgebiet zu verstehen. Auch der Kanton besitzt Karten zu Wärmeinseln und gefährdeten Gebieten. Es besteht somit eine solide Grundlage für die Entwicklung eines Instruments, das sich direkt an die Bevölkerung richtet. Nun gilt es, diese Daten in einen konkreten, sichtbaren und für die Bevölkerung nützlichen Service umzuwandeln. Neben dem Nutzen für die Bevölkerung kann diese Kartierung auch als Entscheidungshilfe und Planungsgrundlage für die Stadt dienen. Durch die Verknüpfung der Temperaturdaten mit Informationen zu Vegetation, Schatten, Sitzgelegenheiten, Wasserstellen und Wegen liessen sich Bereiche identifizieren, in denen künftige Massnahmen besonders sinnvoll wären.

Dieser Ansatz würde Freiburg zu einer widerstandsfähigeren und attraktiveren Stadt machen und unserer Klimapolitik eine positive Identität verleihen – sowohl auf Französisch als auch auf Deutsch.

Aus diesen Gründen laden die Unterzeichnenden den Gemeinderat ein, dem vorliegenden Postulat Folge zu leisten.

Références

- Ville de Fribourg: îlots de chaleur urbains: données thermiques, étude 2023, plan de végétalisation et vulnérabilité.
- Ville de Fribourg: Des arbres pour offrir fraîcheur et convivialité: exemple récent d'aménagement combinant arbres, bancs et fraîcheur.
- État de Fribourg: Mesures du Plan Climat cantonal: cartographie cantonale des îlots de chaleur/fraîcheur et des zones vulnérables.
- État de Fribourg: Catalogue d'actions contre les îlots de chaleur: exemples concrets, notamment Fribourg/Maggenberg et Schlieren.
- Genève: Carte interactive des lieux de fraîcheur.
- Lausanne: démarche autour des espaces frais: carte, lieux frais et participation citoyenne.
- Zurich: planification de la réduction de la chaleur: exemple de cartographie thermique utilisée pour la planification.
- Bienne: Carte climatique: exemple suisse de carte climatique destinée à la compréhension du territoire.
- Neuchâtel: monitoring thermique communal: exemple de suivi thermique à long terme.

- n° 12 (2026-2031) de Christel Berset (PS), Thomas Gremaud (PS), Lisa Wyss (DAS · WAS), François Miche (PS) et Béa Cheda (CG) intitulé: "Plantation d'arbres sur l'avenue du Midi et au carrefour Richemond"

Berset Christel (PS).

Développement du postulat

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'interface Richemond, dont les travaux ont débuté en mars 2023, plusieurs arbres ont dû être abattus sur l'avenue du Midi afin de permettre la réalisation du nouveau passage souterrain, ainsi que l'installation du chantier.

Si l'objectif d'améliorer les connexions entre le quartier de Beauregard et le centre-ville, tout en facilitant l'accès aux quais depuis l'ouest de la ville, est pleinement atteint, la requalification de cet espace urbain n'est pas encore achevée. Il manque en particulier la replantation des arbres supprimés en 2023, mesure indispensable pour compenser la perte de végétation et renforcer la résilience de ce secteur face aux épisodes de forte chaleur, appelés à se multiplier dans les années à venir.

L'avenue du Midi constitue un axe de déplacement important pour de nombreuses personnes se rendant quotidiennement de la gare CFF à bluefactory, ainsi qu'aux quartiers de Beaumont, Vignettaz et Monséjour. Durant les périodes de canicule, la traversée de la zone de rencontre située à proximité du carrefour Richemond, de même que le cheminement piéton le long de l'avenue du Midi après la zone de stationnement des vélos, s'avèrent particulièrement inconfortables en raison du manque d'ombrage.

La présence d'arbres contribue pourtant de manière significative à l'amélioration du confort thermique, à la qualité de vie en ville et à l'attractivité des déplacements à pied ou à vélo. Elle participe également à la lutte contre les îlots de chaleur et au renforcement de la biodiversité urbaine.

Par conséquent, nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité, en bonne coordination avec les CFF, de procéder dès cet automne, à la plantation de huit arbres sur l'avenue du Midi, dont un arbre de grande taille à proximité du parking à vélos, ainsi qu'au remplacement de l'arbre actuellement dépérissant, situé sur le côté est de l'avenue du Midi.

Nous invitons le Conseil communal à prendre contact rapidement avec les CFF, afin de se coordonner avec eux et faire ces plantations nécessaires à la lutte contre les îlots de chaleur, cet automne encore.

D. Réponse aux questions:

- n° 9 (2026-2031) de Sébastien Peiry Folly (DAS·WAS) relative au rapport d'activités de SINEF SA

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2026, S. Peiry a interrogé le Conseil communal concernant le rapport d'activités de SINEF SA.

Réponse du Conseil communal

1. Par rapport à l'ambition territoriale. Le rapport présente SINEF comme un "partenaire de référence en Suisse occidentale". Rappelons que SINEF est issue des services industriels de la Ville, avec une vocation de proximité. Cette extension territoriale, affichée comme axe stratégique, est-elle pleinement compatible avec les missions de durabilité locale et de service aux communes que le même document revendique par ailleurs? Nous y voyons une tension et nous invitons le Conseil d'administration à nous expliquer comment ces deux ambitions se complètent concrètement

À titre liminaire, le Conseil communal de la Ville de Fribourg rappelle qu'en matière de gouvernance, le Conseil communal représente la Ville de Fribourg, actionnaire à 100% de SINEF, qui reste toutefois une société anonyme de droit privé. Elle dispose à ce titre de ses propres organes et en particulier d'un Conseil d'administration et d'une Direction. Le Conseil communal ne dispose pas des informations nécessaires au traitement de ces questions et ne pourra dès lors pas y donner suite de manière satisfaisante.

Cette question relève de la stratégie interne de SINEF. Or SINEF SA est une société anonyme distincte de la Ville de Fribourg et dispose de ses propres organes de compétence. Le Conseil communal, en sa qualité d'actionnaire, n'est dès lors pas compétent pour y répondre.

2. Une croissance rapide soulève naturellement des questions sur la capacité à maintenir les compétences internes en parallèle. Le rapport célèbre en page 11 des "valeurs fortes" et nous nous en réjouissons. Cependant, nous souhaiterions comprendre un peu mieux comment cela se traduit concrètement dans les faits. Comment les équipes évoluent-elles? Les collaborateurs·trices sont-ils accompagnés·es à la hauteur des ambitions affichées? Comment SINEF s'assure-t-elle que la croissance va de pair avec la qualité du service aux clients·es existants·es? Notre impression générale est que plusieurs passages de ce rapport restent encore un peu vagues pour nous permettre de le valider en l'état. Voici quelques points qui méritent des précisions

Le Conseil communal comprend les préoccupations exprimées concernant l'accompagnement de la croissance de SINEF, l'évolution des équipes et le maintien de la qualité du service.

Cette question porte toutefois sur un aspect opérationnel de SINEF.

3. Concernant les "nouveaux mandats institutionnels" cités en page 13, nous aimerions savoir avec quels partenaires ceux-ci ont-ils été conclus, et pour quel volume

Pour des raisons de confidentialité et de gestion interne, la liste des mandats et l'identité des partenaires concernés ne sont pas rendues publiques, ces informations relevant notamment des relations contractuelles de l'entreprise.

4. Concernant la Responsabilité Sociétale et Environnementale mentionnée en page 23, nous souhaiterions savoir quelles actions concrètes ont été entreprises dans ce sens, avec quels indicateurs et pour quels résultats

Le Conseil communal est sensible à l'importance de traduire cette responsabilité en actions concrètes mais n'est pas compétent pour donner suite à cette préoccupation.

5. Concernant l'analyse des risques en page 26. Quelles sont les conclusions pour 2025? Le rapport reste malheureusement silencieux sur ce point

L'analyse des risques relève de la gestion et de la gouvernance internes de SINEF SA et n'est pas soumise au Conseil communal dans le cadre de son rôle d'actionnaire. Il appartient aux organes compétents de SINEF SA d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques auxquels l'entreprise est exposée, ainsi que de veiller au respect des exigences légales et réglementaires applicables.

6. Par rapport au "soutien de l'IA aux travaux manuels", nous aimerions, si possible, savoir ce que cela signifie concrètement sur le terrain

Pour les motifs susmentionnés, le Conseil communal n'est pas en mesure de répondre à cette question.

7. Finalement, nous savons que les activités liées à l'eau potable et aux eaux usées bénéficient d'une position de monopole et c'est un atout indéniable. Mais les activités de construction et d'ingénierie, elles, font face à une concurrence réelle. Nous aurions souhaité trouver dans ce rapport une réflexion claire sur les perspectives à long terme et sur la gestion des risques dans ces secteurs. Nous encourageons SINEF à partager cette vision avec le Conseil Général, car c'est précisément ce type de transparence qui construit la confiance

Le Conseil communal est favorable à ce que les orientations et perspectives de SINEF puissent être présentées et discutées dans un cadre approprié.

Dans cet esprit, l'entreprise souhaite offrir aux membres du Conseil général une occasion privilégiée de mieux connaître les activités, les enjeux et les perspectives. Une séance de présentation sera ainsi organisée le 21 janvier 2027, suivie d'un temps d'échange permettant à chacun de poser ses questions et de dialoguer directement avec les représentants de ces entreprises.

Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS). Je suis moyennement satisfait de la réponse, mais j'en prends acte. Je me réjouis de la présentation qui aura lieu en janvier.

- n° 20 (2026-2031) d'Immaculée Mosoba (PS), Sophie Delaloye (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la sécurité des enfants à l'arrêt de bus Stadtberg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, I. Mosoba a posé la question suivante:

"En hiver 2024, les parents des élèves ont appris avec surprise la possible suppression de l'arrêt de bus Stadtberg au Schoenberg aux heures des sorties des classes pour la rentrée d'hiver 2025. Grâce à la mobilisation populaire, cette mesure a finalement été abandonnée. La problématique de fond demeure toutefois inchangée: les conditions actuelles ne permettent pas de garantir pleinement la sécurité des enfants aux abords de cet arrêt.

Il apparaît dès lors nécessaire de trouver rapidement une solution durable, sans pour autant remettre en question l'offre en matière de transports publics. Dans sa réponse à la question n° 296 (2021-2026), le Conseil communal indiquait avoir testé plusieurs mesures en collaboration avec le Canton, la Police cantonale, les TPF et le travailleur en milieu scolaire. Constatant que celles-ci n'étaient pas concluantes, aucune nouvelle mesure n'a, à ce jour, été envisagée. Pourtant, ne rien entreprendre revient à maintenir une situation à risque pour les enfants.

Face à ce constat, l'association REPER s'est proposée de tester à la rentrée 2026, durant un mois, un dispositif d'accompagnement assuré par des jeunes afin de contribuer à sécuriser l'arrêt aux heures sensibles.

Nous posons dès lors les questions suivantes:

- 1) Quelles mesures concrètes la Ville a-t-elle mises en œuvre depuis l'apparition de cette problématique?
- 2) La Ville collabore-t-elle avec REPER dans ce projet? Dans la négative, est-elle disposée à renforcer son action en s'appuyant sur d'autres organismes et/ou acteurs·rices de terrain, y compris hors du cadre institutionnel?
- 3) Le sous-conseil des parents indique avoir formulé plusieurs propositions qui auraient été écartées par la direction de l'école de la Villa Thérèse, sans qu'un échange avec la Commune n'ait eu lieu. La Ville confirme-t-elle qu'aucune rencontre n'a été organisée avec le sous-conseil des parents au cours des quatre dernières années? Est-elle prête à réunir les différentes parties autour d'une table afin d'examiner les propositions formulées? Si non, pour quels motifs?
- 4) Dans sa réponse à une question parlementaire relative à la situation de l'arrêt de bus du Schoenberg, le Conseil d'État a indiqué être disposé à accompagner la Ville dans la recherche de solutions, notamment en étudiant un éventuel élargissement de l'arrêt. La Ville entend-elle saisir cette opportunité? Si oui, quelles démarches compte-t-elle entreprendre avec le Canton pour faire avancer ce dossier?
- 5) Si un élargissement du trottoir ou de l'arrêt ne peut être envisagé, quelles en sont les raisons? Quelles autres mesures la Ville prévoit-elle de mettre en œuvre pour garantir durablement la sécurité des élèves?

En fonction des réponses apportées, les déposataires se réservent le droit de déposer un postulat."

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage la préoccupation exprimée par les autrices de la question. La sécurité des élèves constitue une priorité et la situation à l'arrêt Stadtberg fait l'objet d'une attention soutenue depuis plusieurs années.

Comme cela a déjà été exposé dans la réponse à la question n° 296 (2021-2026), cette problématique est complexe. Elle ne résulte pas d'un unique facteur pouvant être corrigé par une mesure ponctuelle mais de la combinaison de plusieurs éléments, notamment la configuration contrainte de l'arrêt, la concentration d'un nombre important d'élèves aux heures de sortie des classes et les comportements observés à ces moments-là.

C'est la raison pour laquelle plusieurs partenaires – la Ville, le Canton, les TPF, l'école, les Polices locale et cantonale ainsi que les intervenants sociaux – ont été associés à la recherche de solutions.

Les différentes mesures expérimentées jusqu'à présent n'ont toutefois pas permis d'améliorer durablement la situation. Les compétences du Conseil communal sont limitées et des contraintes techniques, organisationnelles et juridiques persistent. Toutefois, il demeure attentif et ouvert à des propositions qui respectent ce cadre et sont susceptibles de renforcer la sécurité des élèves.

1) Quelles mesures concrètes la Ville a-t-elle mises en œuvre depuis l'apparition de cette problématique?

Depuis l'apparition de cette problématique, plusieurs mesures ont été mises en œuvre et évaluées avec les partenaires concernés. Elles sont détaillées dans la réponse à la question n° 296 (2021-2026). Malgré la mobilisation des différents acteurs et des observations régulières sur le terrain, ces mesures n'ont pas permis d'obtenir les effets escomptés sur la durée.

Pour rappel, elles concernaient notamment la sécurisation du toit du bâtiment et des abords de l'arrêt, le passage très régulier du bus de prévention des TPF, l'instruction aux conducteurs et conductrices de bus et la communication aux élèves et aux parents.

Le Conseil communal a réalisé un Plan de mobilité scolaire pour le quartier du Schoenberg dont les résultats ont été présentés aux trois Sous-conseils des parents concernés à l'automne 2025. Les points dangereux identifiés ont été analysés, répartis selon les différentes compétences et pour ceux relevant de la Ville de Fribourg, des mesures ont été réalisées ou sont planifiées. On peut citer la construction d'un trottoir à la route Joseph-Chaley avec abaissement de vitesse à 30km/h, la mise en zone 30 de l'impasse de la Forêt, la mise en place d'une zone de rencontre au chemin du Schoenberg avec des mesures de modération et des mesures de modération de trafic sur la route François-Arsent. Des procédures sont en cours ou en planification à la route de la Heitera et de la Cité-Bellevue.

- 2) La Ville collabore-t-elle avec REPER dans ce projet? Dans la négative, est-elle disposée à renforcer son action en s'appuyant sur d'autres organismes et/ou acteurs·rices de terrain, y compris hors du cadre institutionnel?

Le Conseil communal rappelle que REPER intervient dans le cadre des mandats que lui confie la Ville en matière d'animation socioculturelle et de travail social hors murs.

S'agissant du projet mentionné dans la question, il s'agit, à ce stade, d'une réflexion préliminaire menée au sein de REPER. Aucun projet concret n'a encore été présenté à la Ville ni fait l'objet d'une demande de soutien ou de validation.

Naturellement, le Conseil communal examinera avec intérêt toute proposition concrète qui pourrait être formulée, que ce soit par REPER ou par d'autres partenaires actifs sur le terrain.

- 3) Le sous-conseil des parents indique avoir formulé plusieurs propositions qui auraient été écartées par la direction de l'école de la Villa Thérèse, sans qu'un échange avec la Commune n'ait eu lieu. La Ville confirme-t-elle qu'aucune rencontre n'a été organisée avec le sous-conseil des parents au cours des quatre dernières années? Est-elle prête à réunir les différentes parties autour d'une table afin d'examiner les propositions formulées? Si non, pour quels motifs?

Le Service EECS n'a pas été contacté pour un échange à ce sujet. En revanche, les trois sous-conseil des parents du quartier du Schoenberg ont été invités à la présentation du plan de mobilité scolaire le 24 septembre 2025.

Selon le règlement scolaire de l'école primaire, chaque Sous-Conseil est composé de 11 personnes, à savoir la Direction d'établissement, un(e) enseignant(e) par cycle et un parent, en principe, par niveau. Le Sous-Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général, favorise et soutient la collaboration entre l'établissement et les parents et peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la Direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

- 4) Dans sa réponse à une question parlementaire relative à la situation de l'arrêt de bus du Schoenberg, le Conseil d'État a indiqué être disposé à accompagner la Ville dans la recherche de solutions, notamment en étudiant un éventuel élargissement de l'arrêt. La Ville entend-elle saisir cette opportunité? Si oui, quelles démarches compte-t-elle entreprendre avec le Canton pour faire avancer ce dossier?

La loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées prévoit la mise en conformité des arrêts de bus pour une accessibilité autonome aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite. La mise en conformité consiste en la pose des bordures de quais hautes/profilées et demande une largeur minimale de quai de 2 m. Pour garantir la mise en conformité, des conditions strictes géométriques doivent être mises en place pour permettre un alignement optimal du bus le long du quai.

En termes de planification, cet arrêt de bus, localisé sur la route cantonale de Berne, faisait partie des tronçons hors délégation de compétence de la Ville de Fribourg. Cette situation a évolué en février 2026 dans la mesure où l'ordonnance déléguant à la Ville de

Fribourg des compétences en matière d'infrastructures routières a été adaptée. Dorénavant, la Ville dispose de la compétence d'établir les plans d'infrastructure de mobilité sur la route de Berne à l'exclusion du carrefour à feux.

Dans le cas d'espèce, une correction géométrique du quai est nécessaire pour garantir cet alignement et permettrait ainsi d'élargir de 50 cm le quai actuel. Une correction au-delà de 50 cm empiéterait sur l'organisation du carrefour à feux qui compte trois présélections. Il est rappelé que l'Etat devra tout de même préalablement signer les plans, étant propriétaire de la route.

- 5) Si un élargissement du trottoir ou de l'arrêt ne peut être envisagé, quelles en sont les raisons? Quelles autres mesures la Ville prévoit-elle de mettre en œuvre pour garantir durablement la sécurité des élèves?

L'élargissement limité du quai sera réalisé mais ne règlera pas à lui seul les problématiques rencontrées à cet arrêt. Le Conseil communal constate que beaucoup d'efforts ont été entrepris et constate que la mesure discutée en 2024, qui prévoyait de suspendre l'arrêt pour une période transitoire, a suscité une large opposition. Il reste convaincu qu'un changement de dynamique entre les élèves est nécessaire afin d'améliorer la situation. La collaboration des parents est ainsi appréciée.

Mosoba Immaculée (PS). Les copostulantes remercient le Conseil communal pour les réponses apportées. Nous saluons l'élargissement de l'arrêt de bus Stadtberg, qui s'inscrit dans la logique de l'agrandissement de l'école Villa Thérèse, et qui permet ainsi de mieux tenir compte du nombre d'élèves qui la fréquentent. Il en va de même des projets engagés dans le quartier du Schoenberg, conformément au plan de mobilité scolaire dont nous nous réjouissons des avancées. Nous regrettons toutefois que le Conseil communal ne soit ni soucieux ni proactif dans la recherche de solutions durables pour cette problématique. Des associations comme REPER ou le sous-conseil des parents pourraient être associés en amont, afin de réfléchir avec la Ville aux issues possibles. Cette problématique ne concerne d'ailleurs pas uniquement l'arrêt Stadtberg, d'autres arrêts comme celui de Charmettes à Pérolles, pour n'en citer qu'un, sont également concernés. N'oublions pas que la sécurité des enfants n'est pas un choix, c'est une responsabilité. Alors, cessons d'être passifs. Pour conclure, notre satisfaction quant à la réponse apportée sera donc un "Jein".

- n° 21 (2026-2031) de Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la végétalisation et la désimperméabilisation des sols lors de la pose de conduites souterraines

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, B. Noll a posé la question suivante:

"La pose de conduites souterraines, comme pour le réseau du chauffage à distance, constitue une bonne occasion d'y parvenir. Ainsi, à Lausanne, Bâle ou Berne, les travaux sur le réseau CAD sont mis à profit pour mettre en place des mesures visant à réduire la température ambiante et à améliorer la qualité de vie grâce à la végétalisation et à la désimperméabilisation, conformément au principe "creuser une fois, profiter plusieurs fois". Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes: De telles mesures de réduction de chaleur sont-

elles également prévues dans le cadre de la pose du réseau CAD ou d'autres conduites de grande envergure en Ville de Fribourg? Si oui, quels exemples et mesures concrètes pouvez-vous nous citer? Si non, pourquoi pas?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage pleinement l'objectif de profiter, lorsque les conditions s'y prêtent, des travaux réalisés sur les réseaux souterrains pour améliorer durablement l'espace public. La désimperméabilisation des sols, la végétalisation des rues et l'adaptation de la ville aux effets du changement climatique constituent des objectifs importants de la politique d'aménagement de la Ville.

Dans la pratique, la planification des travaux fait l'objet d'une coordination régulière entre les différents services communaux et les gestionnaires de réseaux. À cette occasion, le Service d'urbanisme et d'architecture évalue systématiquement l'opportunité de procéder à une requalification des espaces publics en parallèle des interventions prévues sur les infrastructures souterraines. Cette analyse tient compte tant des objectifs d'aménagement que des ressources humaines et financières disponibles.

Il convient toutefois de relever que les ressources financières et humaines consacrées au développement des projets d'espaces publics sont limitées. Une part importante de ces ressources est aujourd'hui mobilisée par les grands projets d'agglomération, pour lesquels la Ville s'est engagée auprès de la Confédération et des autres communes et qui permettent de bénéficier de subventions fédérales, constituant dès lors une priorité.

Lorsque les conditions sont réunies, la Ville saisit l'opportunité de requalifier l'espace public à la suite de travaux sur les réseaux. La requalification de la rue Pierre-Aeby en est un exemple concret. À l'inverse, certaines opportunités ne peuvent pas être concrétisées au moment de la réalisation des travaux, notamment en raison des ressources disponibles ou des priorités en cours.

Aussi, il convient de préciser que la pose d'un réseau de chauffage à distance ne constitue pas systématiquement une opportunité de requalification urbaine. Dans la majorité des cas, les conduites sont installées sous la chaussée, dans une tranchée de largeur limitée, dont l'emprise ne permet pas, à elle seule, de repenser l'aménagement de l'espace public. Une requalification impliquant la création de surfaces perméables, la plantation d'arbres ou la modification du profil de la rue nécessite généralement un périmètre d'intervention plus large, une planification spécifique ainsi que des moyens dédiés.

Cela étant, parallèlement aux projets de requalification d'envergure, la Ville développe également des interventions légères et des aménagements transitoires relevant de l'urbanisme tactique. Ces mesures, qui mobilisent des ressources humaines et financières plus modestes, permettent d'améliorer rapidement la qualité des espaces publics, d'accroître le confort des usagers et usagères, de renforcer la présence de végétation ou d'offrir davantage d'espaces de séjour. Elles constituent une approche complémentaire aux projets de requalification lourds et permettent de répondre à certains enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques, tout en offrant la possibilité de tester des aménagements avant leur éventuelle pérennisation. Des projets tels que l'aménagement de la place Barbe-Schinner, des abords de la plantation du rejeton du tilleul de Morat, ainsi que l'installation de bacs végétalisés à la gare, aux Grand-Places, à la rue de Locarno ou encore à la Planche-Supérieure illustrent la volonté de la Ville d'améliorer rapidement les espaces publics en mobilisant des moyens mesurés. D'autres initiatives du même type, comme le réaménagement de la cour d'école du Botzet ou la

perméabilisation d'une partie de la rue Saint-Paul, sont en cours de développement ou sur le point d'être réalisées.

Le Conseil communal demeure néanmoins attentif et déterminé à appliquer, chaque fois que les conditions techniques, organisationnelles et financières le permettent, le principe consistant à tirer parti des interventions sur les réseaux souterrains pour améliorer la qualité des espaces publics et renforcer la résilience de la ville face aux épisodes de fortes chaleurs.

Noll Bettina (Vert·e·s). Je ne suis pas satisfaite de la réponse. En effet, si nous ne saisissons pas toutes les occasions de rafraîchir les villes, les coûts que nous devrons supporter dans les prochaines années, en raison des problèmes de santé liés à la chaleur, seront bien plus élevés que ceux pour la désimperméabilisation et la végétalisation.

Und billiger, als wenn der Boden schon offen ist und ein Teil der Kosten von Dritten übernommen wird, kommt es nie. Man hätte diese Arbeiten antizipieren und die Umgestaltung rechtzeitig integrieren können. Wäre nicht dafür der Begrünungsplan geeignet?

Lausanne, Bern und Basel machen es. Fribourg préfère apparemment attendre encore quelques étés caniculaires.

- n° 22 (2026-2031) de Florian Müller (PS) relative au soutien financier de la Ville au journal "La Motta"

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, F. Müller a posé la question suivante:

"L'idée d'un journal anniversaire publié à l'occasion des 100 ans d'une piscine fribourgeoise emblématique, œuvre de Beda Hefti, avec un tirage initial de 12'000 exemplaires, constituait une initiative sympathique. Aujourd'hui, il convient toutefois de s'interroger sur la finalité actuelle de cette publication, sur son lien avec le soutien financier accordé par la Ville de Fribourg et sur l'adéquation de son orientation avec l'objectif initial.

C'est pourquoi je prie le Conseil communal de reprendre les questions suivantes:

- Quel mandat précis la Ville de Fribourg poursuit-elle à travers son soutien financier au journal "La Motta"?
- Quelles attentes et quelles obligations sont liées à ce soutien?
- Qui est responsable de l'orientation éditoriale du journal et quel rôle la Ville de Fribourg joue-t-elle dans le suivi et la définition des contenus?
- Quelles contributions financières la Ville de Fribourg a-t-elle apportées aux éditions 2024, 2025 et 2026 du journal "La Motta", y compris les éventuelles subventions (notamment celles de la Commission de bilinguisme), ainsi que les prises en charge indirectes liées à une éventuelle garantie de déficit?
- Quelle est la structure des coûts totaux du journal?
- Quel montant a été consacré à la rédaction, à la traduction, à la relecture, à la correction, à l'impression aux autres prestations?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal peut répondre à la question déposée de la manière suivante.

- Quel mandat précis la Ville de Fribourg poursuit-t-elle à travers son soutien financier au journal "La Motta"?
- Quelles attentes et quelles obligations sont liées à ce soutien?

A travers son soutien financier au journal "La Motta", la Ville de Fribourg poursuit plusieurs objectifs, notamment:

- soutenir un canal d'information local destiné à la population fribourgeoise ainsi que, dans une moindre mesure, pour les touristes;
- soutenir des structures, Services de la commune, artistes, clubs sportifs, etc. par le biais d'articles dans le journal;
- soutenir le bilinguisme de manière active;
- soutenir la presse régionale par le biais d'un encartage du journal;
- proposer un agenda des événements de l'été en ville de Fribourg.

En ce qui concerne les attentes et les obligations liées au soutien financier accordé par la Ville, le Conseil communal précise que ce soutien financier consiste en une subvention du Service de l'administration générale ainsi que de la Commission du bilinguisme. En contrepartie, le logo de la Ville est publié dans l'impressum du journal, sous la mention "Avec le soutien de". Le soutien financier de la Ville a été octroyé pour la première fois dans le cadre du centenaire des Bains de la Motta SA en 2023 (pour deux éditions). Il a ensuite été reconduit pour une édition annuelle en 2024, 2025 et 2026 à la demande du Conseil d'administration des Bains. Le principe et le montant de la subvention accordée sont réévalués annuellement, notamment au vu de la situation financière de la Commune.

- Qui est responsable de l'orientation éditoriale du journal et quel rôle la Ville de Fribourg joue-t-elle dans le suivi et la définition des contenus?

Le contenu du journal "La Motta" est fixé par un comité de rédaction de six personnes dont deux personnes externes à la commune et quatre employés communaux (sports, culture, archives et communication puis marketing urbain). La composition du comité de rédaction figure au début du journal.

Les contenus proposés dans le journal suivent une ligne éditoriale similaire depuis le lancement du journal en 2023 qui avait été validé par le Conseil d'administration des Bains de la Motta SA. Le but est d'informer la population avec des articles culturels, historiques et sportifs et d'annoncer les prochaines manifestations qui se dérouleront à la Motta ou en Ville par le biais d'un agenda.

- Quelles contributions financières la Ville de Fribourg a-t-elle apportées aux éditions 2024, 2025 et 2026 du journal "La Motta", y compris les éventuelles subventions (notamment celles de la Commission de bilinguisme), ainsi que les prises en charge indirectes liées à une éventuelle garantie de déficit?

La contribution financière de la Ville s'est matérialisée pour les éditions 2024, 2025 et 2026 de la manière suivante:

- 2024: CHF 10'000.- de la part du Service de l'administration générale;
- 2025: CHF 10'000.- de la part du Service de l'administration générale ainsi que CHF 2'000.- de la part de la Commission du bilinguisme de la Ville;
- 2026: CHF 10'000.- de la part du Service de l'administration générale ainsi que CHF 2'000.- de la part de la Commission du bilinguisme de la Ville.

Comme indiqué, la contribution du Service de l'administration générale est analysée chaque année par le Conseil communal dans le cadre du processus budgétaire.

Il faut ajouter à ces subventions les coûts en ressources humaines (heures de travail) du personnel communal concerné (séances du comité de rédaction par édition, tâches administratives, rédaction d'articles, etc.).

Au niveau des prises en charge indirectes liées à une éventuelle garantie de déficit, les Bains de la Motta SA, par le biais de son Conseil d'administration, ont accepté une garantie de déficit à hauteur de CHF 9'999.- pour l'édition 2024. Depuis l'édition 2025, toute perte éventuelle liée à un manque de sponsoring du journal est absorbée par le budget de fonctionnement des Bains de la Motta SA, étant rappelé que le déficit des Bains de la Motta SA est supporté par la Ville de Fribourg.

Précisément, les résultats des comptes des éditions 2024 à 2026 du journal "La Motta" sont les suivants:

- 2024: bénéfice de CHF 256.-
- 2025: perte de CHF 7'194.50
- 2026: perte de CHF 4'290.15

Les coûts de fonctionnement du journal "La Motta" sont en grande partie couverts par des soutiens externes (publics et privés).

- Quelle est la structure des coûts totaux du journal? Quel montant a été consacré à la rédaction, à la traduction, à la relecture, à la correction, à l'impression aux autres prestations?

Le suivi financier du journal n'est pas assuré par la Ville de Fribourg, mais par le Conseil d'administration des Bains de la Motta SA et le comité de rédaction.

Müller Florian (PS). Une belle saison à la Motta s'est terminée il y a une semaine. La réponse du Conseil communal me laisse malheureusement une impression moins positive. Si certains éléments sont plus clairs, notamment concernant les subventions de la Ville, plusieurs points restent vagues. Certes, les objectifs du journal sont présentés, mais son orientation éditoriale reste peu claire. Il en va de même des responsabilités de la Ville et du comité de rédaction. Enfin, la structure des coûts n'est toujours pas présentée.

Dans ce contexte, la coloration politique, parfois assez marquée du journal, soulève des questions pour un projet réalisé avec la Ville et soutenu financièrement par celle-ci. La réponse me laisse toujours des interrogations sur la finalité actuelle de cette publication et sur l'indication de son orientation avec l'objectif initial.

Pour toutes ces raisons, je remercie le Conseil communal pour sa réponse, mais non, je ne suis pas satisfait.

- n° 24 (2026-2031) von Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (die Mitte/GLP) bezüglich der Änderung der Vortrittsregelung an der Kreuzung zwischen der Avenue Général-Guisan und dem Sentier du Nord

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, A.-E. Cattaneo-Python a posé la question de savoir s'il était possible de tailler la haie de tuyas au droit de ce carrefour dans le but d'améliorer la visibilité vers la droite pour les automobilistes montant l'avenue du Général-Guisan.

Réponse du Conseil communal

Après un examen de la situation, il a effectivement été constaté que la présence de la haie de tuyas nuisait au respect des distances de visibilité.

Dès lors, un contact a été pris avec le propriétaire de la parcelle, en l'occurrence l'Etat de Fribourg, sur laquelle cette haie se trouve.

Lors de ce contact, ce propriétaire s'est engagé à la tailler.

Nous espérons avoir ainsi répondu à la question.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Die Mitte/GLP). Ich bin froh, dass zur Sicherheit aller Verkehrsteilnehmer die Thuja-Hecke geschnitten wurde.

- n° 28 (2026-2031) de François Miche (PS) relative aux directives pour les artistes de rue

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, F. Miche a posé la question suivante:

"Les directives pour les artistes de rue datent de 2003 et elles frisent l'artistophobie, voire la xénophobie. D'autres villes ont simplifié leurs règles. Le Conseil communal est-il favorable à une refonte pour les adapter aux pratiques actuelles?"

Réponse du Conseil communal

A la suite de l'adoption du nouveau règlement général de police le 4 juillet 2023, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (RGP; 300.1), les différentes directives communales doivent être réexaminées et, le cas échéant, adaptées afin d'être mises en conformité avec celui-ci. La directive du 27 mai 2003 intitulée "Directives et autorisation pour les activités d'artiste ou de musicien de rue en Ville de Fribourg" (300.17) est notamment concernée par cette révision.

Régime d'autorisation

L'activité d'artiste de rue s'exerce sur le domaine public et constitue un usage accru de celui-ci; elle est dès lors soumise à autorisation, conformément au RGP (cf. art. 19 al. 2 let. b et d RGP). Ce régime d'autorisation permet notamment à l'autorité de fixer les lieux, jours et horaires auxquels cette activité peut être exercée et d'en déterminer les modalités, afin de prévenir les nuisances et d'assurer une cohabitation équilibrée entre les différents usagers du domaine public, notamment les habitants, les commerces et établissements publics, ainsi que les piétons.

La Ville de Fribourg considère ainsi que le principe d'une autorisation préalable pour l'exercice d'une activité d'artiste de rue répond à un intérêt public lié à la gestion et à l'usage du domaine public. Le Conseil général l'a confirmé en adoptant la révision du RGP.

Il est relevé que, sur la base du nouveau RGP, et en l'absence de règle contraire dans la directive, l'activité d'artiste de rue est exonérée du paiement de taxes et émoluments (art. 16 let. f RGP), à l'inverse de la pratique d'une large majorité des villes suisses.

Conditions personnelles d'octroi de l'autorisation

Il convient de distinguer le principe même de l'autorisation des conditions auxquelles son octroi est subordonné.

La directive de 2003 prévoyait notamment que la personne requérante devait être âgée de 16 ans révolus au minimum, être au bénéfice d'un permis de séjour ou de travail et pouvoir attester d'un lieu d'hébergement "décent".

Lors de la révision du RGP, ces conditions ont été reprises dans le règlement et figurent à son article 28. Celui-ci prévoit désormais que l'autorisation ne peut être délivrée qu'aux personnes âgées d'au moins seize ans, qui sont au bénéfice d'un permis de séjour ou de travail et peuvent attester d'un lieu d'hébergement.

Le qualificatif "décent", qui figurait dans la directive de 2003, n'apparaît ainsi plus. Le message du Conseil communal du 5 septembre 2022 au Conseil général, relatif à la révision du RGP, indique expressément que ce terme a été supprimé en raison de son caractère "stigmatisant et désuet". Le même message rappelle par ailleurs que l'autorisation peut être retirée "en cas de prestations insuffisantes ou assimilées à de la mendicité".

Lors des débats du Conseil général des 3 et 4 avril 2023, la disposition relative aux artistes de rue a fait l'objet d'un amendement tendant à permettre l'exercice de cette activité sans autorisation préalable. Cet amendement a été rejeté et la disposition a été adoptée par 61 voix contre 1 et 4 abstentions. Les conditions personnelles d'octroi de l'autorisation n'ont, pour leur part, pas fait l'objet d'une discussion spécifique. La disposition a ensuite été approuvée par l'autorité cantonale compétente.

Pratiques d'autres villes suisses

A titre de comparaison, l'activité d'artiste de rue fait également l'objet d'encadrement dans la plupart des villes suisses. Si les conditions et modalités varient d'une ville à l'autre, ces réglementations ont en commun de soumettre l'activité d'artiste de rue à un encadrement particulier avec un régime d'autorisation. Les exemples suivants n'en sont qu'un échantillon.

- **Ville de Bienne**

A Bienne, l'âge minimal pour obtenir une autorisation est de 14 ans. Une distinction y est faite entre les citoyens suisses et de l'Union européenne (UE) avec les citoyens hors UE. Les citoyens suisses et de l'UE peuvent se produire jusqu'à 60 jours maximum par année contre seulement 8 jours pour les citoyens hors UE.

La durée de l'autorisation est limitée à une semaine et seules trois autorisations peuvent exister par jour.

La production est autorisée pendant 30 minutes, puis un déplacement d'au moins 100 mètres est obligatoire.

Enfin, la taxe est de CHF 10.- par personne et par jour.

- **Ville de Neuchâtel**

A Neuchâtel, une autorisation est également nécessaire. La personne requérante doit présenter des documents officiels (carte d'identité, passeport, permis de séjour, etc.) et se soumettre à une "audition" portant sur plusieurs morceaux, ainsi qu'à un contrôle des instruments.

La durée des prestations et leur répétition au même emplacement sont aussi limitées.

- **Ville de Lausanne**

A Lausanne, l'activité d'artiste ambulant est soumise à une autorisation d'usage du domaine public, délivrée pour 90 jours et sous réserve de la loi sur la mendicité. La demande d'autorisation doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité valable, mentionner le nom, prénom, date de naissance, nationalité et type d'activité. Les mineurs âgés de 15 ans révolus peuvent obtenir une autorisation moyennant l'accord parental ou du représentant légal.

Il est demandé à la personne requérante de disposer d'un certain talent et bagage technique et d'un répertoire varié. La production est limitée à une heure par emplacement, après quoi il est obligatoire de changer de secteur.

Un émolument de CHF 10.- est perçu.

- **Ville de Genève**

A Genève, une autorisation et une carte de légitimation sont requises. Pour les obtenir, il est exigé de présenter un passeport ou une carte d'identité en cours de validité et une photo passeport, ainsi que d'avoir préalablement réussi l'examen démontrant la maîtrise de l'instrument que la personne requérante souhaite jouer.

La production ne peut être exercée que dans un créneau horaire défini, dans des endroits listés et avec l'obligation de changer de lieu toutes les 20 minutes.

Un émolument de CHF 10.- est perçu.

Ces exemples montrent que la soumission des activités artistiques de rue à un régime d'autorisation et à des règles particulières concernant leurs modalités d'exercice et la personne requérante est une pratique que l'on retrouve dans plusieurs villes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal va initier une mise en conformité de la directive de 2003 au RGP; dans ce contexte, aucune condition supplémentaire ne pourra être fixée.

Dans sa pratique quotidienne, la Police locale se fonde sur les critères du RGP, en raison de sa valeur normative supérieure et de son caractère plus récent. Le Conseil communal considère qu'il n'existe pas, à ce stade, de motifs justifiant la révision de ces critères, qui permettent une pratique transparente, uniforme et objective.

Miche François (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 30 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative aux mesures mises en place par la Ville pour aider la population fribourgeoise à survivre à la canicule

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, S. Maillard a posé la question suivante en lien avec la canicule:

"Les canicules sont un sujet politique, on l'a bien compris. Ce sont les symptômes prégnants de l'effondrement climatique en cours. Ce sont aussi les prévisions de milliers de rapports scientifiques internationaux qui alertent depuis plus de 60 ans et qui sont délibérément ignorés par nos gouvernements. Ce sont les conséquences directes de décisions et d'actions politiques portées par les partis politiques qui soutiennent le système économique capitaliste au détriment du vivant. Ceci n'est plus à prouver.

Des milliers d'êtres humains et des millions d'espèces animales et végétales en meurent. Certains groupes sociaux sont plus touchés que d'autres: enfants et personnes âgées, familles précarisées qui vivent à l'étroit dans des appartements mal isolés, personnes hébergées dans des centres et camps d'asile, personnes en détention, personnes sans abri, animaux et arbres.

Les canicules, comme tout phénomène météorologique, mettent en exergue les inégalités entre personnes de différentes origines et appartenant à différentes classes sociales, entre êtres humains et non-humains, et révèlent la violence du système capitaliste.

Dans ce contexte, le groupe DAS · WAS souhaite demander quelles mesures concrètes la Ville de Fribourg a-t-elle mise en place pour aider la population fribourgeoise humaine, animale et végétale, à survivre à la canicule, d'autant plus qu'une troisième vague est annoncée."

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg a mis en place des mesures dans différents domaines pour protéger ses habitants et rafraîchir l'espace urbain face aux fortes chaleurs. Ces mesures sont mises en œuvre par différents services communaux.

- Soutien aux personnes vulnérables (Cohésion sociale)

Un plan canicule seniors a été élaboré par la Ville. Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux retraités qui en ressentent le besoin. Les personnes inscrites bénéficient d'un suivi et d'un soutien actif pendant les périodes de canicule. En cas d'alerte canicule émise par le Médecin cantonal (de niveau 3 - danger marqué ou 4 - danger fort), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine téléphone aux personnes inscrites pour vérifier que tout va bien et pour leur fournir de l'aide si nécessaire. En outre, durant tout l'été, les personnes retraitées se sentant en situation de fragilité ou leurs proches peuvent contacter le Secteur de la cohésion sociale pour obtenir de l'aide. Toutes les informations nécessaires figurent sur le site internet de la Ville, qui comporte également des conseils sur les comportements et bonnes pratiques à adopter.

- Lutte contre les îlots de chaleur (Urbanisme et architecture)

Les habitants des centres urbains sont particulièrement exposés aux épisodes de fortes chaleurs. Dans ce contexte, le plan climat communal et le programme Nature et paysage prévoient différentes mesures visant à lutter contre les îlots de chaleur et à réduire les effets des fortes températures sur la population. Ces mesures contribuent également à renforcer la biodiversité, à augmenter la surface de canopée et à favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

La Ville agit à différentes échelles et selon plusieurs temporalités afin d'adapter l'espace urbain aux changements climatiques. Son action combine des projets de requalification à long terme, des aménagements transitoires et des interventions ponctuelles permettant d'améliorer progressivement le confort climatique et la qualité des espaces publics.

- Transformer durablement l'espace urbain

À long terme, la lutte contre les îlots de chaleur et le renforcement de la biodiversité sont intégrés dès la conception des projets de requalification des espaces publics, notamment dans le cadre des projets d'agglomération.

Selon les caractéristiques et les contraintes propres à chaque site, les projets visent notamment à renforcer l'arborisation et la végétalisation, à créer davantage d'espaces ombragés, à désimperméabiliser les sols et à favoriser une gestion naturelle des eaux pluviales.

Dans le cadre de l'examen des grands projets de construction, notamment des plans d'aménagement de détail, la Ville encourage également les maîtres d'ouvrage à intégrer des mesures permettant de limiter la formation d'îlots de chaleur et d'en atténuer les effets sur les usagers.

➤ Agir à court et moyen terme

En complément des projets de requalification à long terme, la Ville développe des projets transitoires et de plus petite ampleur permettant d'intervenir plus rapidement dans l'espace public. Ces interventions peuvent notamment prendre la forme de mesures de végétalisation, de désimperméabilisation des sols, de création d'espaces ombragés ou d'installation de mobilier urbain.

Une étude interne a permis d'identifier 17 lieux présentant un potentiel pour ce type d'intervention. Cette démarche ainsi que les projets réalisés et planifiés sont présentés de manière plus détaillée dans la réponse au postulat n° 181.

Les cours d'école constituent également un axe d'intervention important. Plusieurs exemples existent déjà, comme le projet de réaménagement de l'école du Botzet, mis à l'enquête publique le 17 juillet 2026.

➤ Améliorer le confort des espaces existants

Parallèlement aux transformations plus importantes, la Ville cherche à mieux valoriser les espaces végétalisés existants. L'installation de mobilier urbain – bancs, tables, méridiennes ou decks – sous les arbres et dans les parcs permet notamment de rendre les zones ombragées plus accessibles et de favoriser leur appropriation par la population.

Le développement des fontaines à boire participe également à l'amélioration du confort des usagers lors des périodes de fortes chaleurs. Dans les espaces construits sur dalle ou dans les secteurs où la plantation en pleine terre n'est pas possible, le recours ponctuel à des arbres en bacs peut par ailleurs permettre d'apporter de l'ombre et de renforcer la présence végétale.

• Mesures complémentaires (Police locale et ORCOC)

La Police locale et l'organe communal de conduite (ORCOC) assurent également des rôles spécifiques et complémentaires en cas de forte chaleur.

La Police locale est chargée des missions de police de proximité. Présente quotidiennement sur le terrain, elle transmet les conseils de prévention et oriente les citoyens vulnérables vers les services sanitaires ou sociaux compétents. Elle peut également fournir son aide aux personnes sans-abri ou en détresse. En cas de sécheresse extrême accompagnant la canicule, elle veille au respect des interdictions décrétées par l'État, comme l'interdiction de faire du feu en plein air. Elle collabore également à la mise en œuvre du plan canicule seniors en allant rendre visite et porter assistance aux personnes dans le besoin.

L'ORCOC peut être sur pied si la canicule atteint un niveau de gravité exceptionnel menaçant la sécurité des personnes, des animaux ou des infrastructures. Il assure la conduite opérationnelle à l'échelon communal et coordonne l'engagement des forces d'intervention pour soutenir les services de secours si le dispositif sanitaire est saturé. Il supervise également les risques liés à l'approvisionnement en eau ou les dangers d'incendie et prend les mesures nécessaires.

Maillard Sandy (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS remercie le Conseil communal pour sa réponse. Nous saluons qu'un certain nombre de mesures soient proposées à la population,

mais nous regrettons d'une part la vision anthropocentrée de ces mesures. D'autre part, le fait que certains groupes sociaux, sur lesquels notre intervention mettait précisément l'accent, n'aient pas été mentionnés, tels que les familles précarisées, qui vivent à l'étroit dans des appartements mal isolés, les personnes hébergées dans des centres et camps d'asile ou les personnes en détention.

A cet égard, le Conseil communal pourrait profiter du postulat n° 6 "Développer et étendre le plan canicule" pour considérer les groupes nommés expressément nommés dans notre question n° 30 "Humains et non-humains".

- n° 31 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative au renforcement des classes germanophones de la ville de Fribourg / bezüglich der Stärkung der deutschsprachigen Klassen in der Stadt Freiburg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, L. Wyss a posé la question suivante:

"Letzte Woche hat der Verein 'Schule und Elternhaus der Stadt Freiburg und Umgebung' gemeinsam mit 161 Unterzeichnenden eine Petition eingereicht, die den Gemeinderat auffordert, in Zukunft Tests durchzuführen, die 'ausreichende Deutschkenntnisse als Voraussetzung für die Einschulung in eine deutschsprachige Schule' bestimmen sollen. Dies ist aus unserer Sicht höchst problematisch:

- aus der Perspektive der (sprachlichen und allgemeinen) Entwicklung des Kindes, ein Prozess, der mit vier Jahren noch in vollem Gang ist (heutige Studien belegen, dass die sprachliche Entwicklung nicht isoliert zu betrachten ist, sondern Teil eines Ganzen darstellt – und dementsprechend kann es beispielsweise durchaus sein, dass diese sich mit dem schulischen Eintritt bedeutend verändert).
- aus einer sozialen Perspektive, die Inklusion und Chancengerechtigkeit als wichtige Voraussetzungen für sozialen Zusammenhalt betrachtet – dazu gehört aus unserer Sicht auch das in Frage stellen von weissen und deutschsprachigen Privilegien in einer zunehmend pluralistischen und mehrsprachigen Gesellschaft.
- aus einer institutionellen Perspektive, die inklusive Schule und Zweisprachigkeit fördern will.

Ebenfalls fragen wir uns, ob die vier deutschsprachigen Primarschulen in der Stadt bei einer Einführung von Sprachtests und damit vielleicht verbundener Verunsicherung bei den interessierten Eltern noch genügend Schüler-innen vereinen würden, um jährlich eine Klasse aufzumachen. Falls dem nicht so wäre, könnten die Schulen gemäss Artikel 50 des Schulgesetzes als solche voraussichtlich nicht mehr weiterbestehen.

Le sujet est bien connu dans les écoles. En effet, pour sensibiliser les parents aux enjeux d'une scolarisation en allemand, le Service de l'enseignement germanophone organise des séances d'information en collaboration avec la Ville avant l'inscription à l'école.

A la lumière de ces constats, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Comment le Conseil communal se positionne-t-il face à cette pétition?
- Quelle stratégie vise-t-il pour promouvoir le bilinguisme dès le plus jeune âge et de manière continue?
- Quelles pistes envisage-t-il pour investiguer certains défis soulevés par les pétitionnaires, notamment la supposée charge supplémentaire pour les enseignants-es?

Comment prévoit-il de tenir compte des connaissances actuelles en matière de développement linguistique et général précoce, d'une part, et de la reconnaissance active de notre société plurielle et post-migratoire, d'autre part qui, nous le savons, est indispensable pour atteindre le but d'une société inclusive et équitable?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance de la pétition déposée par l'association Schule & Elternhaus Stadt Freiburg & Umgebung et salue l'intérêt porté aux écoles germanophones de la ville. La problématique soulevée mérite néanmoins d'être appréhendée avec une sensibilité particulière, qui plus est dans une ville qui, par son histoire et son territoire, entretient une longue et profonde tradition bilingue et entend promouvoir le bilinguisme comme une richesse et un facteur de cohésion.

Les réponses ci-après portent sur les questions relevant des compétences communales. Les aspects liés à l'organisation pédagogique de la scolarité obligatoire relèvent quant à eux du Canton.

- Comment le Conseil communal se positionne-t-il face à cette pétition?

Le Conseil communal comprend les préoccupations exprimées, notamment celles relatives à l'évolution de la composition linguistique des classes germanophones. Pour la Ville, la thématique est plus large que la relation entre les langues historiquement présentes et que l'introduction d'un test linguistique préalable ne constitue pas la réponse la plus appropriée, d'autant que les écoles francophones connaissent également une forte diversité linguistique.

Les connaissances actuelles en matière d'encouragement précoce, notamment linguistique, montrent que les compétences langagières évoluent fortement durant les premières années de vie et qu'elles s'inscrivent dans le développement global de l'enfant. Leur évaluation avant l'entrée à l'école doit dès lors être abordée avec prudence et ne devrait pas constituer une condition sine qua non pour l'entrée à l'école dans la langue partenaire.

Aussi, une telle mesure soulève des questions importantes au regard de l'égalité des chances. Elle risquerait de favoriser les enfants issus de familles disposant déjà d'importantes ressources linguistiques ou éducatives, alors que la population fribourgeoise se caractérise par une grande diversité linguistique et culturelle.

En outre, le Conseil communal souhaite continuer à permettre les parcours scolaires dans la langue partenaire lorsqu'ils résultent d'un choix réfléchi des familles. Dans ce même esprit, il s'engage et soutient de manière importante les initiatives qui promeuvent le

bilinguisme au sein des écoles. Restreindre cette ouverture irait à l'encontre des efforts déployés depuis plusieurs années.

Enfin et comme la question n° 31 le soulève, le Conseil communal est également attentif aux conséquences qu'un durcissement des conditions d'accès pourrait avoir sur les effectifs des écoles germanophones. À la rentrée 2026-2027, 760 élèves sont scolarisés dans les quatre écoles germanophones de la ville. Une modification importante des conditions d'admission pourrait entraîner des répercussions sur leur fréquentation et, à terme, sur le maintien de l'offre des écoles germanophones de proximité en raison des dispositions de la loi scolaire. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal n'entend pas donner suite à la pétition.

- Quelle stratégie vise-t-il pour promouvoir le bilinguisme dès le plus jeune âge et de manière continue?

Le Conseil communal privilégie une politique d'encouragement plutôt que de sélection. Cette orientation s'inscrit dans la stratégie "Grandir en ville de Fribourg", qui vise à offrir à chaque enfant des conditions favorables à son développement, dès la petite enfance.

Dans ce cadre, la Ville élabore actuellement un concept communal d'encouragement linguistique précoce, en collaboration avec des partenaires issus de la recherche et en s'inspirant des expériences développées dans d'autres villes. Ce concept repose sur une approche globale du développement langagier, mobilisant les familles, les structures d'accueil de la petite enfance, les espaces formels (bibliothèques, associations, activités et événements culturels et sportifs) et les espaces informels dans les quartiers et en ville de manière générale. La Ville travaille également sur la question des groupes de jeux, en tant qu'espaces de socialisation et d'apprentissage linguistique.

Ce concept vient compléter les nombreuses mesures de la stratégie "Grandir en ville de Fribourg". A titre d'exemple, on peut citer les travaux en cours pour développer un espace de rencontre parents-enfants adapté aux besoins des familles, les soirées-découvertes PRIMA! pour les enfants de deux à quatre ans et les soirées Futurs-es 1H organisées dans certaines écoles. Ces mesures reposent sur un dispositif très complet mis à disposition des familles pour promouvoir l'accès, dès le plus jeune âge, aux nombreuses offres en matière d'encouragement précoce, dont les apprentissages linguistiques font partie.

Par ailleurs, la Ville organise, en collaboration avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue allemande et française et les directions d'école, une séance d'information annuelle destinée aux parents qui envisagent de scolariser leur enfant dans la langue partenaire. Ces rencontres permettent de présenter les implications liées à ce choix et d'accompagner les familles dans leur réflexion afin de leur permettre de prendre une décision éclairée.

- Quelles pistes envisage-t-il pour investiguer certains défis soulevés par les pétitionnaires, notamment la supposée charge supplémentaire pour les enseignants-es?

Le Conseil communal est conscient des défis que peut représenter l'hétérogénéité linguistique de certaines classes. Il rappelle toutefois que les questions relatives à l'organisation pédagogique, aux ressources d'enseignement et aux mesures d'accompagnement relèvent des autorités cantonales.

Le Conseil communal demeure attentif à ces enjeux et poursuivra le dialogue avec les instances cantonales dans les domaines relevant de leurs compétences.

- Comment prévoit-il de tenir compte des connaissances actuelles en matière de développement linguistique et général précoce, d'une part, et de la reconnaissance active de notre société plurielle et post-migratoire, d'autre part qui, nous le savons, est indispensable pour atteindre le but d'une société inclusive et équitable?

Le concept communal d'encouragement linguistique précoce s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles relatives au développement du langage. Il repose sur le principe que les parents sont les premiers acteurs du développement langagier de leur enfant et que celui-ci se construit progressivement dans l'ensemble des environnements, formels ou informels, qu'il fréquente.

Le Conseil communal entend ainsi renforcer les ressources des familles, valoriser le plurilinguisme, développer les occasions d'interactions langagières dès la petite enfance et favoriser une transition harmonieuse vers la scolarité obligatoire.

Cette approche lui paraît davantage à même de répondre durablement aux enjeux soulevés par la pétition.

Wyss Lisa (DAS · WAS). Wir danken dem Gemeinderat für seine Antwort bezüglich der Stärkung der deutschsprachigen Klassen in der Stadt Freiburg. Wir begrüßen seine wissenschaftlich fundierte und klare Positionierung gegenüber der Forderung der Petitionären-innen, in Zukunft Sprachtests für die Aufnahme in deutschsprachige Klassen einzuführen.

Bien que nous saluions également l'approche globale en matière de politique d'encouragement précoce mentionnée dans sa réponse, nous restons sur notre faim quant à des propositions concrètes pour encourager et renforcer le bilinguisme avec la langue allemande en ville de Fribourg, et ce en amont et/ou parallèlement à l'école. Nous pensons notamment à des activités extrafamiliales subventionnées, à davantage de crèches et d'accueils extrascolaires germanophones ou du moins bilingues, mais pour de vrai.

- n° 32 (2026-2031) de Vanessa Cojocaru (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des services de l'administration communale

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, A. Coursin a posé une question en lien avec l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Réponse du Conseil communal

1. Est-ce que les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Fribourg ont l'autorisation d'utiliser une intelligence artificielle? Si oui, lesquelles? Si non, comment la non-utilisation est-elle garantie?

Oui. Les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Fribourg peuvent utiliser des outils d'intelligence artificielle générative, mais uniquement dans le cadre défini par la directive sur l'utilisation de l'intelligence artificielle adoptée par le Conseil communal.

2. Existe-t-il un règlement concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle? Si oui, en quoi consiste-t-il?

Le Conseil communal a adopté le 25 novembre 2025 une directive sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative dans l'administration communale de la Ville de Fribourg.

L'approche de la directive repose sur le principe selon lequel l'intelligence artificielle constitue un outil d'assistance destiné à soutenir certaines tâches administratives, sans jamais se substituer au jugement, à la responsabilité ou au pouvoir décisionnel des collaborateurs et collaboratrices.

La directive du Conseil communal autorise l'IA pour des tâches à faible risque: reformuler ou rédiger des textes génériques, résumer des documents publics, traduire des textes sans données sensibles, personnelles ou confidentielles, rechercher des informations ou générer des idées.

À l'inverse, la directive interdit explicitement toute utilisation de l'IA pour traiter des dossiers contenant des données personnelles ou sensibles, rédiger des décisions administratives, analyser des dossiers confidentiels ou partager des informations stratégiques de la Ville sur des plateformes publiques d'intelligence artificielle.

Cette directive poursuit principalement les objectifs suivants:

- permettre une utilisation responsable de l'IA lorsqu'elle apporte une valeur ajoutée;
- respecter les règles concernant la protection des données, la confidentialité et le secret de fonction;
- limiter les risques d'erreurs, de biais et d'informations inexactes produites par l'IA;
- garantir la transparence des contenus créés avec l'IA;
- sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices aux bonnes pratiques et aux risques liés à son utilisation.

Elle prévoit un suivi régulier permettant son adaptation future. Ce suivi s'inscrira dans les mécanismes de gouvernance et de contrôle interne de la Ville de Fribourg, notamment au travers de l'identification des risques, du suivi des usages et des incidents éventuels, ainsi que des évolutions technologiques, juridiques et organisationnelles. Sur cette base, la directive pourra être réexaminée et adaptée lorsque cela s'avère nécessaire.

La mise en œuvre de cette directive est accompagnée par une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel communal, le sensibilisant:

- aux précautions d'utilisation des données par des outils d'IA générative (aspects juridiques, risques encourus, etc.);
- à la responsabilité de chacun-e des données introduites dans un service numérique en ligne utilisant l'IA générative et de l'usage qu'ils ou elles font des informations générées par cette technologie.

3. Suivant les IA, les données de recherche sont protégées uniquement lors d'un abonnement payant. Est-ce que la Ville de Fribourg dispose d'un abonnement pour une IA pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices? Si oui, lequel? Si non, comment la protection des données est-elle garantie?

Aucun outil unique n'est actuellement imposé aux services, mais toute solution utilisée doit respecter les exigences de sécurité informatique, de protection des données et de confidentialité. La Ville mise avant tout sur la responsabilisation des utilisateurs et utilisatrices. Le Service informatique teste actuellement une solution qui, selon les résultats du projet pilote, pourrait être déployée au sein de l'administration communale afin d'unifier les pratiques, de proposer des formations sur un outil spécifique et de pouvoir paramétrer l'outil selon les restrictions définies.

Enfin, il sied de préciser que cette gouvernance s'inscrit dans une démarche plus large, menée par la Ville en matière de transformation numérique.

4. La voracité énergétique de l'intelligence artificielle est largement documentée et semble peu compatible avec les objectifs de développement durable affichés notamment par la Charte de durabilité de la Ville de Fribourg. L'utilisation de l'IA au sein des services de la Ville est-elle remise en question au travers de ces objectifs de durabilité?

Le Conseil communal est conscient que les technologies d'intelligence artificielle reposent sur des infrastructures informatiques dont la consommation énergétique est significative et présente des enjeux identifiés divers liés notamment à la durabilité, au climat, à la pollution, aux nuisances et à la sécurité de l'emploi.

Ces risques identifiés sont à mettre en balance avec les opportunités que présentent cette technologie déjà largement utilisée et dont l'utilisation doit être encadrée.

Dans ce contexte, la Ville privilégie une approche mesurée et responsable. L'utilisation de l'intelligence artificielle n'est admise que dans le cadre prescrit par la directive en vigueur. Son utilisation ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer certaines prestations lorsque cela est pertinent, tout en respectant les exigences légales.

Enfin, lors de l'évaluation de nouvelles solutions numériques intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle, la Ville intégrera différents critères, notamment la sécurité, la conformité juridique, les coûts, la valeur ajoutée pour les services ainsi que, lorsque cette information est disponible, les engagements des fournisseurs en matière d'efficacité énergétique et de développement durable.

Le Conseil communal estime ainsi que les objectifs de durabilité et l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle ne sont pas incompatibles, pour autant que ces technologies soient déployées de manière proportionnée, responsable et au service de l'intérêt public.

5. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine du graphisme pose de réelles questions éthiques. Est-ce que la Ville exprime clairement ses exigences en ce sens lorsqu'elle mandate des prestataires pour sa communication?

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville de Fribourg attache une importance particulière à la qualité, à la fiabilité et à la crédibilité des contenus qu'elle diffuse. Les prestations confiées à des mandataires externes doivent respecter le cadre légal applicable, notamment en matière de droit d'auteur, de propriété intellectuelle et de protection des données.

La Ville de Fribourg mandate régulièrement des agences de communication locales, et ce principalement pour produire des visuels, des brochures, des affiches, des vidéos, etc. Des offres détaillées sont systématiquement demandées. Cela permet à la Ville de vérifier qu'un travail de réflexion sera bien mené par l'agence mandatée. En revanche, l'utilisation d'outils ayant recours à l'intelligence artificielle étant légale, la Ville n'a pas les moyens de l'interdire. En cas de doute sur l'utilisation de l'IA par une agence pour un projet, la Ville se réserve le droit de demander à voir les étapes de réalisation.

Le Conseil communal suivra avec attention l'évolution des recommandations et du cadre juridique dans ce domaine afin d'adapter, si nécessaire, les exigences applicables aux futurs mandats de communication.

6. Dans la réponse du Conseil communal à la question n° 354 de la dernière législature, concernant l'utilisation de l'IA dans des communications visuelles de la Ville, la création d'un groupe de travail sur l'utilisation de ces outils au sein des services communaux avait été évoquée. Qu'en est-il une année après?

La création du groupe de travail et les réflexions engagées lors de la précédente législature ont abouti à l'adoption par le Conseil communal de la directive de novembre 2025, accompagnée d'une démarche de sensibilisation et d'une collaboration entre le Service informatique, le Service juridique et le Service des ressources Humaines.

Coursin Attila (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS remercie le Conseil communal pour sa réponse. Celle-ci nous satisfait globalement et nous donne surtout envie de consulter lesdites directives internes sur l'IA, afin d'en apprécier le contenu. Cependant, nous ne partageons pas l'avis du Conseil communal concernant la compatibilité possible entre les objectifs de durabilité et l'utilisation de l'IA. Nous espérons que vous mettrez un point d'honneur à réfléchir au cadre d'utilisation de cette forme de technologie, dont la gourmandise et la vitesse de propagation dans l'ensemble des secteurs de la société devraient forcément tous nous inquiéter.

- n° 34 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la surveillance des manifestant·e·x·s, à la reconnaissance faciale, aux liens potentiels avec l'extrême droite et à la formation de la Police locale

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 juin 2026, S. Maillard a posé la question suivante en lien avec une manifestation propalestinienne qui a eu lieu à Berne en octobre 2025:

"À la suite de la manifestation contre le génocide en Palestine du 11 octobre 2025 à Berne, la Police cantonale bernoise a publié les photographies non floutées de 31 personnes recherchées, acte totalement disproportionné portant par ailleurs gravement atteinte à l'intégrité de ces personnes et au principe de la présomption d'innocence. Des militants d'extrême droite de la Junge Tat, groupuscule ouvertement néonazi et connu pour ses liens avec la police et l'armée suisse, ont utilisé des outils d'intelligence artificielle et de reconnaissance faciale pour identifier ces personnes et diffuser leurs données personnelles sur les réseaux sociaux, pratique totalement illégale. Les informations récoltées par ce groupuscule auraient été utilisées par la Police bernoise, soulevant des questions graves sur la porosité entre police et milices d'extrême droite. De même, lors de la manifestation autorisée du 22 novembre 2025 organisée par le Collectif "Solidarité avec la Palestine-Fribourg" en ville de Fribourg, de nombreux·ses agent·e·x·s cantonaux et communaux étaient muni·e·x·s de caméras filmant les manifestant·e·x·s à des fins claires d'identification.

Dans ce contexte, DAS WAS a posé les questions suivantes au Conseil communal, en précisant que s'agissant des compétences, les questions avaient été focalisées sur la Police locale."

Réponse du Conseil communal

- La Police locale utilise-t-elle ou a-t-elle utilisé des outils de reconnaissance faciale, d'intelligence artificielle ou des bases de données d'images issues de sources ouvertes, comme les réseaux sociaux, pour identifier des manifestant·e·x·s?

Non, la Police locale n'utilise aucun outil de ce type. Dans le canton de Fribourg, la Police cantonale détient le monopole de la force publique. Elle seule est compétente pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique. Elle peut, dans ce cadre, recourir à des mesures de contrainte ou à des moyens de surveillance. La Police locale ne bénéficie que de compétences administratives et préventives qui n'exigent pas le recours aux pouvoirs de police (gestion du domaine public, du stationnement, de la circulation et respect des règlements communaux). Dans le cadre de ses missions, elle a le droit de contrôler l'identité des contrevenants, mais ne peut pas les contraindre. En cas de refus, elle doit en effet faire appel à la Police cantonale, qui procède à leur identification (art. 7 al. 1 du règlement général de police; 300.1).

- Le Conseil communal confirme-t-il qu'exploiter de telles données obtenues via des tiers serait illégal, et que le droit de manifester, droit humain fondamental, doit être garanti sans que la participation à une manifestation, autorisée ou non, n'expose les citoyen·ne·x·s à une surveillance disproportionnée?

Cette question échappe à notre champ de compétence et nous n'entendons dès lors pas y répondre. Comme susdit, la question de la surveillance et des moyens pouvant être mis en œuvre n'est pas du ressort de la Police locale mais appartient exclusivement à la Police cantonale. Au-delà de cet élément, le Conseil communal confirme son attachement au droit de manifester, protégé à travers la Constitution fédérale par la liberté de réunion et la liberté d'expression. Le personnel communal s'engage précisément pour permettre l'exercice de ce droit dans les meilleures conditions possibles.

- Est-ce que le Conseil communal peut confirmer que la Police locale n'entretient aucune relation de coopération, formelle ou informelle, avec le groupuscule de la Junge Tat ou tout autre mouvement d'extrême droite?

Le Conseil communal n'a aucun indice sur un quelconque lien avec ce groupe ou un autre mouvement extrémiste.

- Quelles procédures internes existent pour détecter, signaler et sanctionner tout membre du corps de police affilié·e·x à de telles organisations?

Lors du recrutement des agent·es de la Police locale, la Ville de Fribourg exige un extrait de l'Office des poursuites et du casier judiciaire. Le personnel communal est soumis aux dispositions du règlement sur le personnel (102.1), lequel prévoit les mesures administratives et disciplinaires applicables en cas de faute ou de manquement à ses devoirs de fonction, pouvant aller jusqu'à la résiliation des rapports de travail.

- Quelles formations concrètes et obligatoires les agent·e·x·s de la Police locale reçoivent-ils en matière d'antiracisme, de lutte contre les discriminations de genre et de droits LGBTIQ+?

L'ensemble du personnel en uniforme de la Police locale est au bénéfice d'une formation d'assistant de sécurité publique (ASP), dispensée par le Centre interrégional de formation de police (CIFPol). Les thématiques de l'antiracisme, de la non-discrimination et de la diversité font partie intégrante de cette formation. En outre, le personnel concerné suit une formation psychologique dans le cadre de la formation continue dispensée annuellement au personnel en uniforme. Enfin, des formations internes telles que celles mises sur pied par la Cohésion sociale (dédiée spécifiquement à la thématique en question), les Ressources humaines ou l'Etat de Fribourg sont également suivies par le personnel de manière sporadique.

- Par quels organismes et à quelles fréquences ces formations sont-elles dispensées?

Cf. réponse à la question précédente. Le cours ASP est une formation de base unique complétée par des cours de formation continue annuels. Quant aux autres formations, il y a aussi bien des formations continues annuelles que des cours/formations sporadiques.

- Des audits indépendants ont-ils été réalisés sur la culture interne du corps de police à cet égard, et si oui, quels en ont été les résultats? Si non, est-ce prévu et dans quels délais?

Non, étant donné que la Police locale ne dispose pas de prérogative de puissance publique.

- Dans quel cadre légal les images des manifestant·e·x·s ont-elles été captées et conservées par la Police locale?

Aucune image n'a été captée ni conservée par la Police locale.

- Est-ce qu'il existe un protocole commun de surveillance des manifestant·e·x·s entre Police locale et Police cantonale fribourgeoise, et des informations ont-elles été échangées avec d'autres cantons, notamment Berne? Si oui, dans quel cadre légal?

Non, il n'existe rien de tel.

Wyss Lisa (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS remercie le Conseil communal pour sa réponse, dont nous avons particulièrement apprécié la forme puisqu'elle reprend chacune des questions posées pour y répondre clairement par oui ou non avant de développer. La plupart des réponses nous donnent satisfaction dans le sens où elles nous rassurent sur la manière dont la Police locale accomplit son mandat et surtout son attachement du Conseil communal au droit de manifester. Toutefois, la réponse sur les liens de la Police locale avec des groupuscules d'extrême droite ne nous satisfait pas et nous espérons que le Conseil communal sera proactif sur cette question, plutôt que d'attendre une radicalisation malvenue de ce groupe particulièrement concerné par ce phénomène.

E. Nouvelles questions

- n° 35 (2026-2031) de Raphaël Casazza (PLR et indépendants) relative aux projets d'aménagement de l'avenue de la Gare et de la rue du Pont-Muré

Casazza Raphaël (PLR et indépendants). J'ai quelques questions concernant le futur aménagement de l'avenue de la Gare et de la rue du Pont-Muré.

Ces dernières semaines, de nouveaux marquages de la voie de bus sont apparus sur le boulevard de Pérolles, en direction de la gare. En effet, cette dernière a été légèrement élargie alors que le boulevard est "plat". J'imagine que le but était de permettre aux bus de dépasser les vélos et de moins les stresser, surtout les cyclistes musculaires dont je fais partie?

D'où mes questions sur les projets d'aménagement de l'avenue de la Gare et de la rue du Pont-Muré.

Avant 2023, lors d'une présentation du projet de l'avenue de la Gare avec notamment l'ancienne conseillère communale Andrea Burgener Woeffray, j'avais pu consulter quelques plans et constater que les nouveaux projets prévoyaient :

- a) uniquement deux voies de bus, à savoir une dans chaque sens;
- b) pas de piste ou de bande cyclable.

Voici mes questions :

1. Les projets ont-ils été adaptés depuis 2023 en ce qui concerne les cyclistes ?
2. Si non, pourquoi n'y a-t-il pas de bande cyclable prévue dans ces projets, au minimum dans le sens de la montée, comme c'est le cas déjà aujourd'hui sur l'avenue de la Gare?
3. Pourquoi voulons-nous tester quelque chose en pente qui ne fonctionne déjà pas sur le plat?
4. Est-ce que le nouveau Conseil communal voudrait apprendre des expériences précédentes et anticiper en corrigeant les projets maintenant, avant leur réalisation, ou devoir les corriger à grands frais après avoir constaté des problèmes de circulation?

Tout à l'heure, j'ai entendu des questions concernant des arbres sur cette avenue. Peut-être que l'on pourrait combiner les réflexions.

Pour terminer, je pronostique qu'il y aura des problèmes ou des conflits à la montée, notamment entre les bus et les cyclistes musculaires et j'imagine que Pierre-Alain Perritaz ne me contredira pas.

Moussa Elias, syndic. Nous vous prions de préciser un tout petit peu de quel projet concret vous parlez. Vous référez-vous à la première étape de la requalification de la place de la Gare? Si c'est le cas, je peux déjà vous répondre en disant que le projet est toujours bloqué par des oppositions et recours. Aussi, le Conseil communal, même s'il souhaitait, ne peut rien modifier au projet. Au sujet du Pont-Muré, j'imagine que vous faites référence à l'étape 2 de la requalification du Bourg. Je vous prie donc de nous donner des précisions afin de permettre au Conseil communal de vous répondre de manière exhaustive lors d'une prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 36 (2026-2031) d'Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la consommation d'eau en ville de Fribourg

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Après cet été caniculaire et les faibles précipitations à venir, j'ai les questions suivantes au sujet de la consommation de notre eau.

- Quelle a été la consommation d'eau en ville de Fribourg en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années?
- Quel en est l'impact sur les rentrées financières?
- Quelle est l'évolution des réservoirs et de la nappe phréatique durant les huit premiers mois de l'année 2026 par rapport à la moyenne des cinq dernières années?
- La Commune de Fribourg dispose-t-elle d'un plan d'action sécheresse et quels sont les critères de déclenchement de ce plan?
- Le Conseil communal envisage-t-il une campagne de sensibilisation sur l'usage efficace de l'eau potable?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 37 (2026-2031) von Bettina Noll (Grüne) bezüglich des Umgestaltungsprojekts für den Ulmenplatz

Noll Bettina (Grüne) Ich habe eine Frage zum Ulmenplatz (place des Ormeaux). Im Rahmen der Neugestaltung des Burgquartiers sah das Projekt für den Ulmenplatz, das Fällen aller elf vorhandenen Linden vor (es sind eben keine Ulmen). Dies wurde in der öffentlichen Auflage des Projekts 2017 kommuniziert und hatte die Einsprache von Pro Natura zur Folge, welche sich gegen die Fällung von 10 der 11 Bäume aussprach. Die Einsprache wurde schliesslich nach einer Schlichtungssitzung mit der Stadt zurückgezogen.

Da die Umsetzung der Etappe mit dem Ulmenplatz schliesslich aufgeschoben wurde, ist eine neue öffentliche Auflage dieses Projektteils vorgesehen. Wir sind nun einige Jahre und einige Postulate zum Erhalt des alten Baumbestands und einige Hitzesommer weiter als bei der ersten Auflage. Somit erhoffe ich mir, dass das Vorhaben der Baumfällung reevaluiert und gegebenenfalls korrigiert wurde und möchte in diesem Zusammenhang die folgenden Fragen stellen:

- Wann dürfen wir die erneute öffentliche Auflage der Etappe mit dem Ulmenplatz ungefähr erwarten?
- Wird in dieser neuen Auflage immer noch die Fällung der bestehenden Bäume vorgesehen?
- Falls ja, was rechtfertigt in Zeiten von Klimawandel, Hitzesommern und finanziellen Engpässen dieses Vorgehen?
- Erfolgte für die Neuaufgabe eine aktualisierte Überprüfung von Pro und Kontra einer Fällung unter dem Aspekt:
 - des Gesundheitszustandes der Bäume?
 - des ökologischen Werts des bestehenden Baumbestands versus einer Neupflanzung?
 - der Kosten eines Erhalts der Bäume versus Neupflanzung?

Moussa Elias, Stadtmann. Vielen Dank für die verschiedenen Fragen. Kurz zusammengefasst kann ich antworten, dass der Zeitpunkt der öffentlichen Auflage der zweiten Etappe der Requalifizierung und der Wiederaufwertung des Burgquartiers noch nicht bekannt ist, da der neu konstituierte Gemeinderat noch nicht darüber entschieden hat.

Der letzte öffentliche Stand dieses Projektes finden Sie auf der Internetseite der Stadt. Er ist immer noch gleich wie damals im Jahr 2023. Wenn sie die Pläne sehen, können sie zumindest ableiten, dass die bestehende Baumreihe auf den Plänen immer noch präsent ist, so wie sie damals bei der Restituierung der "démarche participative" präsentiert wurden.

Damit sind eigentlich alle faktischen Fragen beantwortet. Die letzte Frage suggeriert eine Antwort auf die vorherige Frage. Diese kann jedoch noch nicht beantwortet werden, weil der Gemeinderat, wie gesagt, das Projekt noch nicht bewilligt hat und es noch nicht öffentlich aufgelegt hat. Zum gegebenen Zeitpunkt werden wir natürlich öffentlich kommunizieren. Dies wird frühestens nächstes Jahr der Fall sein.

Noll Bettina (Vert.e-s). Ich danke für die Antwort und erwarte gerne die Details.

- n° 38 (2026-2031) de Valentine Mauron (Vert.e-s) relative à la réponse politique à l'urgence climatique

Mauron Valentine (Vert.e-s). Ce week-end, des milliers de personnes sont descendues dans les rues, dont les habitants-es de notre ville, pour dénoncer l'inaction politique en matière de climat et d'adaptation de notre environnement au dérèglement climatique et le manque de moyens y affectés. Je rebondis ainsi sur l'intervention de ma collègue Josée Cattin Kuster sur le plan canicule avec ma question suivante: comment entend réagir le Conseil communal face à ce mouvement, à ce mécontentement de la population, mais également face à ces revendications, notamment en faisant de l'urgence climatique une priorité politique absolue, y compris dans les choix budgétaires et économiques?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 39 (2026-2031) de Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative au chantier de l'esplanade de la Poste

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). Depuis le premier coup de pioche visant la requalification de l'esplanade de la Poste, et avant, ce chantier laisse songeur. Outre le fait que le kiosque ait été isolé des travaux pour l'heure, car il n'était pas intégré aux premières phases du projet, on constate bien son emplacement important sur cette place, au vu du bal des barrières qui ont dû l'entourer ces derniers mois, manquant ainsi l'occasion de faire une exécution de chantier intégrée et efficace. La fin des travaux estimée dans le message n° 52 annonçait l'automne 2026, soit bientôt. Cette surface bitumeuse en partie, et rugueuse pour l'autre partie, soulève plusieurs questions que j'adresse au Conseil Communal:

1. A quoi correspondent les cinq trous apparents actuellement sur la place? En effet, une quinzaine d'arbres étaient annoncés pour, je cite, "une canopée dense et continue". Est-ce que leur nombre a été revu à la baisse, si oui pourquoi?
2. Si ces arbres sont plantés plus tard, pourquoi ne pas avoir anticipé cela et déjà prévu les trous nécessaires?
3. Est-ce que le fait de traiter le kiosque de manière séparée provoquera de nouveaux travaux sur des zones qui sont neuves et qui auront été terminées dans le projet actuellement en cours?
4. La structure des sols et le manque d'arbres actuel semblent peu compatibles avec la lutte contre les îlots de chaleur et en faveur de la biodiversité. Comment contrecarrer cela à l'avenir?

Moussa Elias, syndic. Je souhaite, au nom du Conseil communal, remercier tous les membres du Conseil général qui se sont exprimés ce soir ou qui se sont souciés de l'état du chantier de l'esplanade de La Poste. Je ne pensais jamais devoir le dire, mais je suis absolument d'accord avec une partie de l'intervention de M. le conseiller général C. Rugo lors des débats précédents. Il faut bien faire la distinction entre ce qui fait partie du projet mené par la Ville, qui fait également partie du grand paquet de requalification de la place de la Gare, et ce qui fait partie de la surface qui appartient toujours et encore à PostFinance. Evidemment, la Ville respecte la propriété privée et n'a aucune influence. Tous les éléments concernant ce projet se trouvent dans le message. Votre Conseil l'a d'ailleurs accepté il n'y a pas si longtemps. Je me réjouis de dire que le chantier avance bien et dans les temps. Avant de répondre aux questions, je me permets de rebondir sur l'intervention de M. le conseiller général A. Kolly, der gesagt hat, dass die Politik das Ziel vorgibt. Die technischen Lösungen werden aber vom Gemeinderat ausgearbeitet.

Tout ça pour dire que le projet n'a pas été modifié. Il est absolument conforme à ce qui avait été présenté au Conseil général et validé par ce dernier.

1. A quoi correspondent les cinq trous apparents actuellement sur la place? En effet, une quinzaine d'arbres étaient annoncés pour, je cite, "une canopée dense et continue". Est-ce que leur nombre a été revu à la baisse, si oui pourquoi?

Les cinq trous creusés par l'entreprise de génie civil accueillent les fondations des mats. Vous vous rappelez certaines images de synthèse où l'on voyait la canopée et des mâts. Ce sont des éléments ludiques, pour accueillir ces fondations. Ces trous n'ont aucun lien avec les arbres. Pas plus tard que demain, la transmission du chantier aura lieu entre l'entreprise de génie civil et l'entreprise de paysagistes. Ce sont ces derniers qui s'occuperont de la plantation des arbres. La quinzaine d'arbres annoncés dans le

message seront plantés durant le mois d'octobre, qui est une période propice aux plantations.

Le projet n'est pas modifié et le nombre d'arbres n'a pas été revu à la baisse.

2. Si ces arbres sont plantés plus tard, pourquoi ne pas avoir anticipé cela et déjà prévu les trous nécessaires?

Les arbres ne seront pas plantés plus tard, on les plante maintenant. D'un point de vue technique, ce sont des fosses de plantation qui seront réalisées. Ce travail sera exécuté par des spécialistes, c'est-à-dire des paysagistes, et non pas par l'entreprise de génie civil.

Je tiens également à préciser qu'il n'y a pas de dalle de béton dans le périmètre qui fait partie du projet. Il n'y en a pas non plus le long de la façade du bâtiment, qui appartient à PostFinance.

Le revêtement que l'on voit actuellement se compose d'un gravier stabilisé semi-perméable, comme indiqué dans le message. Il provient de la carrière d'Enney, en Gruyère.

Sous ce revêtement, un substrat spécifique destiné aux plantations d'arbres a été mis en place sur l'ensemble de la surface de la place. Ce dispositif a précisément été conçu afin de garantir des conditions de sol suffisantes pour permettre le développement des arbres prévus dans le projet.

3. Est-ce que le fait de traiter le kiosque de manière séparée provoquera de nouveaux travaux sur des zones qui sont neuves et qui auront été terminées dans le projet actuellement en cours?

Concernant le kiosque, cet élément avait fait largement l'objet de débats en commission et ici au Conseil général. Le Conseil communal a toujours indiqué que le kiosque ne faisait pas partie du projet, qu'il n'était pas couvert par le crédit que le Conseil général a voté et validé. Dans une temporalité de plusieurs années, potentiellement, si le Conseil communal et respectivement le Conseil général estiment qu'il faille un projet de transformation, à l'instar, par exemple, du kiosque à la place Georges-Python, la question se posera. En l'état, une réflexion constructive sur le kiosque n'a jamais été à l'ordre du jour. Cela avait également clairement été communiqué lors de l'examen du message.

4. La structure des sols et le manque d'arbres actuel semblent peu compatibles avec la lutte contre les ilots de chaleur et en faveur de la biodiversité. Comment contrecarrer cela à l'avenir?

La structure du sol a été justement pensée et conçue pour accueillir les éléments ludiques et les arbres, tels que projetés. Je me réjouis déjà de vous retrouver toutes et tous lors de l'inauguration de cette magnifique nouvelle esplanade, qui aura un nouveau nom. Vous vous rappelez que le Conseil communal s'était engagé dans le message à lui donner un nouveau nom. Nous profiterons de la nouvelle canopée qui sera créée ici, en plein centre-ville.

Collaud Margaret (Le Centre/PVL). Je suis partiellement satisfaite de la réponse. Je ne remettais pas en cause certains éléments, qui étaient déjà dans le message. En ce qui concerne

la partie bitumeuse, j'invite le Conseil communal à améliorer sa capacité de persuasion avec ses partenaires, car je pense que l'on peut trouver des compromis en faveur du win-win. A l'avenir, il faudrait peut-être insister un petit peu plus quand on est la Ville de Fribourg sur certains points. Cependant, je vous remercie pour les réponses et la clarté. On se réjouit de voir cette place.

- n° 40 (2026-2031) de Grégoire Kubski (PS) relative à l'éclairage public et à la réduction de la pollution lumineuse, notamment durant la période des Perséides

Kubski Grégoire (PS). Alors que nombre d'enfants sont de plus en plus tentés de regarder les sources lumineuses émanant d'écrans, nous bénéficions d'un écran céleste tout autant lumineux que si peu regardent. Regarder le ciel est pourtant fascinant, en particulier durant la période des Perséides, la pluie d'étoiles filantes visible chaque été, lorsque la Terre traverse les débris de la comète Swift-Tuttle. Pourtant, les enfants de la ville n'ont pas la chance des enfants de la campagne lorsqu'ils regardent le ciel, en raison de la pollution lumineuse, très présente en milieu urbain. Entre 1990 et 2010, les émissions lumineuses en Suisse ont connu une augmentation d'environ 70%. Cette augmentation se poursuit aujourd'hui, même si les effets négatifs de cette pollution lumineuse sur l'être humain et l'environnement deviennent de plus en plus apparents et sont prouvés par nombre d'études scientifiques.

Je me permets ainsi de poser les questions suivantes :

- Est-ce que la Ville entend mener des actions de réduction partielle ou d'extinction totale de son éclairage public, en particulier durant la période des Perséides lors des prochaines années, comme le fait Genève avec son action "La nuit est belle"?
- Dispose-t-on de statistiques sur l'évolution de l'éclairage public sur ces 5, 10 ou 20 dernières années sur le territoire communal?
- Y a-t-il un plan d'action pour réduire à terme la pollution lumineuse sur le plan communal, notamment sur l'exemple de l'opération "[Trame noire](#)" à Genève, et avec quel objectif?

Afin que les enfants se remettent à préférer de regarder vers le haut, plutôt que vers le bas, avec qui plus est des économies à la clef et un bienfait pour l'environnement, il serait opportun que la Ville agisse contre les sombres conséquences de la pollution lumineuse.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 41 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) relative aux coûts engendrés par les modifications du traçage des voies de circulation sur le boulevard de Péroilles

Rugo Claudio (pca). J'ai deux questions.

Quels sont les coûts effectifs des kilomètres de peinture gaspillés sur le boulevard de Péroilles? J'aimerais connaître le nombre de litres utilisés et le prix. J'aimerais savoir combien cela a coûté à la Ville?

En 2018, la première mouture a vu se dessiner une bande cyclable de 80 centimètres environ, puis elle a été transformée à un mètre et demi. La deuxième mouture a introduit la mixité bus et

pistes cyclables. La troisième mouture a consisté en la reconfiguration du carrefour Denner-"La Liberté". A chaque fois, la peinture est presque fraîche et on repeint. C'est vrai que c'est plus facile à enlever. En 2026, il y a eu une quatrième mouture, lors du dernier mois de service de M. Pierre-Olivier Nobs ou des deux premiers mois de son successeur M. Simon Murith. Quels en sont les coûts et quelles sont les prochaines moutures planifiées?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 42 (2026-2031) de Liliane Galley (Vert·e·s) relative à une éventuelle interdiction des lunettes connectées dans les piscines et les espaces publics sensibles

Galley Liliane (Vert·e·s). Le marché des lunettes connectées (ou "lunettes IA") est en pleine expansion en Suisse. Indiscernables des lunettes de soleil ordinaires, ces dispositifs permettent d'enregistrer photos, vidéos et conversations de manière discrète et continue, souvent à l'insu des personnes concernées, ce qui pose un certain nombre de problèmes en termes de protection de la sphère privée.

Plusieurs villes suisses (Wil, Lucerne, Bâle) étudient activement des interdictions dans les piscines, s'inspirant de mesures déjà prises en Allemagne (par exemple à Cologne) à la suite de cas de vidéos publiées sur les réseaux sociaux.

Mes questions à l'attention du Conseil communal:

1. Etat des lieux et sensibilisation:
 - Le Conseil communal a-t-il constaté une augmentation de l'usage de ces dispositifs sur le territoire communal, notamment dans les lieux fréquentés par des enfants (piscines, places de jeu, toilettes, vestiaires, etc.)?
 - Envisage-t-il de sensibiliser la population pour informer sur les risques liés à ces lunettes et rappeler les limites actuelles du droit suisse concernant l'enregistrement clandestin (art. 179quater CP)?
2. Interdiction dans les lieux sensibles (piscines et places de jeu):
 - Le Conseil communal est-il disposé à inscrire explicitement l'interdiction des "dispositifs d'enregistrement vidéo portables dissimulés" (incluant les lunettes connectées) dans le règlement des piscines communales, en particulier de la Motta?
 - A titre préventif, des mesures de contrôle ou de signalétique ("zone interdite aux lunettes connectées") sont-elles envisagées dans les endroits sensibles?
3. Protocole d'intervention et formation du personnel:
 - Le Conseil communal prévoit-il de former spécifiquement son personnel à identifier ces lunettes connectées et à définir un protocole d'intervention pour réagir en cas de suspicion d'enregistrement illicite dans des lieux publics?

Murith Simon, directeur des Sports. La réponse nécessite une petite coordination entre plusieurs Services. Cependant, je me permets d'emblée de rappeler, parce que ce n'est pas la première question qui concerne la piscine de la Motta, que celle-ci est gérée par une société anonyme, certes en main de la Ville de Fribourg. Le Conseil communal n'édicte pas le règlement des Bains de la Motta et ne peut pas forcément leur imposer tous ses souhaits et désirs.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 43 (2026-2031) von Denise Cardoso de Matos-Berger (SP), Neuza Ferreira (SP) und Florian Müller (SP) bezüglich der Zukunft des Schulstandorts Schönberg/Heitera

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Meine Frage bezieht sich auf die Zukunft des Schulstandorts Schönberg/Heitera. Die räumliche Situation am Schulstandort Schönberg/Heitera ist seit mehreren Jahren angespannt. Bereits mit der Frage Nr. 226 vom Februar 2024 wurde der Gemeinderat auf den bestehenden Platzmangel aufmerksam gemacht. Die Situation hat sich seither nicht grundlegend verbessert. Die vorhandenen Schulräume sind stark ausgelastet. Ein Teil des Unterrichts findet weiterhin in ursprünglich als provisorisch vorgesehenen Pavillons statt. Für die Förderung, schulnahe Angebote und Therapien, fehlen geeignete Räume. Verschiedene Therapien müssen deshalb weiterhin an einem externen Standort stattfinden.

Parallèlement, une partie des infrastructures scolaires existantes nécessite des rénovations. Le plan financier 2026-2030 prévoit des études et des planifications concernant le site scolaire du Schoenberg, ainsi que le projet "Ecole Schoenberg 2". Dans ce contexte, nous prions le Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

1. Langfristige Planung

- Welche Massnahmen sind für den Schulstandort Schönberg/Heitera geplant?
- Welche Gebäude werden saniert, ersetzt oder neu geschaffen?
- Wann sind Planung, Baubeginn und Inbetriebnahme vorgesehen?

2. Manque de place

- Comment le manque de place actuel sera-t-il géré jusqu'à la réalisation des projets à long terme?
- Quelles mesures immédiates et transitoires sont-elles prévues?
- Quelle évolution du nombre d'élèves et des classes est-elle attendue?
- Comment les besoins supplémentaires en locaux qui en résultent seront-ils couverts?

3. Sicherheit und Infrastruktur

- Entsprechen die bestehenden Schulräume und Pavillons den geltenden Sicherheits- und Infrastrukturstandards, insbesondere bezüglich Brandschutz, Fluchtwegen, elektronischer Sicherheit, Raumklima, Sanitäreinrichtungen und Barrierefreiheit?
- Wann wurden diese Bereiche letztmals überprüft? Welche Mängel bestehen und wann werden diese behoben?

4. Enseignement, soutien pédagogique et thérapies

- Comment une qualité adéquate de l'enseignement et du soutien pédagogique est-elle garantie, malgré le manque de locaux?
- Comment les locaux suffisants pour le soutien pédagogique et les autres prestations scolaires seront-ils garantis?
- Quand les locaux adaptés seront-ils disponibles pour la logopédie, la psychologie et la psychomotricité?

Moussa Elias, syndic. Il sera répondu à cette question lors d'une des séances ultérieures du Conseil général. Je me permets cette petite précision puisque, a priori, plusieurs questions relèvent directement du plan des infrastructures scolaires. Quelques éléments de réponse dépendent des décisions du Conseil communal dans le cadre de la réactualisation dudit plan. Ce dernier sera présenté au Conseil général en début de législature. Je ne garantis donc pas que la réponse arrivera lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 44 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) relative aux travaux annoncés à la place du Pertuis

Rugo Claudio (pca). Je vous demanderai de ne pas faire de discrimination. Lorsque quelqu'un prend la parole et dit qu'il a plusieurs questions, il n'est pas interrompu comme vous l'avez fait ce soir.

Ma deuxième question est la suivante. J'aurais aimé la poser à la suite de l'autre. J'ai parlé des quatre moutures à Pérolles et les mêmes moutures ont été constatées à la rue de la Neuville, en particulier au carrefour de la place du Pertuis, qui est près du café du Funiculaire. Actuellement, des travaux sont annoncés. Est-ce que le Conseil communal peut ce soir nous en dire plus sur le chauffage à distance? S'il peut donner quelques précisions, j'en serais tout heureux.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 45 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative à la fermeture du terrain jouxtant les bains de la Motta

Jordan Simon (CG). Ma question concerne la fermeture du parc jouxtant la piscine de la Motta.

A-t-il déjà été envisagé de laisser cet espace ouvert, afin de laisser accessible le terrain de basket et de beach-volley durant une période plus longue que celle de la piscine?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Comme déjà dit auparavant, je vous invite, M. le conseiller général, à écrire un courrier aux Bains de la Motta SA.

- n° 46 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative à l'état des murs du CO de Jolimont

Jordan Simon (CG). Je suis allé par hasard au CO de Jolimont et j'ai été très choqué de l'état des murs moisissés et très vétustes. Je me suis demandé si le Conseil communal avait l'intention de donner un coup de peinture à cette moisissure ou l'enlever avant la rénovation, qui est prévue dans dix ans.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Mauron Valentine (Vert-e-s). Notre groupe souhaite réagir au retrait du message relatif au remplacement d'un camion-grue et de son équipement hivernal.

Nous tenons à exprimer notre profonde insatisfaction quant à la qualité du message qui nous a été soumis. Pour un investissement d'une telle ampleur, le Conseil communal aurait dû présenter une analyse beaucoup plus rigoureuse, tant sur le plan financier que sur celui de la politique énergétique et climatique.

D'une part, d'un point de vue financier, le message ne permettait pas d'apprécier clairement les différentes variantes envisageables, ni de comparer les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule. Une telle comparaison est pourtant indispensable pour nous éclairer dans notre prise de décision.

D'autre part, c'est surtout sur le volet de la transition énergétique que ce message était particulièrement lacunaire. Si le Conseil communal estime qu'un véhicule électrique constitue la meilleure solution, il lui appartenait de le démontrer de manière solide et documentée. Quels gains concrets en matière de réduction des émissions de CO₂? Quelle contribution aux objectifs climatiques de la Ville? Quels impacts sur la qualité de l'air et les nuisances sonores pour la population? Quels coûts énergétiques sur la durée de vie du véhicule et quelles économies attendues par rapport à un véhicule thermique?

L'électrification progressive des véhicules utilitaires lourds constitue un levier important de la décarbonation du secteur des transports, qui reste aujourd'hui l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre en Suisse. Elle contribue également à améliorer l'efficacité énergétique, les moteurs électriques convertissant une part beaucoup plus importante de l'énergie consommée en énergie utile que les motorisations thermiques. Ces éléments méritaient d'être objectivés et quantifiés dans le message.

Notre groupe soutient la transition énergétique et les investissements qui permettent de réduire durablement les émissions et la dépendance aux énergies fossiles. Encore faut-il que ceux-ci soient présentés avec le sérieux, la transparence et la profondeur d'analyse nécessaires.

En l'état, le message donnait le sentiment que ni les questions financières ni les enjeux énergétiques n'avaient été traités avec l'attention qu'ils méritent. Nous regrettons la mauvaise qualité de ce message. Notre groupe souhaite rappeler au Conseil communal que le Conseil général n'est pas une simple chambre d'enregistrement de ses décisions.

La transition socio-écologique de notre ville est une affaire sérieuse - aussi bien les élus-es du Conseil général que le Conseil communal ont la responsabilité de démontrer en quoi cette transition est importante et nécessaire. Ce message ne le permettait pas et nous attendons plus du prochain message à ce sujet.

Rugo Claudio (pca). L'avantage financier éventuel de l'opération de remplacement de l'ancien véhicule par un neuf est passé sous silence: aucun rapport d'expertise de l'ancien véhicule, aucun devis de réparation, etc. Les avantages financiers et écologiques de l'exploitation du nouveau véhicule ne sont pas démontrés, juste quelques vagues estimations. Cela corrobore ce qu'a dit ma préopinante.

L'avantage écologique, le bilan carbone total de l'opération, avec, entre autres, le devenir de l'ancien véhicule, sont passés sous silence.

Ceci, c'est un membre du parti-club des artistes qui a daigné l'écrire à la machine à écrire. De mon côté, j'ajoute que l'investissement sera approuvé par la majorité ce soir et cela provoquera une amélioration climatique au niveau mondial.

Ma deuxième remarque concerne le Conseil communal. J'ai parlé de la route de la Pisciculture, qui était à 40 km/h. Malheureusement, j'ai parlé trop vite parce que, tout de suite, il y eu des travaux et un panneau 30 km/h à l'heure au début des travaux. Par contre, le Conseil communal est-il conscient qu'il a oublié de remettre le panneau 40 km/h à la fin, c'est-à-dire à la descente? C'est une première faute, qui n'est pas très grave.

Le président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous donne rendez-vous à la prochaine séance. Bonne rentrée à tous.

La séance est levée à 22.22 heures.

Fribourg, le 12 octobre 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Jean-Noël GEX



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.